

**ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE**  
**DU 27 JANVIER 2006**  
**(après-midi)**

**PROCES-VERBAL**

**BUDGET PRIMITIF 2006**



**Sont absents ou représentés :**

M. BLANCHI (pouvoir à Mme GIUDICELLI)  
M. CESARI (pouvoir à M. ESTROSI)  
Pr GILLY (pouvoir à M. VESTRI)  
Dr MORANI (pouvoir à M. GUMIEL)

La séance reprend à 15 h 15 sous la présidence de Christian ESTROSI.

**M. Le Président.**- Nous reprenons tout de suite la séance avec le rapport n° 9.

**9. Politique de soutien aux activités cinématographiques.**

**M. ASSO.**- M. Le président, ce rapport s'inscrit dans le cadre d'une délégation spécifique que vous avez eu l'honneur de me confier et je dois dire que nous avons travaillé pendant un an avec des personnes qui connaissent bien l'activité cinématographique et des consultants.

Un état des lieux et une série d'analyses ont été réalisés en tenant compte du fait de que la Côte d'Azur est une plaque tournante du cinéma mondial. Il n'est pas nécessaire d'évoquer les festivals et les marchés qui s'y tiennent. La Côte d'Azur est bien évidemment aussi, et je crois qu'il faut le souligner ici, connue dans le monde entier grâce aux tournages qui s'y sont déroulés, grâce à l'image qu'elle a acquise. Il y a un lien entre la notoriété internationale, les paysages et le cinéma.

De la même manière, je voudrais dire que le cinéma n'est pas seulement une activité culturelle. Ces propos ne sont pas restrictifs, le cinéma est une vraie filière. On parle de la filière informatique, de la filière communication, on doit parler de la filière cinématographique parce qu'il y a des métiers divers des milieux artistiques, économique et de la haute technologie, ne serait-ce que dans le domaine des images de synthèse ou de simulations.

C'est également un outil économique. Pour la précision, je voudrais vous rappeler que les cinq grands studios américains dégagent 450 M\$ par trimestre en bénéfice net.

Tout cela est un débat plus global, mais en même temps, l'étude réalisée a montré que nous avons des atouts mais assez peu de cohérence et l'un des facteurs sur lesquels les hommes du métier se sont accordés est la nécessité d'agir pour attirer des tournages, mais également et surtout pour

favoriser la production et les contenus, car c'est là que se nouent les relations, que se développent les initiatives, que s'établissent des relations publiques importantes, et c'est la raison pour laquelle ce projet global commence d'abord par l'idée d'instituer un fonds d'aide à la création et à la production cinématographique.

Je dois dire que nous assistons quand même à un tassement des tournages dans le département et que ce fonds pourrait déjà concourir à ce redressement. Mais, au-delà, il y a également le sentiment que l'on s'inscrit dans une politique nationale qui est celle définie par le ministère depuis longtemps et qui permet au CNC d'assurer un soutien à raison de 1 € pour 2 € dépensés par la collectivité territoriale. Par ailleurs, nous devons avoir une coordination avec la Région, je l'ai dit dans le cadre de la commission, mais une coordination qui nous permette une complémentarité et non pas une substitution.

Il s'agit d'éviter à tout prix le sur-financement des projets. Le fait d'avoir inscrit 300 000 € de crédits au budget est un élément qui nous rend immédiatement crédibles et nous permet de discuter assez facilement avec la Région avec qui nous avons déjà pris des contacts.

Voilà le premier projet.

La deuxième ambition est de créer dans les Alpes-Maritimes une chaire Unesco du cinéma, ce qui n'existe nulle part ailleurs dans le monde. Ce serait la première initiative mondiale qui s'inscrit dans les revendications de la diversité culturelle et nous permettrait de pouvoir ouvrir le débat sur les différents champs de l'imaginaire, avec en outre le soutien déjà acquis du Maroc, du Sénégal et probablement de l'Italie.

Enfin, dans le cadre du domaine du cinéma d'art et d'essai, nous avons déjà rapporté le dossier sur le rachat du Mercury, et nous allons réaliser assez rapidement cette opération. Nous avons le désir de bâtir un cahier des charges pour satisfaire à la fois la pratique associative, déjà présente, mais également ouvrir un champ de réflexion un peu différent.

Il reste que pendant longtemps, à travers les études qui ont été faites lors de l'élaboration de ce rapport, deux mots sont revenus : les studios de la Victorine, d'une part, et la commission du film, d'autre part.

Les studios de la Victorine aujourd'hui sont au niveau qu'il convient, nous nous positionnerons vis-à-vis d'eux lorsque les travaux seront terminés. La politique que nous inaugurons pourra probablement faciliter les prises de décisions pour faire venir des tournages dans ces studios.

Je voudrais également évoquer d'un mot la commission du film. D'une certaine manière, elle aura pour rôle de continuer à faciliter et à accueillir les tournages. Cette mission sera probablement assurée par la chambre de commerce, ce qui ne nous écarte pas d'une réflexion et d'une coopération avec elle.

Cela me permet de terminer en disant qu'à terme, il faudra peut-être envisager une sorte d'association globale comme cela se passe dans le nord parisien où quasiment 205 longs tournages ont été réalisés l'an passé, et qui nous permettra de coordonner l'ensemble de ces différents éléments. Notre politique pourrait rejoindre l'attente des professionnels par le soutien à la production, l'écriture et la post-production.

Voilà quelle est l'ambition de ce projet, M. le Président. Les deux commissions ont voté ce rapport à l'unanimité.

**M. le Président.**- M. Mottard, vous avez la parole.

**M. MOTTARD.**- J'ai trop souvent demandé une politique du cinéma dans cet hémicycle, au conseil municipal de Nice, voire au conseil régional quand j'y ai siégé, pour boudier mon plaisir. Alors je boudierai d'autant moins mon plaisir que, brusquement, j'ai presque le sentiment, si j'ai l'esprit un peu taquin, de dire que non seulement vous nous proposez une politique du cinéma, mais deux politiques du cinéma parce qu'il ne vous a pas échappé qu'il y a effectivement la délibération que notre collègue Asso a présentée avec le ton qu'il fallait et une mise en perspective intéressante, c'est la délibération n° 9, et puis il y a celle qui résulte du contrat de plan entre le conseil général et la CCI, c'est la délibération n° 15.

Cela pose pour le moins un petit problème parce que, à l'exception notable de la commission du film dont notre collègue Asso a reparlé il y a un instant, on peut dire qu'on peut relativement combiner les délibérations 9 et 15, on peut juxtaposer les propositions qui y sont faites. Mais, où c'est un peu plus gênant, c'est que les diagnostics ne sont pas les mêmes.

Dans la délibération 9, il y a une étude qui a été commanditée par le conseil général dont Bernard Asso s'est fait le rapporteur et qui fait apparaître un tassement du nombre des tournages et une activité cinéma qu'il faut en quelque sorte relancer dans notre département. Dans la délibération 15, il est expliqué que nous avons la première commission départementale de France avec un nombre de tournages extraordinaire.

Cela peut sembler difficile d'initier une politique avec deux points de départ un peu, voire franchement dissemblables.

Si l'on se concentre sur la délibération 9, et c'est bien de cela qu'il s'agit, on peut la considérer comme un pas important, mais évidemment un pas seulement. Le volet cinéma évoqué tout à l'heure dans le cadre de la politique culturelle, qui est tout à l'honneur d'ailleurs de notre institution, c'est-à-dire le cinéma itinérant, est quelque chose qui fonctionne bien et qui pourrait faire partie d'un plan cinéma, regroupant toutes les activités cinéma du conseil général soient regroupées dans ce plan.

Si je mets de côté le volet un peu particulier de l'Unesco qu'il faudra étudier et qui pourrait effectivement être une vraie opportunité, il reste le fonds de soutien et le cinéma Mercury. Par rapport à la création d'une véritable filière cinéma, et Bernard Asso a anticipé de ce point de vue, le plan est encore à l'état d'esquisse. Effectivement, il conviendrait dans cette filière cinéma d'associer par exemple l'ERAC, subventionnée dans le cadre de la politique culturelle ; l'ESRA qui est quand même une école extrêmement importante sur Nice, qui crée, qui forme un certain nombre de techniciens du cinéma ; les studios de la Victorine : je serai peut-être un peu moins optimiste sur le fonctionnement actuel de ces studios, mais il est certain que c'est un label et une image de marque, et puis un lieu un peu emblématique qui ne demande qu'à repartir ; peut-être la cinémathèque de Nice qui est une des rares cinémathèques de France, il faudrait voir comment l'utiliser dans ce cadre-là ; et bien entendu la commission du film qui a un rôle absolument central.

Il faudrait peut-être ne pas oublier un partenariat privilégié avec le festival international du film de Cannes qui reste quand même la vitrine de prestige de notre département en la matière.

Le fonds de soutien est une très bonne initiative, qui plus est cofinancée par le CNC. Reste à l'organiser et je suppose que ce n'est pas une mince affaire.

**Quant au cinéma Mercury, nous avons voté la délibération lors de notre dernière séance plénière et déjà, cela a permis de sauver un lieu symbolique de la cinéphilie niçoise et c'est plutôt une bonne chose. Il faudrait maintenant sur ce plan très précis, et je sais que les services réfléchissent à la question, transformer l'essai puisque, à côté de la cinémathèque de Nice qui s'oriente plutôt vers un travail de vulgarisation et de pédagogie, à travers l'espace Magnan qui fait un très bon travail mais plutôt dans une cinéphilie un peu expérimentale, un peu plus difficile, il y a une place pour un lieu qui serait effectivement dédié à un véritable cinéma d'art et d'essai, un cinéma sans frontière qui fait appel à toutes les cinématographies du monde, y compris d'ailleurs la cinématographie indépendante américaine.**

**Il existe un collectif, le collectif CINEA, qui regroupe à peu près toutes les associations cinéphiles notamment de la ville de Nice, et qui est prêt à s'ouvrir bien sûr sur un espace plus grand, et qui présente de ce point de vue là un plan de gestion associatif du lieu qui peut être intéressant. Surtout, il propose des états généraux du mouvement associatif cinéphilique qui seraient une façon de remettre à plat tout le secteur et je pense qu'il y a là une chance qu'on ne doit pas laisser passer.**

**Puisque vous appelez ce matin une sorte de concours d'idées pour alimenter en propositions l'exécutif et la majorité départementale, pour ma part je pense que pour lancer à la fois la filière cinéma de notre collègue Asso et relancer le Mercury comme un lieu central de cette filière, il serait peut-être bien de négocier, toujours avec le festival international de Cannes, la délocalisation ou en tout cas la possibilité d'avoir en temps réel une des sections parallèles du festival. Je pense à la « quinzaine du réalisateur » ou à la « semaine de la critique ». En effet, nous sommes un certain nombre dans cet hémicycle à être de la même génération et j'ai la nostalgie des années 70 ou 80 où nous montions à la MJC Gorbella où était diffusée la « quinzaine du réalisateur » pendant le festival de Cannes, en léger décalé, ce qui créait un événement extraordinaire et permettait aussi au festival de Cannes d'avoir une dimension départementale.**

**Voilà les quelques réflexions que je vous sou mets au nom de mon groupe et avec bien sûr la ferme intention de voter le rapport courageux de mon collègue Bernard Asso.**

**M. ASSO.-** Je vous remercie de ces remarques. Il sera probablement nécessaire de réunir, à un moment ou à un autre, l'ensemble de ceux qui contribuent à l'activité cinématographique dans ce département - nous finançons d'ailleurs le FIF.

Vous me connaissez assez pour savoir que si je me suis impliqué dans cette idée, c'est à la fois parce que je crois que le cinéma est une filière qui n'est pas seulement culturelle mais qui a une dimension à laquelle je suis particulièrement attaché, celle de la stratégie des contenus. Les contenants, nous savons à peu près ce que c'est, la révolution du numérique va accélérer la question des contenants, mais le contenu, c'est-à-dire l'imaginaire, l'inspiration et la mise en forme des idées sous forme d'une pratique ou d'une écriture un peu différente, c'est-à-dire justement l'image, je suis tout à fait convaincu qu'une fois le fond en vitesse de croisière, nous pourrions rassembler les uns et les autres et même aller plus loin dans le domaine de la formation et des métiers.

Je pense donc que nous aurons à réfléchir ensemble. Vous êtes le bienvenu.

J'ajoute que, en ce qui concerne le Mercury, les services ont reçu les associations de cinéphiles. Il faudra quelquefois être un peu plus allant, un peu plus moderne. J'ai le sentiment que nous avons beaucoup de travail à faire mais que nous pouvons être particulièrement enthousiaste.

**M. le Président.**- Merci. Pas d'autre intervention ? Je mets aux voix.

*Le dossier n° 9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je passe maintenant la parole au Dr. Roux pour le rapport n° 10.

## **10. L'éducation : le conseil général répond à l'appel des jeunes.**

**Dr. ROUX.**- M. le Président, mes chers collègues, vous avez sous les yeux un rapport de 70 pages regroupant in extenso les propositions du conseil général dans le domaine de l'éducation. Ce dossier s'inscrit dans le plan Collèges Avenir que nous avons voté l'an dernier à l'unanimité et, comme il vous plaît de le rappeler, M. le Président, la meilleure façon de préparer l'avenir des Alpes-Maritimes c'est d'investir dans la jeunesse. Cette politique éducative que vous avez initiée est en marche, elle est en bonne voie grâce à l'intelligence et au dévouement de notre administration et de nos partenaires de l'Education nationale.

Pour 2006, les crédits de paiement, investissement plus fonctionnement proposés au budget s'élèvent à 74 313 500 € dont 49 000 000 € en investissement. Je dois vous rappeler, premièrement, qu'en matière d'investissement nous avons inscrit 32 M€ en 2004, 48 M€ en 2005 et donc 49 M€ en 2006 ; deuxièmement, que déjà 22 % des 570 M€ prévus au plan Collèges Avenir ont été consommés.

Je ne déclinerais pas tous les enjeux de ce rapport exhaustif qui va de la création de nouveaux collèges jusqu'à la prise en compte du handicap. Je vous rappellerai seulement quelques paragraphes.

En ce qui concerne les nouveaux collèges, le collège de Saint-Vallier-de-Thiery a été livré à la rentrée 2005, mais il convient dès maintenant de lui prévoir une extension à 600 élèves avec également l'extension de l'internat.

Concernant notre souci d'anticipation des évolutions démographiques et à la suite de la dernière réunion de la commission éducation, une note au rapporteur concerne le secteur grassois :

- pour Grasse Centre : la recherche de terrain pour la reconstruction du collège Carnot ;
- pour Grasse Sud : en accord avec la commune de Grasse, la recherche d'un terrain dans ce secteur à l'occasion de l'élaboration du PLU.

Par ailleurs, je vous indique que les travaux du nouveau collège de Roquefort-les-Pins démarreront en fin d'année 2006, et que s'agissant du collège de Vence dont le dossier d'enquête préalable à la DUP conjoint avec la commune de Vence sera transmis prochainement à M. le Préfet.

Enfin le respect de l'objectif « 700 élèves » nous amène à envisager l'acquisition de terrains pour un établissement sur Nice plaine du Var. Une visite des lieux envisageables a été proposée lors de la dernière commission éducation. Il en est de même à Mougins et à Nice Nord.

Concernant la disparition des collèges à structure métallique : le chantier du collège Bertone, à Antibes, se poursuit avec efficacité malgré les problèmes liés à la reconstruction sur site. Le chantier du collège Jules Verne, à Cagnes-sur-Mer, démarrera en 2006. Les études se poursuivent pour les collèges la Rostagne à Antibes, les Campelières à Mougins, etc.

S'agissant des extensions, restructurations et réhabilitations, une note au rapporteur fait état de la situation du collège Jules Romains, à Nice, où il convient de réaliser quatre logements neufs avant d'engager une réhabilitation lourde. Il faut y ajouter la demi-pension des collèges Henri

Matisse à Nice, les Baous à Saint-Jeannet et l'Eau Vive à Breil-sur-Roya, sans oublier la rénovation de sept SEGPA et l'extension du collège René Cassin à Tourrette-Levens pour 2006.

Au chapitre des économies d'énergie, nous poursuivons dans les nouveaux établissements l'implantation de chaufferies au bois, d'eau chaude solaire ainsi que l'isolation thermique des bâtiments existants.

Concernant le handicap, 2006 verra la mise en route du diagnostic de la moitié des collèges pour tous les handicaps.

Enfin, nous faisons un gros effort pour les gymnases : à la suite du gymnase de Mouans-Sartoux/Mougins que vous avez inauguré ces jours derniers, M. le Président, cinq nouveaux gymnases verront un démarrage de travaux en 2006. Il s'agit des collèges la Bourgade à La Trinité, le Pré des Roures au Rouret, Pablo Picasso à Vallauris, Capron à Cannes et Jean Franco à Saint-Etienne-de-Tinée, sans parler des extensions et réhabilitations d'autres gymnases.

Le deuxième volet de ce rapport concerne l'amélioration de la vie scolaire. Mes chers collègues, vous y trouverez les treize priorités proposées. Je tiens à vous présenter brièvement les plus importantes.

Il convient tout d'abord de conforter les dotations de fonctionnement des 71 collèges publics en tenant compte de l'augmentation du coût des fluides (gaz, fuel, etc.), de l'indice général des prix et, surtout, de l'accroissement du parc immobilier. Une augmentation globale des crédits de 6 % pour 2006 se traduit par une dotation de fonctionnement de 10 581 000 €.

Il s'agit ensuite de prévoir l'équipement des collèges et gymnases, ouvrir nos installations sportives aux communes par voie conventionnelle en actualisant les tarifs qui remontent déjà à deux ans.

Concernant les aides aux collèges privés sous contrat d'association, nous proposons l'actualisation du forfait d'externat de 3,5 % en 2006 soit 253 € par élève.

Il convient de noter que, la disparité entre les prix moyens des repas facturés aux familles dans les collèges publics et les collèges privés résulte de la non prise en compte dans les collèges publics de l'amortissement de l'équipement et d'une partie du personnel, dépense assurée par notre collectivité. Une note au rapporteur précise que, pour atténuer cette différence, une aide versée aux collèges concernerait en priorité les familles confrontées à des difficultés financières signalées par les chefs d'établissement.

De plus, une réflexion plus large sera conduite afin d'apporter des réponses aux difficultés rencontrées par certaines familles pour acquitter les frais de cantine dans l'ensemble des collèges du département ; un certain nombre d'élèves étant privé de l'accès au service de restauration.

Quant à la participation aux travaux des collèges privés sous contrat, vous le savez, les subventions attribuées concernent les travaux liés à la mise en conformité aux normes de sécurité et d'hygiène.

Ensuite il nous faut favoriser un environnement paisible et serein dans et autour des collèges, par l'installation de caméras de surveillance, la prévention de la violence dans les collèges en zone sensible, avec la poursuite de l'action menée au collège Maurice Jaubert à l'Ariane et Louis Nucéra à Bon Voyage, et un même dispositif au collège Saint-Exupéry, à Saint-Laurent-du-Var, qui sera mis en place cette année.

Je voudrais terminer ce rapport, M. le Président, si vous me le permettez, par le déploiement du multimédia et des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les collèges. Les actions mises en œuvre depuis 1998 par le conseil général ont porté sur l'évolution du parc informatique. Il est à ce jour d'un ordinateur fixe pour 9,5 élèves soit 5 366 postes plus 250 unités périphériques. La lutte contre l'obsolescence du matériel se poursuit à la satisfaction générale des enseignants. Il sera de 20 % en 2006 et concerne également les serveurs et les éléments actifs de réseau. Les services aux utilisateurs par la maintenance technique du parc et le service d'assistance se feront également. Nous poursuivons évidemment ces actions mais 2006 mettra plus que jamais l'accent sur les opérations liées au contenu pédagogique et aux usages. Notre partenariat avec le rectorat et l'inspection académique en ce domaine est fructueux et, si Bill Gates n'est pas Gutenberg, nous avons conscience que le web est une révolution comparable à la découverte de l'imprimerie par la diffusion de la culture et celle des savoirs.

C'est pourquoi nous avons investi, en accord avec le rectorat, sur les espaces numériques des savoirs en apportant une aide substantielle aux centres d'information et d'orientation, aux centres régionaux de documentation pédagogique, à l'ONISEP, de façon à donner le maximum de rayonnement aux CDI des collèges. Grâce à notre soutien financier au CRDP, le logiciel de gestion et de documentation BCDI 3 est dans tous les CDI des établissements scolaires du département.

Des ponts entre les collégiens et leurs futurs métiers sont en place virtuellement mais aussi réellement par la visite des entreprises et l'accueil de leurs représentants dans tous les collèges. Nous avons également mis en œuvre des espaces numériques de travail selon un cahier des charges reprenant les fonctionnalités proposées par l'Education nationale. Sur la base du volontariat, un outil offrant un ensemble de services a été expérimenté dans trois collèges depuis la rentrée 2005 : les collèges des Mimosas à Mandelieu, André Maurois à Menton et la Rostagne à Antibes. Evidemment cette expérimentation me tient particulièrement à cœur. Ce logiciel ouvre le collège aux parents qui peuvent connaître en temps réel les absences et les notes de leurs enfants, mais également, et inversement, être questionnés par le principal du collège dans un autre sens. Ce logiciel permet aussi aux enseignants une mutualisation des contenus pédagogiques et le lancement dès cette année d'un soutien scolaire de qualité. Notons entre parenthèses que cet outil libère deux postes de surveillant. Je vous expliquerai pourquoi si vous me le demandez.

Avec ces nouvelles technologies, M. le Président, les collèges des Alpes-Maritimes commencent à vivre dans le 21<sup>e</sup> siècle à part entière et nous devons continuer à travailler pour demain et ne pas céder à un certain défaut bien français : celui de regarder l'avenir avec les lunettes du passé. C'est dans cet esprit que nous répondons dès aujourd'hui à l'appel des jeunes.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- La parole est à M. PAPI pour le groupe communiste.

**M. PAPI.**- Je vous rassure, je rassure l'auditoire, je serai bref, non que je néglige l'importance du dossier mais il faut aussi respecter les temps que nous nous sommes assignés mutuellement.

Le rapporteur rappelait que le plan Collèges Avenir 2004/2010 avait été approuvé à l'unanimité, effectivement, et si nous avons voté ce plan Collèges Avenir c'est bien parce que, au-delà de la prise en compte des besoins quantitatifs des précédents plans, il y avait une optique et une approche qualitative notamment dans la limite des effectifs à 700, dans la résorption totale des structures métalliques, dans l'association à ces collèges de gymnases et autres installations sportives, dans la prise en compte aussi en matière d'internats, non plus simplement l'éloignement

par rapport aux centres urbains, mais au contraire des internats de proximité et que vous qualifiez, selon un bon terme, « d'internats réussite ». Tout ceci associé à des mesures d'accompagnement, que ce soit dans le temps scolaire ou dans les activités extra scolaires nous paraît en effet de nature à favoriser la réussite scolaire et j'allais dire qu'on en a bien besoin.

J'ai noté aussi, M. le Président, que vous comptiez sur l'opposition pour jouer un rôle positif de proposition. Je ferai deux suggestions.

Nous observons que dans la mise en place du plan Collèges Avenir, ce qui coince le plus c'est le problème du foncier. Je souhaiterais vraiment et j'aurais aimé, puisque j'en avais parlé déjà en commission et je l'ai déjà évoqué lors de l'assemblée précédente, que soit à travers une note au rapporteur, soit même dans un rajout, puisse être inscrite la révision de ce plan Collèges Avenir dès cette année 2006, pour faire une nouvelle évaluation des besoins et indiquer aux maires des secteurs qui seraient concernés par des futurs collèges, la nécessité de réserver des emplacements dans leur PLU en construction. Je crois qu'on ne gagnera jamais assez de temps dans ce domaine-là et on sait qu'après on se heurte à des difficultés et à des situations difficiles à résoudre.

Deuxième point, je vois que pour l'opération « internats réussite » la réflexion s'engage en 2006. Oui, mais il y a déjà deux ans que nous en avons adopté le principe, il serait souhaitable que cette réflexion soit menée tambour battant de façon à entrer dans la phase active le plus vite possible. Pourquoi insister comme cela ? Parce que, comme moi, vous êtes informés chaque jour des difficultés qui surgissent ici ou là - pour l'instant les Alpes-Maritimes n'ont pas encore trop fait la une de l'actualité - de plus en plus de violence dans les collèges. Certes, des mesures sont prévues dans le plan, mais je ne pense pas que ce soit simplement l'installation de caméras, même la présence aux abords des collèges de forces de gendarmerie ou de police qui puissent vraiment, de façon durable, apaiser le climat, et il me semble que la création de ces internats de proximité dits « internats réussite » pourrait contribuer à l'apaisement d'un certain nombre de situations, voire à ce qu'elles ne se produisent pas.

Autre considération : c'est bien que soient prises en compte les difficultés familiales notamment qui aboutiraient ou qui aboutissent à l'abandon de la restauration scolaire par certains enfants. C'est d'autant mieux que, depuis quelques années, et notamment cette année, le fonds social des collégiens fond à vue d'œil, c'est le cas de le dire, et il est donc de plus en plus difficile de venir en aide à ces collégiens ou à ces familles en difficulté.

Pour terminer, je dirai que dans ce contexte de difficultés et de violences dues souvent à l'échec scolaire, à ce sentiment d'abandon, je pense qu'il y a des mesures nationales qui sont particulièrement malvenues. La révision des cartes de ZEP, certes assortie de propos rassurants disant qu'il n'y aurait pas de baisse de moyens pour les établissements qui seraient sortis, qui ne seraient plus qualifiés dans les zones d'établissements prioritaires, est aussi malvenue parce que, forcément, s'il y a révision, c'est pour « redéploiement », comme on dit en termes choisis, mais cela veut dire une redistribution à minima pour les collèges qui étaient en ZEP. Je pense notamment, pour ce qui concerne le département des Alpes-Maritimes, bien sûr égoïstement au collège de Carros que j'ai quitté il y a un ou deux ans, mais aussi au collège Picasso à Vallauris, le dispositif ZEP certes n'était pas la panacée, mais il mettait à disposition des moyens pour limiter l'échec scolaire.

Dernière chose qui me semble ne pas être une mesure très appropriée : celle de remettre l'apprentissage dès 14 ans. Je ne pense pas que l'exclusion du système scolaire traditionnel avant 16 ans soit une bonne chose et soit un élément de progrès dans ce contexte de difficultés d'aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais exprimer sur cet important dossier concernant l'éducation. Merci.



**M. le Président.-** M. Vinciguerra a la parole.

**M. VINCIGUERRA.-** Je voudrais, d'une part, dire que le travail de la commission a donné de bons résultats, je tiens à le dire puisque le problème de la réflexion sur la diminution du fonds social « collégiens » a été abordé en commission et qu'il est réglé maintenant dans le cadre de la note au rapporteur, c'est tout à fait positif. Par contre ce qu'il nous faudrait assez rapidement, c'est voir comment techniquement cela va se mettre en place parce qu'il y a effectivement de fortes demandes des parents d'élèves dans le cadre des conseils d'administration - vous avez dû déjà recevoir des courriers à ce sujet - de manière à leur répondre. Il y a une véritable attente, et notamment dans les collèges où les indices de précarité sont préoccupants. Annoncer cette bonne nouvelle est une bonne chose mais leur donner, derrière les modalités techniques de réalisation de ces prises en charge, ce serait bien. Je sais bien qu'il faudra du temps pour le faire, mais au prochain conseil d'administration, avant les vacances de Pâques, il faudrait être à même d'annoncer un début de mise en place de modalités techniques.

D'autre part, je l'ai fait en commission, je tiens à le refaire ici publiquement, je voudrais adresser mes plus vifs remerciements au service des collèges pour l'énormité du travail accompli et la très grande disponibilité de ce service. Merci.

**M. le Président.-** Très bien. Dr. Roux.

**Dr. ROUX.-** M. le Président, concernant ce que vient de dire notre collègue Vinciguerra, c'est le programme de communication que nous allons faire, et je vous suis « 5 sur 5 », pour que les parents d'élèves soient au fait de ce qui va se faire. Nous sommes entièrement d'accord.

Sur l'intervention beaucoup plus longue de notre collègue Marius Papi, en ce qui concerne la révision et l'évaluation prévues, non seulement sur le foncier mais sur tout ce que nous avons réalisé depuis le début de ce plan Collèges Avenir, nous avons pris date pour 2007. On peut l'avancer de quelques mois, mais je pense que 2007 convient davantage parce que cela nous permet de voir sortir des chantiers qui sont encore à l'état d'étude et d'anticiper les besoins. Or, je voudrais quand même rappeler que dans lors du prochain CDEN du 7 février, l'inspecteur d'académie annoncera qu'au niveau de l'école primaire les effectifs stagnent à la baisse, donc il n'y a pas d'urgence. Nous avons la chance de pouvoir non seulement construire mais aussi faire les réserves foncières pour l'avenir en toute sérénité et non pas travailler le dos au mur comme s'il y avait une poussée démographique intense ; elle n'est pas à l'ordre du jour.

Nous pouvons même, ce que nous avons commencé à faire, M. le Président, faire prévaloir la qualité, avec les techniques de haute qualité environnementale.

S'agissant des réserves foncières, nous avons déjà parlé de Vence, de Grasse. Notre collègue maire de Grasse n'est plus là mais je lui ai fait part tout à l'heure de ce qui avait été dit en commission par notre collègue Vinciguerra concernant Grasse Sud et Grasse Nord, il est tout à fait d'accord, il s'y associe. De ce côté-là, nous nous y emploierons, mais nous avons le temps.

En ce qui concerne la lutte contre la violence en milieu scolaire, je voudrais quand même vous rappeler qu'il n'y a pas que les caméras vidéo qui soient prévues. Dans le rapport que je n'ai pas pu vous présenter in extenso vous pourrez constater que dans deux collèges, à l'Ariane et à Bon Voyage, nous avons mis en place un dispositif avec une assistante sociale, un éducateur spécialisé déployé à plein temps sur ce secteur et nous allons faire de même à Saint-Laurent-du-Var dès cette année. Ce n'est pas tout à fait des caméras de télévision, cela va beaucoup plus loin que ça. Bien sûr, M. le Président, je ne répondrai pas aux questions posées concernant ce que devrait faire le

ministère de l'Education nationale, je suis parfaitement incompetent pour y répondre, mais en tout cas ce qu'a fait le conseil général est assez remarquable pour le souligner.

**M. le Président.**- Très bien. Je vous remercie pour la qualité de vos interventions aux uns et aux autres. Personnellement je ne verrais pas d'inconvénient, tout comme vous, M. Roux, à accepter la suggestion de Marius Papi qui nous amène à préciser, par un petit alinéa dans notre rapport, que nous prévoyons la possibilité de demander aux maires de réserver certaines emprises par précaution, parce que, comme je le dis régulièrement aux maires, c'est bien beau de délivrer de manière excessive quelquefois des permis de construire et de venir ensuite trouver le conseil général en disant : « ça y est, je suis débordé, il me faut absolument un collègue » ; tout cela doit se faire en parfaite concertation.

L'évolution démographique est, quelque part, forcément générée par le choix d'une politique urbanistique qui relève du maire et du maire seul, ; si en suivant cette évolution démographique, nous nous donnions la possibilité d'anticiper en nous disant c'est donnant/donnant, vous faites le choix de la montée démographique sur votre commune mais attention, en contrepartie il faut nous réserver par anticipation trois ou quatre ans, voire cinq ans à l'avance, les emprises nécessaires pour que nous puissions, le moment venu, y faire les équipements correspondants, je crois que c'est une précaution qui n'est pas inutile. J'y suis donc plutôt favorable.

Pour le reste, M. Vinciguerra, j'adhère bien évidemment à vos propos, mais c'est un grand débat de fond d'ailleurs. Vous voyez bien que vous abordez là aussi un domaine qui est totalement hors compétence du conseil général. Souvenez-vous de ce débat enflammé qui a eu lieu il y a deux ans dans notre pays lorsque, en même temps que le transfert des TOS, était proposé notamment le transfert aux conseils généraux des personnels médicaux, des personnels de santé. On a vu une opposition. Vous savez combien l'Etat met de médecins ou d'infirmières dans les collèges des Alpes-Maritimes ? Aujourd'hui il y a plus de personnel médical du conseil général des Alpes-Maritimes dans les collèges que de personnel de l'Etat, donc ce qui est rejeté par les syndicats au plan national, est demandé par les mêmes syndicats au plan local.

Nous sommes donc vraiment dans un monde où il faut être pragmatique. Après tout, nous sommes organisés avec nos circonscriptions d'action médicale et sociale, nos centres de protection maternelle et infantile, nos assistantes sociales. Je citerai l'exemple de la pilule du lendemain. Le gouvernement de l'époque a fait voter une loi : chaque collège a l'obligation d'avoir une infirmière pour délivrer la pilule du lendemain. L'organisation de l'Education nationale est faite de telle sorte qu'on est dans l'incapacité d'appliquer cette loi. Ceci pour prendre un seul exemple qui démontre en tout cas l'aberration d'un certain nombre de dispositions ; on vote toujours, on décide toujours sans anticiper sur les conséquences et sur les moyens dont on disposera pour appliquer ensuite.

Le conseil général a des services sociaux, des moyens d'accompagnement. Si en même temps, dans notre politique d'éducation par rapport aux difficultés, aux précarités que vous rappeliez, nous pouvons apporter notre contribution et que, dans le débat qui s'est instauré et qui est de grande qualité au sein de la commission de l'éducation, des propositions constructives comme celles que vous venez de faire émergent, j'y suis plus que favorable bien évidemment.

Je mets aux voix maintenant ce rapport n° 10.

***Le dossier n° 10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.***

Pr. Asso, le rapport n° 11 s'il vous plaît.

## **11. Politique de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

**M. ASSO.-** Dans le cadre de cette politique, nous soutenons les pôles de compétence départementaux avec le CIM PACA et l'extension de l'INRIA, le campus STIC, des opérations du CPER qui bénéficient d'un fonds de concours départemental, je ne les énumère pas, vous les avez dans le rapport, l'aménagement et l'équipement de laboratoires de recherche et le soutien au projet ITER.

En revanche, je voudrais m'attarder un instant, pour les citer, sur deux opérations nouvelles : la création d'un comité départemental de l'étudiant qui va nous permettre de prendre en compte la situation de nos étudiants sur l'ensemble du territoire départemental, ainsi que la création d'un comité départemental de la recherche afin de faciliter les échanges entre la recherche publique et la recherche privée.

Par ailleurs, je relève également l'annonce qui à mon avis est extrêmement positive pour nous, de l'installation d'une filière « Alpes-Maritimes » de l'École normale supérieure de Lyon, ce qui est un événement pédagogique important, et bien sûr la mise en place d'un département de l'Institut de sciences politiques de Paris à Menton.

Nous soutenons également l'innovation et les transferts de technologie en participant au financement de l'incubateur, du CNRT Telius, du département « économie de l'innovation » de l'OFCE et du SAIC de l'université, ainsi que bien évidemment, par l'octroi de participations aux colloques, selon des règles que nous avons déjà arrêtées, et enfin nous maintenons notre effort pour la mobilité des étudiants dans le cadre du programme européen Erasmus et dans le souci de faciliter l'arrivée d'étudiants « post-doc » ou en doctorat.

L'ensemble de cette politique se traduit par une série de moyens financiers importants. En termes d'investissement, les crédits de paiement sont de 5 529 307 € et en matière de fonctionnement ils s'élèvent à 1 552 904 €.

Le rapport a fait l'objet d'un vote à l'unanimité.

**M. le Président.-** M. Mottard.

**M. MOTTARD.-** Sur ce dossier, laissez-moi d'abord vous dire ma surprise quand j'ai vu, page 330 de votre rapport que, parmi les pôles d'excellence de l'université, on trouvait l'astrologie ! J'ai été un peu surpris. Je pense que Mme Elisabeth Teyssier sera probablement la future doyenne de ce campus puisque feu Mme Soleil n'est plus là. Je pense qu'il y avait une petite confusion avec une autre science bien connue.

La philosophie générale qui se dégage sur la partie recherche de ce dossier est plutôt dans le sens du pacte pour la recherche qui est en fait surtout la loi qui va être votée par votre majorité au parlement français. Une loi qui va être votée, il faut bien le dire, contre l'ensemble de la communauté scientifique, c'est-à-dire qu'il y a une confusion assez nette entre les sciences et les techno-sciences, et l'idée qu'il y a deux types de recherche : une recherche fondamentale qui serait un peu gratuite, qui serait un luxe, qui finalement ne serait plus vraiment de la compétence d'une puissance moyenne comme la France, et puis la recherche appliquée qui, elle, est rentable. C'est la philosophie notamment des pôles de compétitivité. Cette philosophie générale n'est pas explicitement développée dans votre rapport mais elle transparaît par exemple page 335, dans le paragraphe 1-5 réservé à l'aménagement et à l'équipement des laboratoires de recherche ; plus loin, page 337, avec le justificatif du comité départemental de la recherche qui semble finalement un peu calqué sur son grand frère de

**L'Agence nationale de la recherche, structure qui elle aussi pose problème puisqu'une grande partie de la communauté scientifique la critique.**

**En réalité le conseil général, on l'a bien compris, doit se positionner fortement en faveur d'une politique qui vise à soutenir tous les pôles de recherche sur de grandes qualités dans notre région et quelle que soit leur nature, y compris les laboratoires qui ne font que du fondamental et, bien évidemment, du fondamental d'excellence. En effet, ce qui attire les étudiants, les chercheurs mais aussi les entreprises, c'est cette recherche là, même si elle n'est pas directement convertible en emplois et en euros.**

**Bien sûr, comme en commission, nous voterons cette délibération un peu fourre-tout et nous demandons simplement au président du conseil général de peut-être mieux rectifier sa philosophie de la recherche, en tout cas de ne pas commettre les mêmes erreurs que le ministre ou ses collègues ministres.**

**Mais nous voterons pour cette délibération pour un budget qui reste, il faut bien le dire, encore modeste.**

**M. ASSO.-** Je pense qu'il faut faire la part entre les soutiens que nous mettons en œuvre dans le cadre du contrat qui nous lie, et ceux sur lesquels nous ouvrons des portes liées à l'existence de pôles de compétitivité, comme vous l'avez noté, mais les deux outils qui me paraissent structurants sont le comité départemental de la recherche et le comité départemental de l'étudiant, parce que le comité départemental de la recherche va nous permettre à la fois de pouvoir jouer sur les usages et de pouvoir initier certaines pistes. Je n'ai pas développé mais je pense que pour ce qui est de la recherche privée, il serait opportun que celle-ci prenne conscience que nous ne sommes pas uniquement des acteurs de la commande publique mais que nous pouvons aussi être intéressés par des propositions en amont et que nous pouvons être nous-mêmes l'objet d'une innovation, parce qu'il y a de plus en plus d'innovation dans ce qu'on appelle les rencontres improbables, c'est-à-dire les rencontres transversales de partenaires qui n'avaient pas a priori de raison de se rencontrer. C'est à peu près dans cet esprit que le comité départemental de la recherche pourrait prendre ses marques.

En revanche, je pense que nous devons maintenir la volonté d'accueillir des écoles de prestige parce qu'elles nous permettent de renforcer la qualité de nos étudiants. Or, vous savez très bien que c'est en ayant des étudiants en master 2 ou en doctorat qu'on légitime et qu'on garantit la qualité de notre université et de nos laboratoires de recherche.

**M. le Président -** Je vous remercie. Bien évidemment, M. Mottard, je reçois vos remarques et vos observations. Je pense que dans le domaine de la recherche, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, les gouvernants de ces dernières années nous ont conduits à un niveau de médiocrité qui était d'ailleurs signalé dans un récent observatoire qui plaçait en matière d'innovation la France à l'un des plus faibles niveaux des grandes puissances de ce monde, puisque nous étions, je crois, en 14<sup>e</sup> position.

Nous avons choisi aujourd'hui d'inverser le cours des choses et de décroiser surtout, c'est quand même quelque chose d'extraordinaire dans notre pays : payer des chercheurs pour ne pas en tirer le moindre bénéfice au service de nos industries et de nos entreprises. D'un côté, l'université, la recherche publique travaillent totalement cloisonnées et, de l'autre côté, les industries françaises, avec les marges de manœuvre qui sont les leurs et qui se sont amenuisées au fil des années, ont continué à faire plus ou moins de recherche sans que personne ne se parle. On en est même arrivé à ce qu'un certain nombre de brevets sortis du public en France bénéficient directement à des industries étrangères sans qu'à aucun moment on ne cherche à en faire bénéficier nos propres industries. C'est extraordinaire. Nous avons donc choisi de décroiser tout cela en créant des

postes de chercheurs au service de nos industriels, et surtout, on se donne les moyens de revenir à une vraie politique d'innovation.

L'innovation était devenue de la recherche à court terme sur des produits commercialisables à court terme. On sait aujourd'hui que pour qu'une grande entreprise puisse trouver un produit commercialisable à moyen terme, il faut qu'elle réinvestisse tous les ans au moins 5 % de son chiffre d'affaires sur huit à dix ans, avec 3 ou 4 % de chance de réussite dont 95 à 97 % de déchets. Nos industriels faisaient de la recherche à court terme sur trois à cinq ans, avec un réinvestissement de leur chiffre d'affaires de 1,5 à 3 %. C'est ainsi que la France, petit à petit, a pris du retard, que de grandes industries étrangères sont devenues plus compétitives, c'est ainsi qu'un certain nombre de nos entreprises se sont délocalisées, que des capitaux étrangers sont venus progressivement racheter des parts importantes de notre tissu industriel.

Là où l'Allemagne, les Etats-Unis et le Japon se sont dotés depuis des années d'une politique de pôles de compétitivité, de « *clusters* », à traduire par le mot grappes, c'est-à-dire la concentration d'entreprises qui, dans le même domaine, soient capables de se décloisonner, d'échanger entre universitaires du public, du privé, industriels et PME, la France, quinze ans après, a décidé de se doter de ces politiques-là. Maintenant on s'en donne les moyens avec la création de 3 000 postes de chercheurs, dans le budget 2006 notamment, au service de cette politique.

Que le conseil général des Alpes-Maritimes se positionne aux côtés de l'action du gouvernement qui essaie d'inverser le cours des choses pour enrayer les processus de délocalisation et de désindustrialisation, et que nous apparaissions comme un des territoires de France les plus compétitifs dans ce domaine, c'est plutôt une chance et une bonne nouvelle.

Je me réjouis en tout cas des choix qui nous sont proposés aujourd'hui et, bien évidemment, il ne doit pas être question pour nous comme pour le gouvernement d'amener à s'affronter politique de recherche fondamentale et politique de recherche appliquée, et je crois qu'aujourd'hui les politiques dont nous nous dotons en France vont dans ces deux directions.

Je mets donc aux voix le rapport n° 11.

***Le dossier n° 11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.***

Pour le rapport n° 12, M. Nègre.

## **12. Politique départementale d'aménagement du territoire.**

**M. NEGRE.-** M. le Président, chers collègues, il s'agit de la politique départementale d'aménagement du territoire axée sur le développement comme le développement du système d'information géographique, l'aménagement du secteur du lac du Broc, le développement numérique du territoire et la téléphonie mobile, les zones d'activités, les maisons du département et un schéma d'aménagement global.

Les lois récentes avec les créations de communautés d'agglomération et de syndicats de communes font que nous avons une mosaïque de collectivités dans les Alpes-Maritimes : un département, quatre communautés d'agglomération, huit communautés de communes, quelques dizaines de syndicats et deux pays pour 163 communes. Les procédures se sont complexifiées, la DTA est insuffisante quant à la définition des objectifs d'aménagement du département. Il y a une nécessité à imaginer globalement le devenir de ce département.

C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un schéma d'aménagement et de développement durable du territoire pour donner de la lisibilité à l'action départementale. Cet objectif de schéma départemental qui recouvrira l'ensemble du département des Alpes-Maritimes et toutes les politiques thématiques, permettra de mobiliser les forces vives du département, d'appréhender globalement l'aménagement du territoire, d'impulser une dynamique et de constituer un outil d'aide à la décision pour les élus.

Le Département s'appuiera bien sûr sur les compétences techniques et les outils de cohérence que nous avons mis en place : SAM, ADAAM, SYMITAM... Un crédit d'études de 300 000 € sera dégagé pour permettre la mise en œuvre de ce schéma d'aménagement dans le département des Alpes-Maritimes.

Parallèlement, à un niveau plus local, seront mises en place des maisons du département pour faciliter l'accès aux services publics. Il existe dans ce domaine une grande attente de la part de nos concitoyens.

Il y aura également l'aménagement des zones d'activités et d'espaces de loisirs parce que, aujourd'hui, en raison de la pénurie en matière de foncier, nous avons la nécessité de poursuivre une démarche volontariste pour accueillir les entreprises. Il est donc important de développer l'offre du foncier en accueillant des activités de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire départemental. Je m'arrêterai un instant sur le terme « équilibré » et sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes, M. le Ministre de l'Aménagement du territoire.

Cette politique d'aménagement du territoire passe par exemple par l'aménagement de la zone d'activités du Bec de l'Estéron qui est un projet d'intérêt stratégique dans la politique de rééquilibrage et de renforcement de la cohésion territoriale du département. Il n'y a pas uniquement le littoral, il y a aussi le moyen et le haut pays. Cette zone d'activités du Bec de l'Estéron, d'une capacité de près de 13 hectares et pour laquelle un label HQE (Haute Qualité Environnementale) sera recherché, proposera 9 hectares cessibles et entraînera la création d'environ 400 emplois à l'horizon 2013.

Dans ces conditions, aménagement du territoire rime également avec lutte contre le chômage. Cet aménagement se fera en faveur de l'emploi et d'un meilleur équilibre du fonctionnement de ce département. Cette zone d'activités, vous le savez, est à la charnière de la bande côtière et de la moyenne vallée du Var. Nous allons engager la phase pré-opérationnelle du projet pour arriver à la réalisation de ce parc d'activités économiques.

De la même façon, toujours avec cet esprit de rééquilibrage et d'aménagement des territoires dans l'ensemble des Alpes-Maritimes, le Département, en concertation avec la communauté de communes des Vallées d'Azur, a piloté une étude de positionnement des zones d'activités de la moyenne vallée du Var. Cette étude a mis en évidence une vingtaine d'hectares répartis sur plusieurs sites. Là encore, c'est une importance stratégique pour le département pour rééquilibrer les activités économiques entre le littoral et le moyen pays.

Nous avons ensuite d'autres zones d'activités sur des sites du moyen et du haut pays et le Département est ouvert à l'ensemble des communes ou des EPCI compétents pour des études de faisabilité ou pré-opérationnelles.

Enfin, nous avons un autre exemple : l'espace de loisirs du lac du Broc sur lequel il est proposé un aménagement à vocation touristique, environnemental et de loisirs qui nous permettra de développer une vision harmonieuse de l'aménagement du territoire.

Par ailleurs, nous poursuivons à grandes enjambées le développement numérique du territoire et la téléphonie mobile, notamment avec le réseau régional à très haut débit dont le maître d'ouvrage est la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et pour lequel nous avons passé une convention tripartite pour renforcer les pôles d'excellence en matière d'innovation et de recherche, tout en répondant à l'exigence de solidarité. Dans ce domaine, nous allons dégager un crédit de 135 000 €.

Mais, en deçà de la Région, au niveau départemental, nous poursuivons la desserte « haut débit ». C'est ainsi que nous avons créé 11 500 nouvelles lignes d'abonnés du moyen et haut pays en ADSL en 2005, portant ainsi à 99,2 % le pourcentage de la population départementale raccordée, et nous espérons arriver à 100 % en 2006.

Par ailleurs, nous avons une extension de la couverture de téléphonie mobile en deux phases :

- une phase 1 destinée à équiper quatre sites dont trois sont déjà réalisés : Coursegoules, Saint-Martin-d'Entraunes et Saint-Dalmas-le-Selvage ;
- une phase 2 à la charge des opérateurs.

Je développerai le dernier point qui est celui du système d'information géographique, le SIG : il s'agit de donner à ce service de l'aménagement du territoire du conseil général les moyens de sa politique et donc des moyens matériels modernes, performants et fiables pour 150 000 €.

Voilà donc une politique avec une vue d'ensemble sur les Alpes-Maritimes qui se donne les moyens d'avoir cette vision globale équilibrée et harmonieuse grâce à ce schéma d'aménagement du territoire.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Simplement, je vous fais observer, et je m'adresse aux rapporteurs des dossiers, qu'il est 16 h 23, nous en sommes à peine au quart des rapports de notre session, donc si chacun peut faire preuve d'un esprit de synthèse sur les rapports à venir, ce serait vraiment bien.

M. Cuturello, vous avez la parole.

**M. CUTURELLO.- Même les questions vont être synthétiques.**

**M. le Président.**- Sachant que tout cela a été débattu en commission.

**M. CUTURELLO.- Sur ce dossier, M. le Président, il y a deux questions. La première est une question de forme dans la mesure où il y a un mélange des genres entre les quatre sujets qui sont abordés et sur lesquels on peut avoir des points de vue différents :**

- **les schémas d'aménagement et développement durable du territoire (une délibération, qui j'espère ne viendra pas trop tard dans la soirée, est d'ailleurs prévue à l'ordre du jour) ;**
- **la question des maisons du département liées aux services publics ;**
- **la question des zones d'activités (j'y reviendrai) ;**
- **le développement numérique et l'équipement pour le service géographique.**

**On mélange un peu les carottes et les navets.**

Par ailleurs, sur le contenu lui-même, je voudrais revenir sur un point qui me paraît important et j'aurais voulu avoir votre sentiment, M. le Président, sur ce sujet.

Le rapport fait référence, page 352, à cette maintenant si fameuse étude sur l'aménagement de la plaine du Var, commune à la CANCA et au conseil général. Il se trouve que, sur le sujet, votre rapport dit que les premiers résultats de cette étude, conformément à la DTA, classent le secteur du Broc en zone verte, etc. Mais il se trouve que la mairie de Nice est allée beaucoup plus vite et beaucoup plus loin que vous puisque, dans sa séance du 4 novembre 2005, par la délibération 5.23, elle a adopté les premières orientations générales concernant l'aménagement de la plaine du Var. Je voudrais savoir quel est votre sentiment sur le sujet puisque les quatre pôles présentés par Mme Reclus, l'adjointe à l'urbanisme de la ville de Nice lors de cette séance, concernent le delta du Var qui est la porte sur l'international, le pôle Lingostière autour de la Baronne, avec un site mixte commercial, ensuite un troisième pôle qui est celui de la Manda, Carros, Colomars avec un parc industriel et d'entreprises, puis le Var Estéron dénommé dans l'étude de la CANCA « la porte des Alpes », ce qui est un peu différent de ce que vous disiez tout à l'heure.

J'aurais voulu avoir votre sentiment à ce sujet.

**M. le Président.**- Je n'ai pas du tout compris ce que vous venez de dire. Pouvez-vous le dire en français ?

**M. CUTURELLO.**- Je lisais ce que disait Mme Reclus, adjointe à l'urbanisme. Pour la traduction simultanée, vous vous adresserez à elle.

**M. le Président.**- Vous semblez l'interpréter par rapport à quelque chose que j'aurais pu dire.

**M. CUTURELLO.**- Pas du tout. Je faisais état de ce qui avait été décidé le 4 novembre.

**M. le Président.**- Au conseil municipal de Nice ?

**M. CUTURELLO.**- Oui, puisque l'étude est commune.

**M. le Président** - Parce que le conseil municipal de Nice se prononce sur la commune de Gilette ?

**M. CUTURELLO.**- Oui, c'est écrit.

**M. le Président.**- Dont acte.

**M. CUTURELLO.**- Il est dit : ensuite le Var Estéron, dénommé dans l'étude de la CANCA « la porte des Alpes ». Je ne sais pas si vous partagez cela, j'ai été un peu étonné.

**M. le Président.**- Je partage votre étonnement. Pour une fois, nous nous rejoignons. Si vous me posez la question, voilà, je suis étonné. Vous avez ma réponse.

**M. CUTURELLO.**- J'étais très étonné puisque la plaine du Var a été qualifiée dans la délibération, par l'adjointe à l'urbanisme, de « vase d'expansion de la ville et de la Côte d'Azur ». Je pense qu'on pouvait rêver mieux comme qualificatif pour cet espace. Vous-même, récemment, lorsque vous vous êtes exprimé sur l'évolution du dossier de la nouvelle prison de Nice, vous avez indiqué que l'on avait fait de la plaine du Var une poubelle. J'en



**conclus que vous vous désolidarisez des anciens éboueurs, mais il y a peut-être une vraie question et j'aurais aimé avoir votre sentiment : le Département a-t-il déjà un avis sur l'étude qu'il a cofinancée avec la ville sur ce sujet sensible ?**

**M. le Président.-** Nous avons cofinancé une étude avec la CANCA, pas avec la ville. Remettons les choses à leur place.

**M. CUTURELLO.-** Je transmettrai alors, parce que là, c'est une délibération de la ville de Nice.

**M. le Président.-** Nous avons des réunions de comité de pilotage mais nous n'avons participé pour l'instant à aucune conclusion. Des études sont en cours. La seule décision que nous ayons partagée est celle de cofinancer ensemble, à 50/50, une étude. Au terme de cette étude, nous verrons si nous arrivons à arrêter une vision commune de la plaine du Var. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de réunion qui nous conduise à suggérer à nos assemblées respectives une conclusion sur notre vision d'aménagement. Vous me le confirmez, M. Nègre ?

**M. NEGRE.-** Tout à fait.

**M. le Président.-** Je vous remercie. Nous en sommes là. Pour le reste, que le conseil municipal de Nice ait envie de se prononcer sur des communes qui ne relèvent ni de son territoire ni de la communauté d'agglomération, cela me surprend. Je suis donc étonné.

**M. CUTURELLO.-** C'est la raison pour laquelle je sollicitais votre point de vue. J'étais très étonné également. Sur la délibération, par contre, nous nous abstiendrons.

**M. le Président.-** C'est bien pour cela que j'ai souhaité que nous nous dotions d'outils d'aménagement équilibré du territoire, c'est-à-dire déjà une bonne couverture numérique, car je crois qu'on ne peut pas permettre à quelque partie de notre territoire de pouvoir aujourd'hui développer et créer des emplois sans avoir une distribution numérique qui en tout point du territoire soit de grande qualité.

Deuxièmement, il s'agit de veiller à ce qu'en matière de services au public, en tout point du territoire, chacun puisse avoir accès à la qualité et que l'on puisse évaluer d'abord le service rendu aux usagers.

Ensuite, nous devons favoriser la création d'activités à partir de la base de ces outils, pour que tous ceux qui voudront développer une zone d'activités puissent le faire, grâce à ces outils, avec notre soutien dès lors que cela s'inscrit dans un paysage cohérent sur l'ensemble du territoire départemental. Ce que nous vous proposons dans ce rapport, c'est de pouvoir lancer ensemble, au cours de l'année 2006, ce travail d'investigation au terme duquel nous vous proposerons de débattre des conclusions et d'arrêter des politiques définitives. Avons-nous envie de mener ce travail d'investigation ensemble ou pas ?

**M. PAPI.-** M. le Président, je commencerai par quelque chose que je n'avais pas prévu de dire mais pour essayer d'éclairer le débat ou, du moins, pour mettre un point d'interrogation encore plus important que celui qui a été soulevé par notre collègue Cuturello.

La délibération qui a été proposée à Nice a été proposée également, je pense, à toutes les communes faisant partie de la CANCA plus celles de la communauté de communes des Coteaux d'Azur ainsi que Gillette et Bonson, puisque c'est dans le cadre de l'élaboration du schéma de cohérence territoriale que cette étude de la plaine du Var a été décidée et financée par la CANCA et

le Département. Ce qui est étrange, c'est que nous ayons été amenés à donner un avis, à délibérer en tant que collectivité, que ce soit sans doute la CANCA ou le conseil municipal, que ce soit la CCCA (c'était hier soir), sans que validation ait eu lieu notamment de la part du principal partenaire financier.

Pour ce qui me concerne, je vais vous dire mon sentiment, c'est qu'il me semble qu'il y a loin de la coupe aux lèvres et les orientations que vous entendez prendre pour le département, je ne les trouve pas tellement traduites dans le document qui nous a été fourni, d'autant qu'il est assorti d'une deuxième étude qui, elle, rentre davantage dans le concret, où l'on fait figurer ce que donneraient les orientations qui ressortent de la première étude et où, selon moi, cette vallée du Var n'est peut-être plus une poubelle, c'est plus organisé, mais c'est un peu un scénario de l'horreur : béton à tous les étages, et notamment vers le plus bas, mais même sur son parcours.

C'est ce qui m'a amené à émettre de très grandes réserves et la CCCA, par exemple, a refusé de se prononcer sur cette deuxième étude (étude Lion) qui, selon nous, ne va pas du tout dans le sens d'un développement équilibré du territoire.

**M. le Président.**- Sur ce point, et en complément de ce que vous dites et de ce que vient d'exprimer M. Cuturello, je le dis, nous avons eu des réunions de travail. Nous avons estimé pour notre part que le résultat de ces études était tout à fait insuffisant et ne nous convenait pas, parce que si tel était le cas vous auriez été amenés à vous prononcer par un rapport sur nos conclusions. Je ne vous ai toujours pas soumis de rapport parce que dans les réunions de travail que nous avons eues, nous avons estimé que le rendu des études que nous avons cofinancées était totalement insuffisant et n'apportait pas des précisions et des éléments suffisants pour que nous nous prononcions en séance plénière. Nous avons donc demandé des compléments, voire des modifications d'orientations, et c'est lorsque nous aurons un document qui me paraîtra s'approcher d'une physionomie satisfaisante qu'à ce moment-là je vous proposerai que nous en débattions et que nous délibérions. Mais, en ce qui concerne le conseil général des Alpes-Maritimes, nous n'en sommes pas là et nous avons dit très clairement à notre partenaire que l'élaboration des choses telle qu'elle nous avait été présentée était totalement insuffisante.

**M. PAPI.**- Je ferai encore deux ou trois observations. Vous dites dans le rapport que la DTA s'avère insuffisante dans les objectifs d'aménagement du département. Nous dirons que la DTA n'est peut-être pas suffisante mais elle était absolument nécessaire et elle est encore nécessaire pour un territoire des Alpes-Maritimes plus équilibré, parce que dans ce territoire, pendant des années, les projets les plus négatifs fleurissaient de toutes parts.

Aujourd'hui, vous proposez d'élaborer un schéma d'aménagement et de développement durable du territoire et de consacrer 300 000 € d'étude pour la mise en œuvre de ce projet. Nous veillerons à ce que, vu les partenaires et les outils qui sont prévus, ce projet n'aboutisse pas sur quelque chose qui ressemble de près ou de loin au projet métropole Côte d'Azur, puisque nous retrouvons là parmi les partenaires auxquels nous pensons à travers SAM Promotion, ceux qui nous avaient orientés ou qui avaient orienté la politique de l'aménagement du territoire vers la métropole Côte d'Azur.

Dernière chose, et je crois que c'est ce qui fait que nous ne sommes pas du tout sur les mêmes positions, c'est ce qui concerne les services publics. Vous dites davantage de services au public. Comment peut-on parler d'aménagement équilibré du territoire quand la plupart des services publics nationaux sont en cours de démantèlement ou ont déjà été démantelés ? Et ce ne sont pas des succédanés, y compris dans les maisons du département, qui feront le compte.

Pour illustrer mon propos, c'est d'actualité, nous avons passé une période de concertation sur les services au public ou services publics, comme on voudra, et il était dit qu'il y avait un moratoire, que rien ne serait supprimé, ni rajouté bien sûr, mais même diminué pendant cette période-là. Le maire et la population du Broc s'émeuvent que, alors que la Poste avait supprimé un bureau, remplacé aux frais de la commune, locaux et personnel, par une agence postale, cette agence postale se voit aujourd'hui réduite à sa plus simple expression qui fera que si vraiment les usagers veulent faire une opération un peu technique, ils seront obligés de se rendre à Carros. Je trouve que ce n'est pas très loyal vis-à-vis des élus et, surtout, cela ne va pas du tout avec les annonces d'un aménagement équilibré du territoire.

Je crois qu'aujourd'hui plus que jamais, avec ce besoin de justice, d'équité qu'attend la population, il faut que les grands services nationaux soient encore présents dans l'ensemble du territoire et notamment dans ce département. Merci.

**M. le Président.-** M. Papi, d'abord la DTA explique ce qu'on peut faire ou ne pas faire mais ne propose pas ce qui doit être fait. Je propose donc que nous rentrions dans une phase opérationnelle pour définir quoi mettre dans la DTA et c'est la raison pour laquelle je propose un schéma d'aménagement du territoire.

Cela dit, si vous voulez vous en tenir aux grandes théories académiques et universitaires sans apporter de réponse à vos populations, vous êtes en contradiction totale d'ailleurs avec ce que vous dites en matière de services publics. Dire que parce que la Poste aurait réduit l'activité de votre agence postale au Broc, cela remettrait en cause complètement la vision du service public dans le département des Alpes-Maritimes, permettez-moi de vous dire que c'est une vue un peu restrictive. Peut-être n'avez-vous pas été assez performant pour maintenir votre bureau de poste, sans doute vous seriez-vous adressé au ministre de l'Aménagement du territoire qui aime bien la commune du Broc et un peu aussi le maire du Broc, j'aurais regardé les choses avec le président Bailly pour vous éviter cette déconvenue, puisque malgré tout il y a des autorités pour cela, mais vous n'avez pas jugé bon de me solliciter, vous avez assumé seul vos responsabilités face à votre population. Assumez-les. En tout cas, tous ceux dans ce département qui savent qu'ils ont eu affaire à moi pour leur permettre de préserver un service public dans le département, l'ont obtenu. Vous avez estimé que vous pouviez vous débrouiller tout seul, c'est votre problème.

Pour le reste, je souhaite moderniser et répondre à l'attente des gens qui ont répondu à une enquête que j'ai diligentée par le biais de la DIACT, ex-DATAR. Or, que nous disent-ils ? 85 % nous disent préférer la qualité à la proximité. C'est-à-dire qu'à une classe unique qui est en bas de chez soi, on préfère une école à 5 ou 10 kilomètres, où il y a des ordinateurs, une première langue vivante, si on peut avoir un meilleur service pour l'éducation de ses enfants. Ils nous disent aussi qu'ils ont une perception qui ne reçoit plus de public depuis des années, qu'ils aimeraient voir la réouverture d'une épicerie, d'une pompe à essence, l'installation d'un distributeur de billets. Ce n'est pas grand-chose, un distributeur de billets, et pourtant c'est énorme. Pour quelqu'un qui est dans un village et qui est obligé de faire quelquefois 50 kilomètres pour avoir le droit d'utiliser un distributeur de billets, quand on sait qu'on n'a aucune chance d'obtenir l'installation d'un distributeur de billets de la part d'un organisme bancaire qui ne trouvera aucune rentabilité à cette installation, il est important que nous puissions apporter cette prestation en partenariat avec un certain nombre d'organismes bancaires comme le Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne ou la Poste. C'est tout cela que nous proposons, mutualiser les moyens.

Prenons les subdivisions de l'équipement pour les droits des sols, par exemple : on sait bien qu'il ne peut pas y avoir une subdivision dans chaque village. Il y a la maison des Alpes-Maritimes, celle qu'on pourra installer dans un canton, dans une vallée, il faudra voir l'entité territoriale la mieux adaptée, mais il y a aussi la mairie elle-même qui, pour moi, peut être une maison des Alpes-

Maritimes. S'il y a un service public que je suis sûr de trouver dans chaque commune : c'est la mairie. Eh bien, il s'agit de permettre à chaque mairie du département qui aujourd'hui de toute façon n'a aucun service public autre que quelquefois le demi, voire le quart de secrétaire de mairie, de donner une polyvalence de statut à son secrétaire de mairie pour qu'il devienne à la fois agent du conseil général, agent de l'Etat, qu'il puisse à 80 kilomètres de la préfecture imprimer une carte grise grâce au haut débit, remplir un dossier d'APA pour le compte du conseil général, faire une inscription scolaire au lycée ou à l'université, enregistrer pour le compte de la subdivision de l'équipement une demande d'aménagement de clôture, de mouvement de terrain, de permis de construire. On peut décliner cela à l'infini. Plus qu'une grande maison des Alpes-Maritimes où il n'y a pas de quoi remplir cinq jours sur cinq le carnet d'adresses d'un trésorier, d'un percepteur, d'un subdivisionnaire de l'équipement, en fonction des demandes de rendez-vous qui sont formulées dans le territoire de la maison des Alpes-Maritimes, il faut permettre de tenir des permanences pour recevoir l'ensemble des rendez-vous, décloisonner, mettre en commun les savoir-faire des agents des communes, du Département, de l'Etat (j'ai visité déjà quelques départements expérimentaux dans ce domaine), y installer des visio-services, c'est-à-dire des bornes où l'on choisit ANPE, ASSEDIC, UNEDIC, DDE, conseil général... et où l'on a immédiatement en face de soi l'agent de l'ASSEDIC, l'agent de l'ANPE, l'agent de la DDE qui vous demande ce qu'il peut faire pour vous. Vous avez un problème avec tel dossier, vous avez la référence, la copie, le document, vous le mettez dans un tiroir. L'agent en a la lecture et il vous renvoie par un autre tiroir le formulaire que vous avez à remplir. Vous le remplissez et vous le lui renvoyez. En quarante-huit heures votre problème est réglé.

Ce sont des choses que j'ai vues encore la semaine dernière dans le département de la Manche et qui fonctionnent exceptionnellement bien, avec une enquête qui révèle que 98 % d'hommes et de femmes des territoires ruraux les plus éloignés se montrent particulièrement satisfaits de ce type de modernisation des services au public. C'est la modernisation que je vous propose aussi pour le territoire des Alpes-Maritimes. Mais, si vous voulez rester repliés sur vos archaïsmes et faire en sorte que les Alpes-Maritimes restent organisées sur le modèle 45 plutôt que de construire les Alpes-Maritimes du 21<sup>e</sup> siècle en matière de services au public et de services aux usagers, vous n'avez qu'à faire votre choix. Nous, nous faisons un autre choix aujourd'hui et c'est ce que nous proposons dans ce schéma départemental.

Maintenant la balle est dans votre camp, M. Papi, mais si vous n'êtes pas capable d'offrir dans votre commune, dans votre canton, ce que l'on offrira dans les autres cantons des Alpes-Maritimes, il faudra aussi vous justifier devant vos administrés le moment venu.

Je mets aux voix le rapport n° 12.

*Le dossier n° 12, mis aux voix, est adopté (opposition du groupe communiste, abstention du groupe socialiste et vert).*

**M. CUTURELLO.- Une suggestion, M. le Président : faites attention, il se pourrait qu'un jour une borne puisse remplacer un président de conseil général !**

**M. le Président.-** M. Cuturello, le tout est que chaque fois que vous appuyerez sur la borne vous puissiez m'y trouver, histoire de vous empêcher de dormir la nuit !

**13. Contrat de plan départemental pour un développement durable des Alpes-Maritimes – Plan « montagne avenir » - Phase 1 – Définition des paramètres et des projets identitaires de développement économique.**

**M. GINESY.-** Le rapport n° 13 s'inscrit dans la logique du rapport n° 12 et, au titre de ma délégation montagne, j'ai un grand plaisir à vous proposer ce plan Montagne Avenir.

Il résulte de votre volonté, M. le Président, d'installer dans les territoires ruraux une politique de contractualisation moderne, comme cela a été fait dans les communautés de communes et d'agglomération de la zone du littoral au travers du contrat de plan départemental. En effet, en 2004 nous nous sommes prononcés pour une intervention départementale à hauteur de 208 M€ pour la période 2004/2009 en faveur des quatre communautés d'agglomération : Nice, Sophia, Grasse, Menton ; en 2005, sur des aides très importantes également pour les villes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu, Mougins, pour la communauté de communes des Coteaux d'Azur et la communauté de communes du Paillon. Il restait donc à traiter, dans le cadre du contrat de plan départemental, le développement des communes rurales du haut pays, et c'est l'objet de ce présent rapport.

Le contrat Montagne Avenir est une première réponse destinée à soutenir les projets réellement stratégiques et identitaires, générant la création de ressources et d'emplois. C'est là une différence majeure par rapport à l'ensemble des projets que nous avons soutenus jusqu'à présent. Il s'agit d'un soutien à l'investissement permettant d'établir une cohérence départementale de tous les projets et je tiens à préciser, pour ceux qui seraient inquiets, que les projets qui ne seraient pas retenus dans le cadre du plan Montagne Avenir restent éligibles au règlement des aides classiques, notamment pour les équipements relevant des compétences obligatoires comme par exemple le service de l'eau pour les petites communes.

Mes chers collègues, l'année 2006 sera consacrée à la préparation de ces projets, à la définition du territoire, à l'identification des projets apportés par ces territoires et je vous propose donc de donner délégation à la commission permanente pour prendre toutes les décisions utiles à la mise en œuvre de cette première phase.

#### **14. Soutien du conseil général des Alpes-Maritimes à la démarche « pôles d'excellence rurale ».**

**M. GINESY.-** Le rapport n° 14 s'inscrit en pleine complémentarité avec le plan Montagne Avenir. Il s'agit des pôles d'excellence rurale. Vous en avez parlé ce matin, M. le Président, c'est une de vos idées non pas en tant que président du conseil général mais en tant que ministre délégué à l'Aménagement du territoire. Dès l'appel à projets, dès son lancement, il y a eu une forte communication et un vif intérêt de la part des collectivités rurales.

Un dispositif prévoit quatre thématiques :

- la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques
- la valorisation et la gestion des bio-ressources
- l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations
- l'innovation technologique

Pour résumer, on peut dire que l'Etat assure un financement jusqu'à un plafond de 50 % pour les zones de revitalisation rurale et de 33 % par ailleurs, pour des projets d'investissement générant des retombées en matière d'emploi.

La labellisation s'effectuera en deux vagues : une au 1<sup>er</sup> mars 2006 et une au 1<sup>er</sup> septembre 2006.

A la suite de deux réunions tenues en préfecture sous l'autorité de Monsieur le Préfet, il est apparu aujourd'hui que six opérateurs territoriaux émergent : quatre EPCI et un parc national qui étaient représentés pour porter un pôle ou une opération.

Les services du conseil général travaillent avec les services de l'Etat pour clarifier la situation et arriver à faire en sorte que nous propositions pour les Alpes-Maritimes, afin que notre président ministre délégué à l'Aménagement du territoire puisse défendre au mieux ces pôles d'excellence rurale au niveau de l'Etat, que le Département puisse soutenir et accompagner cette démarche de candidature, voire aller plus loin en étant porteur suite à l'élargissement de la liste des porteurs potentiels. C'est ce que vous avez demandé, M. le Ministre, au cours d'un conseil des ministres.

Bien évidemment, compte tenu de la forte cohérence des thèmes à respecter, du montant restreint des financements de l'Etat (1 M€ par pôle, aide européenne comprise) et de l'impossibilité pour un même territoire de cumuler des projets, les communes qui pourraient intégrer leurs opérations dans les pôles d'excellence rurale présentés par le Département ou les EPCI candidats, peuvent faire financer leurs opérations soit à travers le plan Montagne Avenir qui s'affranchit de la nécessité d'avoir un EPCI ou un pays comme structure porteuse, soit à travers le régime commun des aides aux collectivités.

Au total, la contractualisation que nous proposons aux communes rurales à travers la politique montagne est souple et bien adaptée, elle est « à la carte », en fonction de la nature des projets favorisant la cohérence territoriale sans pour autant handicaper les territoires ayant peu d'intercommunalité. Il s'agit d'une contractualisation qui a pour but d'introduire dans l'aménagement du territoire départemental une nouvelle notion : le retour à l'investissement. Apporter suffisamment de richesses pour absorber la totalité des frais de fonctionnement de l'équipement ainsi réalisé, c'est mettre l'ensemble des maires de la zone rurale à l'abri des surcharges de coûts de fonctionnement.

Je vous propose donc, mes chers collègues, de vous prononcer pour que notre assemblée apporte les financements complémentaires à ceux de l'Etat pour les porteurs de pôles et, ainsi qu'il est indiqué dans la note au rapporteur que vous avez trouvée sur vos tables, la possibilité pour le conseil général de porter un ou plusieurs pôles, de donner délégation à la commission permanente pour examiner les projets et d'autoriser le président à signer et à déposer le ou les dossiers de candidature.

**M. le Président.**- Merci. Y a-t-il des interventions ?

**M. CUTURELLO.**- **Sur le rapport 14, M. le Président, essentiellement pour dire qu'en ce qui concerne les pôles d'excellence rurale, je ferai la remarque que j'ai faite également en commission, il nous semble que cette stratégie va un peu à l'encontre de la politique générale menée par ailleurs par le conseil général qui est de s'occuper de l'ensemble du territoire et de l'ensemble des communes. Nous pensons donc que ce n'est peut-être pas la meilleure solution et qu'il risque d'y avoir des laissés-pour-compte à partir de cette politique. C'est notre crainte, c'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce dossier.**

**M. GINESY.**- Dans mon exposé, je croyais avoir apporté la réponse à la question que M. Cuturello vient de se poser, c'est-à-dire que personne ne sera laissé pour compte. Effectivement les pôles d'excellence rurale (PER) sont définis de manière à avoir une cohérence territoriale et une logique de développement et, à côté de cela, les projets qui peuvent ne pas rentrer dans cette cohérence trouveront une solution dans le contrat Montagne Avenir ou tout simplement dans les financements que nous proposons habituellement, mais personne ne sera laissé sur le bord du chemin.

**M. CUTURELLO.**- **Je n'ai pas dit que c'était l'intention, j'ai dit que c'était le risque.**

**M. le Président.**- M. Ginésy, vous voyez bien que de la part de M. Cuturello c'est une position démagogique et idéologique qui n'a rien à voir. Ce qui est étonnant d'ailleurs, c'est de voir tous les députés et sénateurs du parti socialiste qui soutiennent cette démarche au plan national, venir défiler dans mon ministère pour me proposer leurs dossiers, pour les soutenir et les faire aboutir, tandis que lui, pour son département, s'oppose à ce qu'un certain nombre de nos territoires puissent bénéficier d'un label qui, de toute évidence, sera porteur de création d'emplois et de développement économique. Mais on voit bien que c'est une attitude très partisane. M. Ginésy, laissez-le s'enfermer dans sa position, je crois que cela ne le grandit pas au cœur même de sa formation politique.

Je mets aux voix les rapports 13 et 14.

*Le dossier n° 13, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 14, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste et vert et du groupe communiste).*

Cela fait partie du particularisme des Alpes-Maritimes, au plan national, leurs formations politiques ont une autre attitude beaucoup plus constructive.

M. Balarello, le rapport 15 s'il vous plaît.

**15. Contrat de plan départemental pour un développement durable des Alpes-Maritimes – Approbation de la convention cadre de partenariat entre le conseil général des Alpes-Maritimes et la chambre de commerce et d'industrie Nice Côte d'Azur.**

**M. BALARELLO.**- Cette convention, annexée au présent rapport, a trait au partenariat en faveur de quatre grands domaines d'intervention entre le conseil général et la CCI : les pôles de compétitivité, l'industrie touristique, la filière audiovisuelle et le secteur maritime portuaire et nautique.

Je voudrais tout de même vous dire qu'il y a lieu d'examiner cette convention qui est très détaillée. Notamment en ce qui concerne le point n° 1, les pôles de compétitivité, nous avons six axes d'accompagnement : la participation des petites et moyennes entreprises aux projets, l'accompagnement à l'international (la promotion de la Côte d'Azur), la formation, l'intelligence économique et la comparaison des pratiques, l'observation économique, le soutien à l'innovation et à la création du campus des sciences et technologies de l'information et de la communication (STIC).

L'article 4 est relatif à l'industrie touristique et comporte la stratégie départementale, le développement touristique et les actions à développer.

L'article 5 concerne le secteur maritime, portuaire et nautique avec les axes de développement, la filière nautique, la filière logistique maritime et la filière portuaire.

L'article 6 est relatif à la filière audiovisuelle, c'est-à-dire la stratégie départementale de développement avec quatre axes prioritaires :

- la création d'un fonds de soutien à la création et à la production cinématographique
- le renforcement de la commission du film Côte d'Azur
- l'animation et la structuration de la filière cinématographique et audiovisuelle
- le développement d'événements liés au cinéma.

L'article 7 de la convention est relatif aux mesures d'accompagnement, notamment en ce qui concerne l'emploi, le logement des actifs, les déplacements et la future société aéroportuaire.

Voilà la convention que je vous propose d'adopter. Je signalerai simplement que la commission d'aménagement du territoire a souhaité que le paragraphe concernant le tourisme, page 13 du rapport, 7<sup>e</sup> paragraphe, qui indique que l'objectif de la stratégie départementale est de privilégier la qualité et non la quantité, soit modifié : la référence à la quantité sera supprimée et la formule « une recherche de la qualité » lui sera substituée. C'est une modification qui a été approuvée à l'unanimité des membres de la commission.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

**M. CUTURELLO.**- **M. le Président, sur ce dossier, nous pensons qu'il n'est pas souhaitable de passer une convention cadre avec la chambre de commerce dans la mesure où les missions de notre collectivité territoriale et celles de la chambre consulaire qui a en charge la défense des intérêts du monde entrepreneurial du département ne coïncident pas toujours. Nous avons à plusieurs reprises eu l'occasion de le constater.**

**M. le Président.**- Pourquoi, vous avez quelque chose contre le monde entrepreneurial ?

**M. CUTURELLO.**- **Je n'ai rien contre le monde entrepreneurial en soi, mais je pense que parfois l'intérêt général et l'intérêt du monde entrepreneurial ne coïncident pas toujours.**

**M. le Président.**- L'intérêt général est d'avoir des entreprises qui fassent travailler des salariés, non ?

**M. CUTURELLO.**- **Bien sûr, je ne conteste pas cela, M. le Président. Je vous donne un exemple tout simple, vous allez vite comprendre. Ne serait-ce qu'à propos du débat qui a été mené sur l'aménagement du port de Nice, vous avez pu observer que l'intérêt général et celui de la CCI n'étaient pas identiques. C'est la raison pour laquelle nous avons un certain nombre de craintes. Qu'il y ait des conventions entre la CCI et le Département dans des domaines spécifiques est parfois souhaitable, mais là, une convention cadre nous paraît extrêmement risquée.**

Par ailleurs, notre collègue a fait référence à la question du tourisme...

**M. le Président.**- Attendez, vous dites que c'est une convention tous azimuts ?

**M. CUTURELLO.**- **J'ai dit : cadre. C'est marqué.**

**M. le Président.**- C'est ciblé sur quatre domaines quand même.

**M. CUTURELLO.**- **C'est d'une généralité assez grande.**

**M. le Président.**- Non : les pôles de compétitivité, l'industrie touristique, la filière audiovisuelle et le secteur maritime. On ne parle de rien d'autre.

**M. CUTURELLO.**- **Si l'on prend ce qui est écrit sur la stratégie départementale du développement touristique, et même si notre collègue a pris en considération ce que nous avons dit en commission, le fait d'opposer la qualité et la quantité en matière d'industrie touristique me paraît curieux, osé et même erroné. Cela fait partie des choses qui nous paraissent ne pas être tout à fait en cohérence avec ce que nous souhaitons. C'est la raison**



**pour laquelle nous ne voterons pas cette délibération, car nous pensons qu'il y a une incohérence entre la collectivité que nous représentons et la CCI qui a d'autres intérêts.**

**M. le Président.-** Je vais changer l'organisation de la séance. Je me suis fait déborder, je m'en excuse. Je reprends en main la direction de l'assemblée avec plus de fermeté puisque, sur ces huit rapports qui relèvent de l'aménagement du territoire et de l'aide aux collectivités, le groupe communiste avait demandé en tout et pour tout trois minutes de temps de parole et le groupe socialiste cinq minutes. Vous en êtes, j'ai calculé, à vingt et une minutes pour l'un et à vingt-huit minutes pour l'autre sur quatre des huit rapports.

*Protestations de l'opposition.*

Je mets aux voix maintenant le rapport n° 15.

**Me BALARELLO.-** Je veux simplement répondre à M. Cuturello qu'à la dernière page de ce rapport il est précisé qu'un comité de pilotage composé de représentants des deux structures est mis en place pour assurer le suivi de la convention cadre et des conventions d'application, et que des groupes de travail composés des représentants des deux structures sont également mis en place pour finaliser ces conventions, pour pouvoir discuter.

**M. le Président.-** Me Balarello, nous considérons qu'on ne peut pas faire avancer l'économie d'un département sans avoir des partenaires et sans parler avec eux. C'est une autre démarche intellectuelle.

Sur le rapport 15, qui s'oppose ?

*Le dossier n° 15, mis aux voix, est adopté (opposition du groupe socialiste et vert et du groupe communiste).*

Opposition du groupe communiste et opposition du groupe socialiste à ce que l'on puisse avoir des partenaires dans le monde de l'économie. Bien évidemment le reste est favorable. Le rapport 15 est adopté.

M. Leroy, vous nous rapportez le 16 et le 17. Ensuite M. Velay pour le 18, puis M. Ginésy pour le 73. J'accorderai une minute de temps de parole à chaque groupe pour réagir sur l'ensemble de ces rapports et on conclura ce chapitre.

## **16. Politique des aides aux collectivités.**

**M. LEROY.-** M. le Président, il s'agit de trois modifications du règlement des aides aux communes et de trois points particuliers qui portent sur un engagement de crédits d'un montant de 426 895,72 €.

Les trois modifications portent sur la mise en œuvre d'une aide à la réalisation d'études de faisabilité économique et financière, l'adaptation de la réglementation sur l'aide aux travaux sylvicoles et les subventions au déneigement des voies communales.

Les trois dossiers concernent le SIVOM de Villefranche-sur-Mer pour la sécurité du littoral à Saint-Jean-Cap-Ferrat, la commune de Contes pour l'aménagement du complexe sportif Bruno de Zottis, ainsi que le syndicat mixte de l'Audibergue, de l'Estéron et du Cheiron pour la construction d'une usine d'incinération et d'un centre de tri.

**17. Aides aux collectivités – Avis de principe pour les opérations de plus de 230 000 €.**

**M. LEROY.-** Il s'agit des aides aux collectivités et de l'avis de principe, comme il est prévu dans le règlement, pour les opérations de plus de 230 000 € hors taxes : vous proposez soixante avis de principe favorables.

**M. le Président.-** Je vous félicite, M. le Vice-président. Je passe maintenant la parole à M. Pierre Fouques, en remplacement de M. Robert Velay, pour le rapport 18.

**18. Développement du thermalisme – Création d'un syndicat mixte de complexe thermal et de remise en forme de Roquebillière.**

**M. FOUQUES.-** C'est un rapport qui ne devrait susciter aucune difficulté ni aucun commentaire puisque la commission avait décidé qu'elle était tout à fait favorable. Il s'agit du développement du thermalisme, vous le savez, et j'en termine pour vous dire qu'ici simplement nous mettons au point les écritures qui font suite à une délibération que nous avons prise.

**73. Contrat de plan Etat Région 2000/2006 – Avenant de redéploiement des crédits non utilisés du port de Nice et avenant technique au volet routier.**

**M. GINESY.-** Il s'agit, au moyen de deux avenants au contrat de plan Etat Région 2000/2006, d'un redéploiement de crédits. C'est un rapport sans incidence financière directe qui nous rappelle malgré tout les inscriptions budgétaires 2006 et qui provient du fait que le port de Nice n'a pas pu, à la suite du débat public, investir la totalité de ce qui était prévu. Seule la digue au large fera l'objet d'un crédit de 4,5 M€. Il reste donc 13 842 000 € de part d'Etat qui sont proposés à une répartition 50/50 pour le volet ferroviaire et pour le volet routier.

S'agissant du volet routier du pont de la trémie de la Manda, la répartition étant insuffisante, un crédit est repris sur les opérations 2006 qui ne peuvent être menées à bien. C'est une proposition qui est sans incidence financière pour nous et je vous propose de valider la répartition de ces nouveaux crédits.

**M. le Président.-** Sur ce dossier, je veux remercier le président de la Région Michel Vauzelle avec qui j'ai eu un entretien pour que nous tombions d'accord sur la nouvelle répartition des crédits non utilisés du port de Nice.

Y a-t-il des interventions sur ces quatre dossiers ?

**M. VINCIGUERRA.-** Sur le rapport n° 16 et sur l'indemnité donnée au pseudo prestataire de service qui souhaitait installer un incinérateur sur le syndicat mixte de l'Audibergue, de l'Estéron et du Cheiron, je remarque que cet opérateur sauve quand même son bénéfice et que nous sommes vraiment très généreux vis-à-vis d'une entreprise qui a été incapable de fournir à l'enquête publique un dossier susceptible de recueillir autre chose que des avis défavorables. Très franchement, nous sommes très généreux.

Cela dit, nous y gagnons de ne pas avoir un incinérateur, après tout cela se paye, mais franchement, cela se paye cher pour quelqu'un qui n'a pas fait son travail, ou qui l'a fait très mal.

**M. le Président.-** Dont acte.

**M. GUEGUEN.-** Une précision. Nous nous sommes alignés sur le principe jurisprudentiel qui nous semblait être la règle en la matière et nous n'avons aucunement dépassé ce que la jurisprudence a pu indiquer en termes d'indemnisation dans ces cas de figure. De plus, comme le souligne notre éminent collègue, nous avons tout bénéficié en respectant le dispositif du plan départemental tel que nous l'avons voté. Je pense que de ce point de vue là l'ensemble du canton et des communes alentour ne pourront, comme leur population, que se satisfaire de ne plus avoir d'incinération.

**M. VINCIGUERRA.-** Je suis très content de vous l'entendre dire.

**M. le Président.-** Merci, cher Thierry Guéguen, pour ces précisions. Je mets donc aux voix les rapports 16, 17, 18 et 73.

*Le dossier n° 16, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 17, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 18, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 73, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Dr. Héricord pour les rapports 19, 20, 21, 22, 24 et 25, s'il vous plaît.

## **19. Politiques départementales dans les domaines médicaux et sociaux – Budget primitif 2006.**

**Dr. HERICORD.-** Nous avons 475 M€ en fonctionnement et 8 M€ en investissement pour ce qui concerne uniquement les compétences départementales dans le domaine du social, auxquels s'ajoutent 10 M€ pour les compétences extra légales dont fait partie l'appel à projets avec 6 M€ :

- 146 M€, dont 99 M€ pour l'APA, pour les personnes âgées
- 100 M€ pour le RMI avec 17 000 allocataires
- 85 M€ pour la famille et l'enfance, dont 55 M€ de frais de séjour et d'hébergement
- 75 M€ pour les personnes handicapées, soit plus 30 % par rapport au BP 2005 et dont 15 M€ pour la prestation de compensation du handicap.

## **20. Participation du Département à l'installation d'un appareil de radiothérapie dénommé « Cyberknife » au centre Antoine Lacassagne.**

**Dr. HERICORD.-** Il s'agit d'un rapport sur lequel nous avons obtenu un accord de principe. Ce dossier avait été présenté par René Gilly. Il s'agit du Cyberknife. Il est proposé un engagement de 800 000 € pour un coût de 3 000 000 €. C'est un appareil très important dans le domaine de la santé puisqu'il diminue les toxicités dues à la radiothérapie classique et améliore la guérison de 10 % dans le cas des tumeurs mobiles.

## **21. Participation financière départementale pour l'intervention d'un hélicoptère blanc dans les Alpes-Maritimes.**

**Dr. HERICORD.-** Il s'agit de participer à la mise en œuvre d'un « hélicoptère blanc ». Je vais surtout vous faire part de la note au rapporteur puisque, lors de la commission, il nous avait été demandé pourquoi nous avons choisi la société PROTEUS. Cette société a été retenue parmi cinq candidatures dans le cadre d'une procédure d'appel qui s'est déroulée de la manière la plus classique possible. L'engagement qui est proposé est de 200 000 €.

**22. Participation du Département au projet pilote « prévalence de l'ostéoporose » de l'association française de lutte anti-rhumatismale.**

**Dr. HERICORD.-** Il s'agit d'un rapport concernant l'ostéoporose : il nous est proposé de participer à hauteur de 16 000 € pour un budget de 240 000 € nous permettant d'aider le service de rhumatologie à étudier la morphométrie vertébrale par densitométrie.

**24. Fixation des différents tarifs des prestations pour l'année 2006 applicables par le service de l'aide sociale à l'enfance et à la famille pour les enfants qui lui sont confiés.**

**Dr. HERICORD.-** C'est un rapport technique : il s'agit de fixer le taux des prestations applicables par le service de l'aide sociale à l'enfance et à la famille.

**25. Groupement régional de santé publique de la région PACA.**

**Dr. HERICORD.-** Il nous est proposé d'adhérer au groupement régional de santé publique. Nous y sommes de droit et, outre le président du conseil général, il convient de désigner un conseiller général titulaire et un conseiller général suppléant.

**M. le Président.-** Je proposerai les désignations en fin de séance. M. Tabarot, pourriez-vous nous rapporter le dossier 23 ?

**23. Allocation personnalisée d'autonomie – Optimisation de l'APA à domicile et autres mesures.**

**M. TABAROT.-** Cette délibération tend à optimiser l'APA à domicile à la fois dans le cadre des orientations du schéma gérontologique et de l'installation de notre nouveau logiciel de gestion d'aide sociale GENESIS.

Il vous est proposé d'adopter les mesures et principes suivants :

- le suivi régulier de l'APA versée
- le réajustement de l'APA versée en fonction de ce suivi
- la formalisation de conventions relatives à la mise en œuvre des plans d'aide et notamment avec les CLIC de niveau 3 dans l'attente de la création de nos antennes départementales prévues pour 2006
- la mise en œuvre du chèque emploi service universel
- une durée de validité de l'APA maintenue à cinq ans sauf cas particulier
- le classement en GIR 1 d'un certain nombre de maladies et notamment les usagers atteints de pathologies particulièrement invalidantes
- l'adoption du principe d'une tarification forfaitaire départementale pour les établissements de moins de 25 lits (nous en avons quelques-uns dans notre département)
- l'adoption du principe de conventionnement des CLIC de niveau 3
- donner délégation à la commission permanente à la fois pour fixer annuellement les tarifs forfaitaires pour ces petits établissements de moins de 25 lits et pour fixer le taux de remboursement des CLIC pour la mise en œuvre des plans d'aide au titre de l'APA.

**M. le Président.-** Je vous remercie. Y a-t-il des interventions sur ces dossiers ?

**M. ALLEMAND.-** M. le Président, nous voterons tous les dossiers sauf le premier sur lequel nous allons nous abstenir. Je vais prendre un petit moment pour vous expliquer les raisons de cette abstention et en même temps je ferai une allusion au rapport 64, comme cela on n'y reviendra pas, c'est l'ouverture de postes.

**Nous nous abstenons pour quatre raisons.**

La première raison tient précisément à la situation du volume d'activités de nos services sociaux. La montée en charge qui se fait sur le terrain au niveau des circonscriptions est très forte. Il suffit de voir les quelques chiffres que nous avons à disposition : cette année, plus de 4 000 enquêtes sociales pour les expulsions locatives demandées, 2 600 enquêtes pour les impayés de loyers, 2 900 informations sur des signalements d'enfants en difficulté. Des adultes sont également signalés en danger : le chiffre a été multiplié par cinq. Les allocataires du RMI, malgré une baisse (17 000) représentent un travail considérable parce que derrière il y a le suivi des contrats et les contrats d'insertion avec un bon taux puisqu'on est entre 75 et 80 %, mais qui demande beaucoup de travail. De la même manière, en matière de PMI, le volume croît également puisque près d'un quart des enfants de moins de deux ans sont désormais suivis par nos services.

Tout cela fait que le travail dans les circonscriptions commence à peser considérablement. Les personnels sont en difficulté, les usagers disent que c'est de plus en plus difficile d'être reçus dans de bonnes conditions.

Je pense donc très sincèrement que le fait qu'au tableau des effectifs on ait 679 emplois dans la filière médico-sociale et aucune création de poste représente une difficulté qu'il faudra prendre en compte en cours d'année.

**Première raison, donc : la situation dans les CAMS.**

Deuxième raison : la prévention spécialisée. Vous avez beaucoup fait depuis votre arrivée, mais c'est toujours pareil, quand il y a une urgence, on fait une réponse arithmétique à une situation qui demande une réflexion plus approfondie. Aujourd'hui, il y a vingt-deux équipes de trois éducateurs ; il y en avait très peu avant, donc c'est bien, mais à partir de là, il est temps maintenant d'affiner, me semble-t-il, et de voir la problématique zone par zone et quartier par quartier. Il y a des endroits où trois c'est peut-être trop mais d'autres où ce n'est certainement pas assez et où il faut accentuer l'effort en matière de prévention spécialisée.

Les contrats d'objectifs sur lesquels vous avez travaillé, qui privilégient les 9/16 ans, et on comprend pourquoi, laissent quand même toute une zone entre les 16/20 ans et il me paraît extrêmement dangereux de les laisser totalement sans prévention, pour des raisons qui tiennent à l'âge, notamment aux 16 ans : c'est souvent la sortie du système éducatif et c'est parfois de très grandes difficultés d'entrée dans la vie active puisqu'on sait que c'est notamment dans les quartiers que le taux de chômage des jeunes est le plus important, aux environs de 30 %. Il y a là des choses à revoir. Un effort a été fait, mais il doit être accentué. En tout cas la proposition, puisque nous sommes dans la journée des propositions, est d'affiner la carte de la prévention spécialisée.

Le troisième enjeu est celui des personnes âgées. Nous avons une situation qui est très difficile, que je lierai d'ailleurs à notre abstention sur le schéma départemental gérontologique puisque c'est la même problématique. On peut essayer de maîtriser les dépenses et je conçois que vous essayiez de le faire, mais il y a des moments où cela devient très difficile, y compris avec la proposition faite dans le schéma de mettre au maximum 20 %

de lits publics dans tout projet à caractère privé. On va avoir pour le coup un effet de ciseau redoutable qui est en train de se préparer pour les années à venir.

Il existe un tableau qui est très clair : aujourd'hui, nous avons 48 000 personnes dans le département qui sont âgées de 75 à 79 ans. En 2015, 14 000 personnes auront entre 90 et 94 ans. En 2020, il en restera 6 300 qui auront entre 95 et 99 ans. Ce sont les études démographiques qui nous le disent.

Je pense qu'il faut, parce que prévoir un budget c'est aussi cela, qu'à partir de cette année une vraie politique volontariste soit menée et que l'on prévoie et anticipe cette montée en charge. En effet, ce n'est pas avec nos 12 000 places actuelles dont 6 000 conventionnées au titre de l'aide sociale que l'on pourra faire face à ce défi démographique qui est devant nous dans ce département. Nous en avons parlé lors du débat sur le schéma gérontologique, plusieurs de nos collègues maires ont répondu à une question globale qu'on se posait : nous n'avons pas de terrain pour faire des maisons de retraite publiques. Je continue et je persiste à penser qu'il faut et du privé et du public. Il convient de les encourager, d'aller au bout d'une certaine logique. Je vous fais une proposition, c'est que par exemple vous conditionniez un certain nombre d'aides du conseil général à l'effort que les communes feront pour trouver des terrains pour construire des maisons de retraite publiques. Cela peut être une bonification, par exemple. Vous avez plusieurs possibilités, mais il y a un message à envoyer, un message politique fort de ce point de vue.

De la même manière, toujours dans ce registre, les prix de journée sont maîtrisés en termes de coûts d'hébergement. J'allais dire : à quel prix ! On a de plus en plus de difficultés, c'est signalé dans plusieurs maisons de retraite. La montée des contrats aidés se faisant, il y a des maisons de retraite où maintenant ce type de contrats sont majoritaires. Parallèlement il y a des postes de titulaires qui ne sont plus pourvus, tout cela pour diminuer les coûts avec un artifice budgétaire qui permet indirectement à l'Etat de reprendre une partie des prix de journée, mais il y a derrière une réelle inquiétude à terme sur la qualité de l'encadrement dans les maisons de retraite. C'est un problème que nous pointons aussi.

Enfin, et ce sera la fin de mon propos, la quatrième réserve porte sur les allocataires du RMI. Vous avez annoncé ce matin que les allocataires du RMI baissaient de 1,6 % alors qu'ils augmentent de 6 % en France. On a beau tourner cela dans tous les sens, on ne trouve pas une explication rationnelle à cette affaire-là. Les ANPE radient, les conditions de radiation ont changé, le nombre de radiés au niveau des ANPE augmente, si bien que mécaniquement, dans tous les départements de France et de Navarre, il y a une augmentation moyenne de 6 %, et ici, nous sommes l'exception nationale, c'est le seul endroit où on a à la fois le nombre de chômeurs et le nombre d'allocataires du RMI qui diminuent. Nous vous demandons la plus extrême prudence à ce sujet, parce que je pense qu'il y a une politique de radiation trop dure qui est menée actuellement par nos services sur les allocataires du RMI.

Voilà les quatre raisons qui nous conduisent à nous abstenir sur le budget des affaires sociales. Pour le reste, nous voterons les dossiers.

**M. ALBIN.**- Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer longuement, lors de la présentation du schéma de gérontologie pour la période 2006/2010, sur un certain nombre de questions et nous sommes heureux aujourd'hui de voir qu'un certain nombre de nos collègues commencent à se poser les véritables questions autour notamment d'un équilibre normal qu'il doit y avoir entre le public et le privé. Preuve en est qu'aujourd'hui nombre de communes sont sollicitées par des opérateurs privés pour fournir du foncier afin de réaliser des établissements, voire ces mêmes opérateurs sollicitent des établissements publics pour les racheter. Cela nous surprend quand

même énormément et cela nous conforte en même temps dans l'appréciation que nous avons et qui nous laissait penser que ces opérateurs privés trouvaient un marché extrêmement lucratif dans le cadre du vieillissement de la personne.

Mais, pour en revenir au dossier et notamment au budget qui nous est proposé, nous avons également eu l'occasion, lors du schéma de gérontologie, de souligner un point qui nous paraît important : les moyens dont disposent les établissements publics, les maisons de retraite, les EHPAD, ceux qui ont signé la convention tripartite, pour bien prendre en compte la dépendance de plus en plus importante des personnes qui sont accueillies. Compte tenu du fait que ces personnes arrivent dans ces établissements en fin de vie, la prise en compte de la dépendance dans une démarche de qualité nécessite des moyens humains importants avec du personnel qualifié. Nous aurions pensé, comme vous l'aviez dit du reste lors de la présentation du schéma de gérontologie, que lors de ce budget 2006 vous donneriez quelques moyens supplémentaires à ces établissements pour prendre en compte cette dépendance accrue des personnes hébergées. Or, il s'avère que la seule évolution qu'il y ait, est une évolution moyenne de 2 % dans le prix de journée, mais ces 2 % sont payés dans le cadre de l'hébergement par les résidents et cela ne saurait à aucun moment satisfaire aux besoins pour un fonctionnement normal.

Deuxième point concernant toujours le chapitre des charges transférées : certes, aujourd'hui nous avons à gérer le handicap et, de toute évidence, il ne sera pas compliqué de faire mieux que ce qui se faisait jusqu'à présent. Ceci étant dit, cela impliquera là encore des moyens supplémentaires, preuve en est qu'une dépense de 15 M€ est prévue et la compensation de l'Etat aujourd'hui est inférieure à la moitié de cette somme : 7 M€. On voit donc bien là le processus d'un transfert de charges sans qu'il y ait les moyens correspondants pour une réelle prise en compte de la charge transférée. On est là encore loin du transfert à l'euro près.

Enfin, je voudrais exprimer une surprise. Au moment même où le centre d'éducation fermé de Cagnes-sur-Mer est quelque peu chahuté, remis en cause, en tous les cas ne reçoit pas l'aval de la population ni même du maire de la commune, semble-t-il, à en croire la presse, pour nous il ne s'agit pas de traiter cette question-là mais il s'agit, sur le fond, d'un dispositif qui ne répond pas efficacement à la prise en compte de ce type de public et nous pensons qu'il convient de mettre les moyens dans le cadre de la prévention.

Par contre, dans ce budget, vous nous proposez une somme de 360 000 € avec 50 % de crédit de paiement pour poursuivre dans cette démarche. Nous sommes hostiles à cette façon de procéder, d'autant plus qu'aujourd'hui rien ne nous laisse penser que ces centres d'éducation fermés constituent une solution efficace.

**M. Le président.**- Mme Héricord, ensuite M. Tabarot.

**Dr. HERICORD.**- Je vais tenter de répondre aux deux premières questions.

D'abord, sur le volume d'activité des services sociaux, je travaille tous les jours avec eux, je n'ai jamais entendu les agents dire que leur activité avait augmenté d'une manière considérable. C'est vrai que le conseil général fait beaucoup de choses, mais ces choses sont parfaitement programmées et n'entraînent, à mon humble avis, aucune charge de travail pour les personnels. C'est ma première réponse.

Pour la prévention spécialisée, nous avons eu deux réunions en votre présence. Il y a trois éducateurs par équipe. L'appel à projets que nous avons lancé est je crois un bon appel à projets. Les gens y ont répondu sans nous demander plus d'éducateurs. Nos services ont très bien étudié tous

les terrains sur lesquels exercent les éducateurs et je pense qu'aujourd'hui il n'est pas nécessaire de transformer cet état de fait.

**M. TABAROT.-** M. le Président, simplement deux petites choses concernant les personnes âgées. Je me félicite que ce soit un sujet qui, à chaque assemblée, permette des prises de position des uns et des autres. Je voudrais vous dire, comme on l'a répété plusieurs fois, que nous sommes conscients de l'évolution démographique de notre département puisqu'on passe après la période creuse de 14/18 à une augmentation de la tranche d'âge des plus de 85 ans de 30 % jusqu'en 2010. C'est la raison pour laquelle nous vous avons proposé, il y a quelques mois, dans le schéma gérontologique, de créer 2 200 places pour accueillir ces personnes âgées dépendantes. Cela a été souligné par Patrick Allemand, nous avons aujourd'hui 12 000 lits, nous allons donc augmenter notre capacité de près de 20 % ; c'est significatif. Je rappelle également que 55 % du parc de nos lits dans le département des Alpes-Maritimes sont des lits publics et nous allons tout de même privilégier, pour les nouveaux projets, les projets publics, qui sont sur le littoral, là où la demande est la plus forte à l'heure actuelle.

Concernant le financement du prix de journée, on ne va pas revenir sur ce débat à chaque fois. Le conseil général tient ses engagements quand les établissements ont signé les conventions tripartites et je peux vous dire qu'à chaque fois, et nous avons l'occasion avec les services de visiter beaucoup d'établissements, les gestionnaires remercient le conseil général de tenir ses engagements et de leur permettre de moderniser leurs établissements, ce qui est une bonne chose pour les résidents.

Enfin une parenthèse, même si c'est plus à mon collègue Jean-Pierre Mangiapàn d'y répondre. Pour présider une CLI, la CLI n° 7, je peux vous dire que pour être radié du RMI il faut vraiment en faire beaucoup, ou plutôt ne pas en faire du tout. Les allocataires du RMI sont radiés dès lors que l'on constate que depuis plusieurs mois, voire depuis plusieurs années, il n'y a aucun effort en matière d'insertion.

Je vous rappelle également que ces personnes ont la possibilité, sous trois mois, de faire part et de montrer qu'elles sont dans une démarche d'insertion. Je vous rappelle aussi qu'elles ont la possibilité de faire appel auprès de la commission d'appel départementale et que, souvent, il leur est donné gain de cause.

Je vous rassure, nous avons une politique au niveau du département des Alpes-Maritimes et, en tout cas pour la CLI n° 7, nous essayons d'analyser chaque cas et nous savons que c'est une décision lourde quand nous suspendons un RMI, nous ne la prenons pas à la légère, c'est vraiment parce que les assistantes sociales ou les personnes de l'ANPE nous donnent suffisamment d'éléments pour que nous puissions prendre cette décision qui appelle des recours pour les allocataires qui le souhaitent.

**M. MANGIAPAN.-** Je confirme.

**M. le Président.-** Je vous remercie. Je vous précise d'ailleurs, puisque vous souhaitez toujours revenir sur ce débat public/privé, que c'était à votre demande, celle de M. Knecht plus particulièrement, lorsque nous avons examiné le schéma départemental de gérontologie, que nous avons décidé que tous les nouveaux lits ouverts le seraient indistinctement entre public et privé et que nous privilégierions, s'il y avait une demande dans ce sens, plutôt les lits publics. Il y a un constat qui est incontestable, M. Allemand et M. Albin : sur 6 500 lits habilités à l'aide sociale dans le département aujourd'hui, seulement 39 % sont occupés par des personnes admises à l'aide sociale. Cela veut bien dire que, quelle que soit notre volonté d'ouvrir dix fois plus de lits publics que de lits privés, la demande n'y est pas. En dehors des 2 % d'augmentation du prix de journée, M. Albin, le



budget primitif prévoit une augmentation de 3,6 M€ pour les moyens, notamment en personnel qualifié.

Quant au RMI, Jean-Pierre Mangiapan va avoir l'occasion de nous en parler dans quelques instants. Je mets avant tout aux voix les rapports 19 à 25.

*Le dossier n° 19, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste et vert et du groupe communiste).*

*Le dossier n° 20, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 21, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 22, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 23, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 24, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 25, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Ces rapports sont donc adoptés. M. Mangiapan, pourriez-vous nous rapporter les dossiers 26, 27 et 28, s'il vous plaît ?

## **26. Politique d'insertion et de lutte contre l'exclusion – Orientations 2006.**

**M. MANGIAPAN.**- Je ne rappellerai pas les excellents chiffres que nous avons obtenus ; nous aurions aimé, bien évidemment, faire beaucoup mieux, mais par rapport à la moyenne nationale le département des Alpes-Maritimes s'est comporté de la meilleure façon qui soit.

Là encore nos collègues, au lieu de se réjouir de cette avancée dans le traitement de l'insertion, contestent le bien-fondé de nos analyses. Je voudrais dire deux choses à ce sujet. M. Allemand, en ce qui concerne les gens qui quittent l'ANPE pour venir au RMI, en fait ils ne quittent pas l'ANPE mais ils quittent l'ASSEDIC pour arriver au RMI. Je le rectifie. Je voudrais vous rassurer, quand ils arrivent au RMI et qu'ils sont en situation d'insertion professionnelle, c'est-à-dire quand ils ne sont pas concernés par des problèmes de santé ou des problèmes psychologiques ou sociaux qui font qu'ils bénéficient d'un autre dispositif, ils ont l'obligation dans le département d'être inscrits à l'ANPE, si bien que ceux qui ne l'étaient pas s'y réinscrivent. Il n'y a donc pas de vase communicant en ce qui concerne les statistiques de l'ANPE dans ce département. Je rappelle aussi que plus de 75 % de nos allocataires ont un contrat d'insertion.

Sur votre crainte en ce qui concerne les radiations, il faut le dire une fois pour toutes de manière à ce que cela se sache, la dernière année où nous co-pilotons le dispositif avec l'Etat, les suspensions pour non respect du contrat - puisque ce sont ces suspensions-là que vous pouvez être à même de critiquer, les autres étant le fait du retour à l'emploi, du départ en retraite ou de l'entrée dans un autre dispositif, par exemple pour les adultes handicapés - étaient les suivantes :

- en 2003, il y a eu 1 035 propositions de suspension pour non respect du contrat, à l'époque où le préfet était en charge du dossier ;
- en 2004, il n'y en avait plus que 660 ;
- pour l'année écoulée 2005, il y en a eu 715.

Vous pouvez voir que ce n'est pas parce que nous avons pris en main le RMI dans sa globalité que nous avons été beaucoup plus sévères.

Il faut que vous sachiez aussi que le plan de contrôle n'est pas fait par les services du conseil général mais toujours par la caisse d'allocations familiales qui, au cours de l'année écoulée, a déclenché 5 110 contrôles. Ce chiffre me semble tout à fait correct. Je vais vous surprendre, sur ces

5 110 contrôles, nous avons eu certes 290 allocataires qui se sont retrouvés dans une position de non respect des règlements et donc en voie d'être suspendus ou radiés, ce qui représente un enjeu économique de 324 962 €, mais dans le même temps, 333 personnes contrôlées ont bénéficié d'un rappel d'allocations parce qu'en définitive ces personnes n'avaient pas compris tout à fait le dispositif, elles n'avaient pas fait toutes les déclarations et nous leur devions de l'argent. Pour votre information, 235 728 € leur ont été versés par voie de rappel.

La sévérité dont vous parliez n'existe pas, ce d'autant plus que, lorsqu'ils sont radiés, bien souvent parce qu'ils ont omis de déclarer d'autres sources de revenus, nous avons l'obligation et la CAF a l'obligation de demander le remboursement des indus et les allocataires ont alors la liberté de saisir la commission départementale de remise des dettes du RMI, que j'ai l'honneur de présider. Sur l'année écoulée, j'ai proposé au président, sur les 573 dossiers que nous avons examinés, dans plus de 70 % des cas, des remises totales ou partielles de dettes parce que nous nous sommes aperçus souvent que ces gens-là qui avaient été contrôlés étaient de bonne foi - car nul n'est censé ignorer la loi mais les lois sont tellement complexes qu'on n'est pas toujours au fait des dernières nouveautés - ou parce que leur situation familiale, avec par exemple des enfants dans des situations difficiles, a fait que malgré la faute commise, nous avons jugé utile de ne pas alourdir cette faute par une demande de remboursement qui les mettrait dans des situations économiquement invivables.

Je voulais vous rassurer sur ce point-là. Je pense que vous pouvez vous réjouir avec nous des résultats que nous avons obtenus.

En ce qui concerne les propositions que nous vous faisons pour l'année 2006, sur l'insertion sociale, l'insertion par le logement ou l'insertion par la santé, nous allons poursuivre les actions que mènent nos services avec beaucoup de compétence, je tiens à vous le dire, M. le Président ; l'équipe de la DILE est une petite équipe, avec des effectifs resserrés, mais elle fait un travail remarquable.

Pour l'insertion professionnelle qui reste notre priorité n° 1 en ce qui concerne le RMI, nous allons lancer cette année une consultation pour faire appel à tous les organismes professionnels susceptibles d'accompagner les Rmistes sur la voie de l'insertion professionnelle, pour compléter les dispositifs que nous gérons depuis maintenant 1997 tels que l'action Cap Entreprise qui donne des résultats remarquables. Ensuite, nous vous proposons de signer avec l'ANPE une nouvelle convention suite à une année d'expérimentation mais qui n'était pas vraiment une année puisqu'en réalité nous avons eu sept mois de collaboration, le temps de la mise en place. Je précise que les services et les agents de l'ANPE qui travaillent pour nous tous les jours font aussi un travail de grande qualité et avec beaucoup de dévouement. A cet effet, vous avez une note du rapporteur pour corriger le budget que nous allons allouer à l'ANPE et le porter à 585 533 € du fait d'une modification sur le contrat informatique.

Voilà ce que je voulais vous dire de manière synthétique, pour ne pas alourdir le débat, sur le RMI.

En ce qui concerne le FSL, nous allons poursuivre notre action. J'en viens à la politique de la ville qui est la deuxième partie de ce rapport pour rappeler nos axes d'intervention que sont la prévention et la sécurité et, dans ce chapitre, bien préciser que nous avons rajouté les actions de prévention et d'insertion par la pratique sportive, ceci pour répondre aux inquiétudes qui avaient été soulevées par un certain nombre de nos collègues l'année dernière, notamment Jean-Raymond Vinciguerra à Grasse sur l'accès au sport pour les jeunes qui vivent dans les quartiers d'éducation prioritaire. Notre deuxième axe est la gestion urbaine de proximité et, enfin, l'amélioration des services publics et bien évidemment l'accompagnement scolaire.

**27. Politique de la ville – Projet de renouvellement urbain du quartier de l’Ariane à Nice.**

**28. Politique de la ville – Plan de sauvegarde de la copropriété des Caravelles à Cannes.**

**M. MANGIAPAN.-** Ces deux derniers rapports ont été adoptés par la commission, le premier ayant fait l'objet d'un vote réservé des groupes de l'opposition.

**M. le Président.-** Je vous félicite.

**M. KNECHT.-** Nous avons écouté et entendu M. Mangiapan avec une certaine satisfaction sur le plan intellectuel et même sur le plan de l'humanisme, il en est de même pour ce que disait Philippe Tabarot. Deux choses me viennent tout de suite.

Malheureusement, sur ces bancs, nous ne siégeons pas dans les CLI, il est donc difficile de porter un jugement, pas plus que dans les différentes commissions que vous évoquiez tout à l'heure. Pour autant, le bilan est tout à fait précis et il mérite d'être connu des conseillers généraux. Je souhaiterais que l'ensemble des éléments qui nous ont été indiqués à la fois sur les suspensions et les causes de suspension du RMI, soient quantifiés année par année et que cela fasse l'objet d'un compte-rendu aux élus. Même chose en ce qui concerne les remboursements d'indus, les démarches à suivre, etc. Je ne doute pas que la presse ou certains médias puissent relayer cette question-là.

La seule réserve qui nous reste est notamment due à un article important du quotidien local dans la torpeur de l'été, mais qui n'est pas passé inaperçu, sur la façon dont était présentée la chasse aux fraudeurs.

Comme je l'ai dit dans mon intervention liminaire, nous avons des réserves sur la façon dont tout ceci a été présenté, même si, je le redis avec force, nous ne sommes absolument pas favorables à cautionner en quoi que ce soit les gens qui détournent la législation d'une façon ou d'une autre. Mais c'est sur la présentation et l'esprit général. Aussi, pour être à la fois constructif et responsable et afin de ne pas augmenter encore notre taux d'approbation, nous nous abstenons sur ce dossier, M. le Président.

**M. le Président.-** Cela me paraît très raisonnable de votre part. M. Victor, vous avez la parole.

**M. VICTOR.-** D'abord deux ou trois chiffres concernant ce dossier, et toujours en matière de transfert de charges au département. Si, sur l'allocation RMI, il est envisagé 81,85 M€ de dépenses, on voit que le versement de l'Etat au titre de la TIPP ne sera que de 76,7 M€. Le solde est donc de 5,15 M€ pour le département. Première observation.

En ce qui concerne le FSL, la participation du conseil général sera de 5 995 000 € soit 74,20 %, la dotation de l'Etat étant de 1 735 000 €. En gros, un quart/trois quarts. Tout le monde a compris.

En ce qui concerne le fonds d'aide aux jeunes, sur un total de 768 000 €, la participation du conseil général sera de 91 %. Ceci uniquement pour illustrer le propos qu'à plusieurs occasions nous avons développé dans la journée, sur le fait que l'Etat nous transfère des charges et on est loin de la conception à l'euro près.

Sur les chiffres du RMI, en début d'année le nombre d'allocataires était de 16 969 ; ce chiffre est passé au mois de novembre à 15 597, mais ce solde doit être pondéré quand on sait que sont entrés pour la même période 5 545 nouveaux allocataires, c'est-à-dire un tiers en plus.

Je veux dire que l'on apprécie tous ces chiffres avec mesure quand on peut porter jugement sur notre politique d'insertion. Si l'on sait que sur les sortants, par exemple, un tiers (2 043 exactement) sont sortis par principe de radiation, sans faire un quelconque procès sur la méthode draconienne, drastique des services sur la question, il faut quand même constater que 2 043 ce n'est pas rien, d'autant qu'en commission, ayant posé ce même type de question, on évoquait le chiffre de 668 seulement sur le non respect des contrats.

Enfin, toujours pour tempérer l'enthousiasme sur ces chiffres, en ce qui concerne le retour à l'emploi, parce que finalement, dans l'insertion, ce qui nous importe c'est dans quelle mesure nous participons à aider les personnes à retrouver un emploi et, autant que possible, de façon pérenne, là, nous avons quelques difficultés à l'apprécier. Je sais qu'en commission on nous a dit que l'on n'arrive pas à avoir tous les éléments par la CAF, mais quand même. Autrement, on peut avoir une politique d'insertion où nous faisons des efforts et dont on sait qu'à terme elle n'aura pas la finalité escomptée. Ce qu'on peut le plus pressentir, c'est que nous aurons à nouveau des gens qui vont rentrer dans la précarité et, de ce point de vue, ce ne sont pas les possibilités qui manquent aujourd'hui avec les contrats « kleenex » que presque chaque semaine le gouvernement nous sort du chapeau. Vraiment, une politique d'insertion n'a d'efficacité que si nous arrivons effectivement à pérenniser l'emploi.

C'était les observations que je voulais faire sur ce dossier, à la fois pour dire sans doute, nous avons une politique intéressante, mais il nous faut la tempérer. La question du retour à l'emploi doit être une vraie question, comment la mesurer, la suivre, comment accompagner jusqu'au bout et, attention, quand on dit emploi, il ne s'agit pas des contrats « kleenex » que j'évoquais à l'instant.

**M. le Président.**- Jean-Pierre Mangiapan a parfaitement expliqué tout à l'heure le mécanisme de gestion à travers les CLI. Dans ce domaine je souhaite que l'opposition puisse le plus possible participer à tous nos groupes de travail quels qu'ils soient. Bien évidemment il y a des règles institutionnelles, mais c'est un domaine où je souhaite que chacun puisse apporter sa contribution et nous allons regarder dans quelle mesure, sous une forme ou une autre, ceux qui le souhaitent parmi vous puissent participer aux travaux de certaines CLI.

Jean-Pierre Mangiapan a parfaitement expliqué comment on gérait le problème humainement. Je suis un peu surpris parfois par vos interventions. Il semblerait que quelque part cela vous pose une difficulté que nous ayons de bons résultats en matière d'insertion. Vous voudriez qu'on affiche des chiffres en augmentation ! Le combat que vous menez dans la vie politique, en tout cas c'est mon choix comme c'est celui de beaucoup d'entre nous, et je ne peux pas douter un seul instant que cela ne puisse pas être votre choix, est un choix d'amour des autres, qui vous porte dans chacune de vos initiatives à essayer de donner le meilleur de vous-mêmes pour qu'il y ait moins de gens dans la détresse, et qui souffrent. Si, à la fin de l'année, nous pouvons enregistrer ensemble de bons résultats, ne pensez-vous pas que cela vaut la peine de se réjouir ? Jean-Pierre Mangiapan vous a démontré quelle était notre gestion généreuse, solidaire, humaniste des choses et il a souligné qu'avant d'arriver à un processus de radiation, il y avait de nombreux filtres et même plusieurs voies de recours.

Permettez-moi de vous dire que l'autre jour j'ai entendu, par hasard, au journal télévisé, le président du conseil général socialiste de la Dordogne qui expliquait pourquoi il avait radié d'autorité 150 allocataires du RMI britanniques. De même, le président socialiste du conseil général des Bouches-du-Rhône a mis en place une lutte draconienne contre tous les fraudeurs.

Notre volonté est de tenir compte des problèmes rencontrés par les bénéficiaires. Bien sûr, permettez-moi de vous dire que lorsque nous proposons trois offres d'emploi à un Rmiste et que l'on attend la troisième pour prendre une décision de radiation, c'est déjà beaucoup de patience me semble-t-il. Mais, quand on propose une fois, deux fois, trois fois et que c'est systématiquement le refus...

Permettez-moi de vous apporter des chiffres puisque vous demandez comment cela est possible. M. Victor, vous nous dites que nous sommes passés de plus de 16 000 à un peu plus de 15 000 mais que, dans le même temps, il y en a 5 000 nouveaux qui sont rentrés. Bien évidemment, M. Victor, nous sommes dans un monde qui bouge, où malheureusement il y a des accidentés de la vie tous les jours. Notre volonté est de faire en sorte que nous arrivions à en réinsérer plus qu'il n'y a d'accidentés de la vie. Le RMI a vocation à accueillir les accidentés de la vie, mais surtout à leur permettre, pour une grande majorité d'entre eux, de pouvoir s'en sortir et retrouver rapidement la voie de l'insertion.

Voici quelques résultats sur les politiques que nous menons, et j'insiste là-dessus.

Un accompagnement personnalisé des allocataires est très important ; nous vivons dans un monde où, malheureusement, les politiques de guichet, les politiques administratives sont souvent ce qu'il y a de plus épuisant et de plus désespérant pour un certain nombre de celles et ceux qui sont laissés-pour-compte. Nous avons fait le choix du traitement personnalisé et le taux de contrat qui s'établit à 77 % alors qu'il est à peine de plus de 50 % au plan national, témoigne de toute l'efficacité de ce système de traitement personnalisé.

Des résultats lisibles sur le plan de l'emploi : moins 7,7 % de demandeurs d'emploi dans le département en 2005 contre moins 4 % au plan national. Vous me direz que l'emploi n'est pas le RMI, mais retrouver cette proportion parmi ceux qui sont inscrits au RMI a une vraie logique.

Je peux vous apporter un exemple concret de l'action conduite par Cap Entreprise qui vise à offrir aux allocataires sans qualification professionnelle des emplois pérennes, CDI ou CDD d'au moins 30 heures et de plus de six mois, et qui permettent chaque année à près de 500 allocataires de s'insérer durablement. C'est du concret, c'est une réalité.

Enfin sur le plan budgétaire, ce n'est pas parce qu'en plus de l'insertion qui était de notre responsabilité, l'Etat nous a confié la gestion du revenu, que nous avons abandonné pour autant nos politiques d'insertion. Vous le savez M. Victor, la loi nous fait obligation d'une inscription à 17 % des coûts d'allocation sur les actions d'insertion et nous avons décidé dans le département des Alpes-Maritimes que ce ne serait pas 17 % mais 20 %. Nous faisons plus d'efforts en matière budgétaire que la loi ne nous l'impose, en allant de 17 à 20 %.

Donc oui, voilà les raisons qui font que nous avons, en matière de taux d'insertion, des réussites supérieures à la moyenne nationale. C'est le choix que nous avons fait et je pense que chacune et chacun d'entre vous devrait s'en réjouir. C'est plutôt une bonne nouvelle pour les Alpes-Maritimes. C'est notre choix politique, je voudrais qu'il soit partagé par tous.

Mais, au-delà de cela, M. Allemand, vous avez souligné tout à l'heure le travail de tous nos personnels dans les circonscriptions d'action médicale et sociale, dans les CLI, dans l'ensemble des centres médicaux et sociaux du département des Alpes-Maritimes ; je veux rendre hommage aussi à nos services parce que, bien évidemment, derrière nous et derrière les politiques qu'on initie ici, il y a tous ces personnels d'accompagnement qui nous permettent d'obtenir ces résultats, d'apporter ces traitements personnalisés.

Essayons ensemble, aujourd'hui, sur ces politiques d'insertion, et je veux féliciter Jean-Pierre Mangiapan pour le travail qu'il fait puisque c'est de sa responsabilité dans notre assemblée, d'aller plus loin dans cette direction, plutôt que de nous dire : « c'est étonnant, pourquoi y en a-t-il moins ? ». Vous sous-entendez presque que nous aurions triché sur les chiffres ! Eh bien non, nous avons de bons résultats et c'est tant mieux pour ceux qui sont en difficulté et auxquels nous avons permis de retrouver la voie de la réinsertion.

Je mets aux voix ces trois rapports.

**M. MANGIAPAN.**- M. le Président, pour aller dans le sens du souhait de nos collègues de l'opposition, chaque mois nous éditons un tableau de bord du RMI qui passe en comité de pilotage et j'ai proposé en commission, si vous en êtes d'accord, dans votre souci de transparence, que nous communiquions à chaque groupe une copie de ce tableau de bord, au moins ils auront mois par mois tous les chiffres qu'ils cherchent à connaître.

**M. le Président.**- Entendu. Je vous remercie.

*Le dossier n° 26, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste et vert et du groupe communiste).*

*Le dossier n° 27, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 28, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

M. Mascarelli, pourriez-vous nous parler des rapports 29, 30 et 31, ensuite M. Franco, des rapports 32 et 33, et M. Ginésy, du rapport 34.

## **29. Actions économiques.**

**M. MASCARELLI.**- Le rapport 29 traite des actions économiques traditionnelles, à l'exception de notre participation au syndicat Sophia Alpes-Maritimes et à Sophia Alpes-Maritimes Promotion. Je vous demande simplement de bien vouloir noter que je ne participerai pas au vote concernant ce dossier.

## **30. Pôles de compétitivité.**

**M. MASCARELLI.**- Le rapport n° 30 concerne les actions que le Département va mettre en place pour accompagner ces pôles de compétitivité et, bien sûr, les financements correspondants.

## **31. Politique économique – Budget primitif 2006 du CICA.**

**M. MASCARELLI.**- Le rapport 31 traite du budget primitif 2006 du CICA et ne mérite pas de longs commentaires. Mais j'ai entendu ce matin que nous préparions une « vente en douce » du CICA. J'aimerais, M. le Président, si vous m'y autorisez, rectifier cela. Nous ne sommes pas en train de procéder à une vente en douce, nous avons délibéré pour une mise en vente du CICA parce que vous avez considéré et nous considérons que ce n'est plus la vocation du conseil général de continuer à porter le CICA. Cette mise en vente a donné lieu à un appel d'offres. Les résultats de cet appel d'offres sont en cours d'étude. Cet appel d'offres s'est fait sur la base d'un cahier des charges défini en tenant compte des remarques faites en commission par l'ensemble des participants, et l'analyse de ces résultats sera soumise à la commission de l'économie et des finances dès que la première analyse technique sera faite.

Il n'y a donc absolument pas de vente en douce mais, au contraire, un souci à la fois de préserver les finances départementales et la présence des collectivités sur Sophia, pas forcément le conseil général mais des collectivités, puisque c'est une demande forte de la communauté économique sur Sophia Antipolis.

**M. le Président** - Je vous remercie de cette précision, M. Mascarelli.

Bien évidemment il ne s'agit pas d'une vente en douce. Pendant des années, des reproches nous ont été faits. Aujourd'hui, alors que nous avons des offres qui sont supérieures à ce que certains redoutaient, même si effectivement le montant des offres que nous avons reçues n'équivaudra jamais à ce que, depuis son origine, le CICA a pu coûter à la collectivité, il ne peut pas nous être reproché d'avoir investi dans un outil qui a été très porteur, notamment dans nos politiques de start-up il fut un temps, et maintenant de faire le choix de mettre un terme à cette politique, en mettant fin aux charges de fonctionnement considérables pour la collectivité afin d'utiliser ces crédits pour mener d'autres politiques. Ce serait en quelque sorte nous dire « ce que vous avez fait n'est pas bien, ce que vous continuez à faire n'est pas bien, mais continuez à le faire » ! Nous avons fait un autre choix.

**M. MASCARELLI.**- Un mot encore si vous le permettez, M. le Président. Dans l'appréciation qui est faite des offres que nous avons reçues, il y a bien sûr la partie financière mais aussi et surtout le projet accompagne les propositions, un projet pour l'avenir et qui tient compte de toutes les composantes du dossier d'appel d'offres.

### **32. Politique générale d'aménagement du territoire et de développement touristique 2006.**

**M. FRANCO.**- Le rapport 32 fait le point sur la politique générale d'aménagement et de développement touristique de notre département. Sans trop entrer dans les détails, puisque je rêve toujours d'une séance plénière pendant laquelle je pourrais, avec d'autres bien sûr, vous présenter les enjeux de notre département en matière de tourisme, je voudrais vous dire qu'avec les services nous avons, à travers ce rapport, des propositions qui me semblent positives vis-à-vis de notre assemblée.

D'abord une demande qui commence maintenant à être déjà un peu ancienne : le suivi du forum de l'industrie touristique qui avait mobilisé, à travers la chambre de commerce et le CRT, la majorité des acteurs de l'industrie touristique dans notre département. Oui, le conseil général assure un suivi des propositions de ce forum et nous avons notamment lancé, je vous l'avais proposé et maintenant c'est fait, un audit identitaire de notre département dont je serai en mesure de vous présenter les résultats dans quelques mois.

Ceci va déboucher sur un schéma départemental de développement touristique réellement adapté pour notre département.

Nous lançons une réflexion, et je me suis battu longtemps pour que nous complétions également nos moyens, sur la mise en place d'une taxe de séjour additionnelle départementale, taxe qui est déjà mise en place dans quatorze ou quinze départements de notre pays.

Ce rapport nous propose d'avancer dans cette voie. En ce qui me concerne, j'y suis totalement favorable. Souvenez-vous que les communes touristiques de ce département, du moins celles qui font l'effort de la collecter, arrivent à un rendement de 10 M€ et que le président du syndicat des hôteliers lui-même a demandé récemment à ce que la taxe de séjour soit instaurée sur les ports. Nous avons là aussi mis en place un groupe de travail. Cette année, je pense que nous serons en mesure de délibérer sur un outil qui deviendra opérationnel l'année prochaine.

Nous voulons également évaluer, et je sais que c'est une demande forte de toute notre assemblée, la performance réelle de nos structures touristiques et nous avons demandé à vérifier que l'argent public est non seulement bien utilisé mais que toutes les associations qui touchent de l'argent public sont bien cohérentes les unes avec les autres. Actuellement, le comité régional du tourisme est en phase d'audit, audit non seulement financier mais également au niveau des fonctions qui sont remplies par les différents collaborateurs, et tout de suite après nous soumettrons les autres organismes en charge du tourisme à la même procédure, ce qui me permettra de vous présenter dans les prochains mois une remise à plat totale de nos structures.

Nous vous proposons à travers ce rapport de continuer ou de préciser nos relations avec la Grande traversée des Alpes, de soutenir définitivement le festival mondial de l'image sous-marine et je pense que c'est une très bonne chose. En même temps, nous avons dans le cadre de la politique de structuration et de maillage du territoire, la volonté de poursuivre nos acquisitions et notre réflexion sur le projet de parc animalier de Saint-Auban ; d'actualiser le projet de centre d'initiation à l'écologie des rapaces de Gréolières ; et, sur un thème qui vous est très cher, M. le Président, de mettre à niveau le camp des Fourches, et là aussi je crois que nous allons progresser de façon définitive.

Pour mémoire, je rappelle que les services du conseil général, avec le soutien des autres partenaires, travaillent sur les routes thématiques mais que nous voulons cette année soutenir la route des Bréa telle qu'elle a été initiée excellemment par notre collègue Alain Frère, ainsi que la route des Jardins sur laquelle je vous propose d'avancer, et puis, bien sûr, poursuivre sur la démarche qualité dans la montagne de ce département, la remise à niveau des professionnels et de leurs installations.

Voilà l'ambition, rapidement résumée, de ce rapport, M. le Président, en informant mes collègues qu'il a été adopté en commission avec trois votes réservés de messieurs Albin, Knecht et Vinciguerra.

### **33. Politique d'aide à la promotion des stations.**

**M. FRANCO.-** Il s'agit de compléter notre politique d'aide à la promotion des stations de sports d'hiver. Nous avons délibéré depuis déjà quelques années et mis en place un processus pour que les grandes stations puissent bénéficier d'un reversement de 5 % de la moyenne des produits d'exploitation des remontées mécaniques afin d'assurer leur promotion. Ceci pénalisait un peu les toutes petites stations dans lesquelles les retombées de ce pourcentage étaient extrêmement modestes.

Ce rapport propose, et j'y suis tout à fait favorable, que l'office de tourisme de la Colmiane, le syndicat du pays d'accueil en charge de la promotion de Gréolières et de l'Audibergue puissent bénéficier d'une subvention minimum de 40 000 €, sachant qu'elle sera intégralement utilisée pour des actions de promotion.

Sur ce rapport, nous avons eu les mêmes votes réservés.

### **34. Actions européennes et futurs fonds structurels européens.**

**M. GINESY.-** Il s'agit de faire le bilan fin 2005 des programmes communautaires intéressant le territoire du département des Alpes-Maritimes et des actions européennes qui ont été menées. Je vous ferai grâce du bilan de l'ensemble des programmes. Je dirai qu'il s'agit pour nous aujourd'hui de donner délégation à la commission permanente pour l'examen des projets et l'attribution des aides départementales sollicitées, et de prendre acte du programme communautaire



Interreg III A et de l'avancement du processus lié aux propositions des collectivités locales dans le cadre des futurs fonds européens.

Par ailleurs, je vous demande d'approuver la résolution de la CAFI sur la révision de l'accord de Rome et de confirmer pour l'année 2006 les cotisations du Département à divers organismes à hauteur totale de 51 000 € prévus au présent budget.

Je vous ai fait grâce du bilan dans le détail des programmes tels que vous pouvez le trouver dans le rapport.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Qui souhaite intervenir ?

Me CONCAS.- M. le Président, j'aurais souhaité vous dire un mot sur l'affaire dite de la « vente en douce ». L'expression n'est pas de moi d'ailleurs, je pense que le président Mascarelli se l'appropriera bien volontiers. Il y a une difficulté majeure avec le CICA. Si je reprends votre propos introductif de la matinée, vous nous disiez : « je dis ce que je fais, je fais ce que je dis » et là, vous faites tout le contraire de ce que vous avez décidé le 24 juin dernier.

Le 24 juin dernier, à la faveur d'une délibération, le conseil général décide de prendre acte des conclusions énoncées dans le rapport et d'autoriser la vente globale du CICA dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence organisée par le Département.

C'est ce que vous avez écrit dans le dossier du jour, mais vous n'avez pas écrit la suite, soit de donner délégation à la commission permanente pour examiner le cahier des clauses de la vente globale du CICA, assurer le suivi du dossier et prendre toute décision nécessaire.

Et là, que constate-t-on ? On lit dans votre dossier : « cette procédure est actuellement diligentée et devrait aboutir dans le courant du premier semestre 2006 ».

De qui s'agit-il, qui sont les candidats, quel est le niveau de discussion des pourparlers ? Lorsque je me suis imaginé naïvement de poser cette question à la commission économie, le président Mascarelli a eu l'honnêteté de me répondre : « je n'en sais rien ».

Il ne sait pas qui sont les interlocuteurs actuels intéressés pour l'acquisition du CICA. Il n'était même pas en capacité de m'indiquer un ordre de prix. Et, lorsqu'il a pris, fort courtoisement, la parole tout à l'heure pour présenter ce dossier, que vous a-t-il dit ? Très exactement le contraire de la délibération : la commission permanente n'a pas été consultée à ce jour, me semble-t-il, pour examiner le cahier des clauses de la vente qu'il prétend avoir déjà préparé.

Il y a donc pas une vente en douce mais, à l'évidence, des informations qu'on ne souhaite pas nous communiquer et que les conseillers généraux sont légitimement en droit d'espérer. C'est le premier point.

Deuxième point du dossier, c'est un peu le marronnier du CICA : les admissions en non-valeur. 206 000 € sont encore passés à la trappe et on vient régulièrement nous expliquer que tout ceci est de la faute du payeur départemental parce que nous avons à l'intérieur du CICA des locataires qui occupent les lieux sans même avoir déposé d'inscription au registre du commerce. Nos services sont dans l'incapacité totale de leur courir après lorsqu'ils ne s'acquittent pas des loyers et, un beau matin, on se réveille, les procédures collectives sont ouvertes, redressement et liquidation judiciaire, et qu'est-ce qu'on lit ? Page suivante : on a même raté un relevé de forclusion devant le juge commissaire parce qu'on était dans l'incapacité de déclarer une créance au passif d'une procédure collective.

Vous venez donc aujourd'hui nous demander de rajouter 1 200 000 € dans une affaire dont nous ne connaissons ni les tenants ni les aboutissants, et de nous asseoir, pardonnez-moi l'expression, elle est un peu brutale, sur 206 000 € d'arriéré de loyers pour lesquels nous étions dans l'incapacité de vérifier si les débiteurs s'étaient en temps et en heure acquittés de leurs dettes.

Pour toutes ces raisons et sans préjudice des autres dossiers de la commission économie que nous voterons bien volontiers, c'est un vote contre sur le dossier 31.

M. le Président.- D'autres interventions ?

M. Knecht, rapidement puisque Maître Concas est intervenu.

**M. KNECHT.- Trente secondes sur le dossier 33, sur la politique d'aide à la promotion des stations.**

**Nous le voterons mais, là encore, je me rappelle très bien ce que vous avez dit à l'été 2003, vous aviez instamment souhaité que les actions de communication en faveur des sports d'hiver soient centralisées, regroupées et qu'on procède à des économies d'échelle en la matière. Or, force est de constater là encore des encarts conséquents justifiés dans la presse, mais qui ne donnent pas une image homogène des stations de ski, et on a parfois, ça et là, la désagréable impression qu'il y a une concurrence trop exacerbée entre certaines stations.**

**Nous souhaiterions que dans les mois qui viennent, nous en venions à un regroupement, une mutualisation, une homogénéisation de ces politiques de communication en faveur des stations de sports d'hiver.**

**M. PAPI.-** L'objectif affiché de cette politique économique du Département est d'assurer (je cite) « la création de nouveaux emplois et de favoriser la préservation des emplois existants ». Si l'affichage correspondait à la réalité, nous serions satisfaits, mais la réalité de l'emploi dans les Alpes-Maritimes, on en a parlé déjà, c'est un taux de chômage certes qui a progressé par rapport à ce qu'il était mais qui reste au dessus de la moyenne nationale. Ce que nous avons pu observer aussi depuis pas mal de temps, c'est que sur le site notamment de Sophia Antipolis, mais ailleurs aussi dans le département, des entreprises dont nous avons aidé l'implantation restructurent, délocalisent et nous, nous regardons passer les trains.

Certes, nous réinjectons pour espérer la création ou faire en sorte que des nouveaux emplois soient créés, souvent des emplois au rabais et, de charrette en charrette, on n'est toujours pas en capacité de dire « on vous aide mais on veut voir ce que vous mettez et on veut avoir des comptes par rapport à ce qui arrive ».

**M. le Président.-** M. Papi, je me permets de vous interrompre parce que j'aime bien les précisions. Dire que des entreprises ont été aidées à s'installer et qu'ensuite elles se délocalisent, elles licencient, etc., c'est une phrase que je lis tous les jours dans *l'Humanité* ou dans *le Patriote*. Si vous vous permettez de dire cela de manière générale, c'est très dangereux, très pernicieux, c'est une espèce de venin qu'on diffuse et on finit par accréditer cette thèse. Si effectivement vous avez des cas précis à me citer dans le département des Alpes-Maritimes, je vous demande de le faire. Je ne veux pas de généralités, je veux la vérité. Vous avez fait des allusions qui me paraissent très graves, je vous demande donc, dans le détail, de bien vouloir me citer le nom de l'entreprise ou des entreprises qui seraient concernées.

**M. PAPI.-** Sans aller trop loin, mais la saga est quand même assez longue depuis que Sophia existe, le dernier en date est Hewlett Packard ; il s'est passé un certain nombre de choses dans cette entreprise...

**M. le Président.-** A Sophia ?

**M. PAPI.-** Entre autres à Sophia.

**M. le Président.-** Dites-moi quoi.

**M. PAPI.-** Entre autres sur le site de Sophia où on a mis la pression sur le personnel...

**M. le Président.-** Dites-moi combien d'emplois !

**M. PAPI.-** ... en disant « on va supprimer des emplois » et après « on en supprime moins à condition qu'on revienne sur l'accord des 35 heures ».

**M. le Président.-** Dites-moi combien d'emplois ! Je connais bien l'histoire de Hewlett Packard, je la connais particulièrement bien en Isère et je sais exactement comment agit Hewlett Packard. Je n'étais d'ailleurs pas du tout satisfait de ce qui se passait chez Hewlett Packard au plan national, mais je voudrais que vous me donniez des précisions au plan de Sophia. Autant ce qui s'est passé en Isère est une réalité, autant ce que vous alléguez ici concernant Sophia Antipolis me paraît être beaucoup moins une réalité. J'aimerais autant avoir des détails puisque, ici, nous sommes au conseil général des Alpes-Maritimes.

**M. PAPI.-** D'accord. Les emplois ont bien été menacés dans les Alpes-Maritimes comme en Isère. La direction a annoncé des chiffres impressionnants au départ, réduits ensuite sous condition...

**M. le président.-** Pas dans les Alpes-Maritimes.

**M. PAPI.-** ... sous condition que les employés acceptent de revenir sur l'accord des 35 heures. Je continue à dire que, après Amadeus, après d'autres entreprises qui ont été aidées par notre collectivité, nous ne sommes toujours pas venus à la conclusion qu'il faut qu'il y ait une commission de contrôle des fonds publics accordés aux entreprises de façon à voir comment l'argent est utilisé et avoir une garantie d'abord vis-à-vis des contribuables et y compris vis-à-vis des salariés.

C'est la première chose que je voulais dire.

**M. le Président.-** C'est bien léger.

**M. PAPI.-** Deuxième chose, concernant le CICA, c'est dans le quotidien local qu'on suit le dossier, excusez-moi. Je lis le 5 janvier qu'un certain candidat fait une offre intéressante et la seule chose qui semble vraiment le gêner, c'est que l'espace est un peu étriqué !

Nous étions convenus que, parmi les choses que nous essaierions de préserver dans le cadre de la vente du CICA, c'est une façade, une présence à Sophia Antipolis. Si on s'arrête sur ce candidat qui a l'air intéressant d'après ce qui a été rapporté par la presse, cela voudrait dire que dans le CICA il n'y a même pas assez de place pour eux, il faudra donc aller chercher la façade ou la présence du conseil général ailleurs.

**M. le Président.-** M. Mascarelli.

**M. MASCARELLI.-** M. le Président, si vous me le permettez, je répondrai sur plusieurs points.

Le premier sur Hewlett Packard : Hewlett Packard n'a jamais bénéficié d'aucune aide départementale à Sophia.

**M. le Président.-** Eh oui, manque de chance pour M. Papi.

**M. MASCARELLI.-** Deuxièmement, pour le CICA, je crois qu'il ne faut pas faire de sémantique.

**M. le Président.-** Mais voyez à quel point c'est grave, quand on est un responsable public, politique, et qu'on doit défendre l'emploi dans son département, l'image et le dynamisme économique et social, et que plutôt que d'aller dans ce sens, on laisse croire que la collectivité, le contribuable serait intervenu et qu'en contrepartie l'entreprise se délocaliserait et supprimerait des emplois. M. Papi n'a été capable de citer qu'un exemple et c'était un exemple erroné. Si je n'étais pas intervenu, nous en serions restés à des généralités qui auraient laissé penser que des centaines d'entreprises auraient procédé de la sorte dans le département.

**M. MASCARELLI.-** En ce qui concerne le CICA, nous avons procédé à une mise en vente qui s'est faite sur un appel d'offres, avec un cahier des charges qui, je le répète, était l'émanation de tout ce qui s'est dit en commission, à la fois par la majorité et par l'opposition. Cet appel d'offres nous permet d'identifier un certain nombre de propositions. Je regrette qu'elles apparaissent dans la presse puisqu'en fait, lorsque j'ai fait cette réponse à Marc Concas tout en lui précisant que j'étais dans l'attente d'un rendez-vous avec nos services pour examiner ces propositions, ce qui a eu lieu tout de suite après, nous ne sommes engagés en rien ; c'est pourquoi je vous ai dit tout à l'heure que nous examinons en même temps la partie financière qui n'est pas négligeable et surtout la partie projet qui doit se discuter, parce que nous avons les mêmes objectifs de préservation de la présence locale : éviter le gaspillage, donner un lieu pour l'innovation. Tout cela figure dans le dossier d'appel d'offres. C'est une liste. Cela n'a rien d'une dissimulation quelle qu'elle soit.

Enfin, en ce qui concerne le budget pour les petites stations, je préciserai, en tant que président d'un syndicat de petites stations, que ce qui a été voté permet justement de compenser l'inégalité des moyens qui existent entre les syndicats des grandes stations du département et les petits, et nous vous en remercions très vivement, et je crois me souvenir d'ailleurs, sans vouloir être trop malicieux, que c'était sur la proposition de Jean-Raymond Vinciguerra que nous en étions arrivés là. Mais je ne voudrais pas être trop malicieux. Merci.

**M. le Président.-** Merci M. Mascarelli. Je veux compléter vos propos parce que, là aussi, M. Concas, comment pouvez-vous nous dire que nous n'aurions pas respecté la procédure que nous avons décidée ensemble ici. Sommes-nous arrivés au terme de la procédure ? Le cahier des charges est conforme aux discussions et aux demandes exprimées lors du vote de principe en juin 2005. Une commission économie ou commission d'évaluation se tiendra en février 2006. Ses membres recevront l'intégralité des deux dossiers d'offres et l'analyse des services, et la vente sera proposée à la commission permanente comme toutes les ventes foncières. Nous avons donc respecté parfaitement la procédure et nous la respecterons jusqu'au bout.

**Me CONCAS.-** On m'aurait dit cela, M. le Président, je n'aurais fait aucune intervention, j'aurais pris acte d'un calendrier avec la transmission des éléments à compter de

**février 2006, mais lorsque je pose la question, on me répond « on ne sait rien ». Mettez-vous à ma place.**

**M. le Président.**- Dans ce cas, on va dire que votre intervention était justifiée et qu'elle m'a permis de vous donner cette explication.

Un mot à M. Knecht, en complément de ce que vient de dire M. Mascarelli.

M. Knecht, vous avez raison sur la promotion des stations. J'avais fait le choix de m'orienter dans cette direction, j'ai voulu observer comment les choses évoluaient et, plus que jamais, je mesure, maintenant que le conseil général est actionnaire à travers nos syndicats mixtes à 90 % de l'ensemble de nos stations, qu'il y aurait une vraie logique à travailler notamment avec le comité régional du tourisme et à définir une politique globale de promotion du massif alpin dans le département des Alpes-Maritimes en matière de sports d'hiver. Je crois que tant en termes de promotion que de commercialisation, parce que nous avons besoin d'aller chercher des clientèles à l'extérieur, nous jouerions gagnant/gagnant pour l'ensemble de nos stations et je souhaite donc que l'année 2006 soit celle qui nous permette de faire des propositions de réforme sur le mode de promotion des stations des Alpes-Maritimes.

Je mets maintenant aux voix l'ensemble de ces rapports.

*Le dossier n° 29, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste). M. MASCARELLI ne prend pas part au vote.*

*Le dossier n° 30, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe communiste).*

*Le dossier n° 31, mis aux voix, est adopté (opposition du groupe socialiste et vert et du groupe communiste).*

*Le dossier n° 32, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 33, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

**M. le Président.**- Sur le rapport 34, relevant les sujets de préoccupation qui sont les vôtres, c'est avec surprise que je ne vous vois pas réagir au bilan que vient de nous faire M. Ginésy sur l'utilisation des fonds structurels qui, sur cette période 2000/2006, est tout à fait exceptionnelle puisque nous sommes sur le point de consommer la totalité des fonds structurels européens là où, sur la période précédente, hélas, on nous avait fait le reproche de ne pas y faire suffisamment appel. C'est autant de fonds européens qui nous permettent de dépenser moins au niveau de la collectivité locale, c'est plusieurs centaines de millions d'euros. J'ai l'impression que cela passe tout à fait inaperçu et que cela échappe à tout le monde. Je me permets au passage, pour vous rassurer, de vous dire, parce que nous avons eu un certain nombre d'inquiétudes, qu'au mois de juin, lors de la négociation de la période 2007/2013, c'était zéro pour la France dans le domaine des fonds structurels. Il était même envisagé un zonage où, si une partie avait subsisté en termes d'objectifs 2 ou de crédits Leader+ ou FEDER, elle n'aurait bénéficié qu'à la partie haute des Alpes, c'est-à-dire au-dessus des Hautes-Alpes, et pas à la partie région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

J'ai obtenu à la fois de Mme Neelie Kroes, commissaire à la concurrence, et de la commissaire suédoise aux fonds structurels européens, que pour la période 2007/2013 la France bénéficie d'une aide de 12 500 M€, à comparer bien évidemment aux 16 000 M€ dont nous avons bénéficié pour la période 2000/2006. Vous me direz que c'est moins, en effet, mais nous sommes passés à vingt-cinq membres, il y a donc un effort nécessaire de solidarité avec les nouveaux entrants, et bénéficier de 12 500 M€ est déjà une grande performance. Sans compter que j'ai obtenu la suppression du zonage. J'ai demandé à chaque préfet de région de cibler, avec l'ensemble des élus locaux, les programmes opérationnels, territoire par territoire. Si bien qu'avec le retrait du zonage et le ciblage des programmes opérationnels, nous devrions pour notre région récupérer une enveloppe

équivalente, si ce n'est supérieure à celle de la période 2000/2006 en matière de fonds structurels. Je profite de cette opportunité pour vous le dire.

Je mets au vote le rapport n° 34.

***Le dossier n° 34, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.***

M. Ginésy, pourriez-vous nous rapporter les dossiers 35 et 39, s'il vous plaît ?

### **35. Politique agricole et rurale 2006.**

**M. GINESY.-** Il s'agit de la politique agricole menée par notre assemblée départementale. J'éviterai d'être exhaustif, je dirai simplement qu'il faut noter que nous avons un ajustement sur le règlement agricole départemental. Notamment, il vous est proposé d'élargir le champ des bénéficiaires aux groupements d'intérêt économique sur l'action amélioration de la transformation des produits agricoles agroalimentaires. Il est à noter également que nous passons à la troisième phase du plan horticole sur le développement de la fleur coupée, avec la mise à disposition des terrains de la Baronne.

Je vous propose également de soutenir les filières agricoles de qualité : élevage local, oléiculture locale, agriculture mentonnaise, etc.

Je dirai, pour reprendre un peu ce que Jean-François Knecht disait ce matin quand il souhaitait une remise en cause de notre politique agricole, que je suis tout disposé, chaque fois que nous nous réunissons en commission agriculture, à écouter les propositions que vous seriez susceptibles de faire. Je crois que nous faisons, avec les services du conseil général, un très bon travail sur ce sujet. Nous avons procédé à une adaptation de la réglementation agricole qui a été très contraignante et qui nous a empêchés à un moment donné de mener la politique que nous souhaitions. Je peux dire que, que ce soit avec la chambre d'agriculture, avec la Fédération départementale des agriculteurs et exploitants, ou avec les jeunes agriculteurs, nous avons toujours un dialogue. Je suis donc prêt à vous entendre sur ce sujet parce que j'ai plutôt l'impression que ce qui vous est proposé aujourd'hui dans le cadre de cette politique agricole, colle parfaitement à la réalité du terrain et à ce que les jeunes agriculteurs et les agriculteurs en général attendent de notre part pour être aidés. La déprise agricole n'est pas un vain mot, elle existe au niveau national, elle est plus forte chez nous et je peux dire avec fierté et grâce à l'aide du conseil général des Alpes-Maritimes, que nous avons aujourd'hui des produits de niches qui sont très bien valorisés tels que l'olive, les vins de Bellet, la truffe. C'est ce qui ressort de ce rapport n° 35.

Je vous propose également de financer le deuxième volet du programme régional de développement agricole et d'initier une nouvelle politique d'intervention sur la prophylaxie animale et les soins aux animaux de montagne. Nous avons là aussi un problème au niveau de la TVA, qui sera résolu assez rapidement, je l'espère.

Je voudrais vous faire part des nouvelles stratégies en matière de développement rural durable. J'ai pris bonne note des remarques qui ont été faites par Jean-Raymond Vinciguerra, lors de la réunion en commission agricole, sur la nécessité d'engager une étude et, en tout cas, la prise de contact avec les maires de ce département sur leurs plans locaux d'urbanisme. Nous en avons récemment discuté avec Mme Christine Cesari-Geiger, c'est une demande qui a été prise en compte et qui sera effective dans les mois à venir.

### **39. Prévention des incendies de forêt.**

**M. GINESY.-** Le rapport n° 39 a pour objet de vous présenter les orientations de la politique départementale en matière de défense de forêt contre les incendies et de vous proposer de valider les actions déclinées pour l'année 2006 autour de la Force 06 dans le cadre des opérations programmées d'amélioration et protection de l'environnement (OPAPE), les actions de sensibilisation pour la prévention contre les feux de forêt, les actions partenariales avec des structures œuvrant pour la protection de la forêt.

**36. Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental – Propositions d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.**

**M. GUEGUEN.-** Il s'agit de l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 609,82 €.

**37. Budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental – Budget primitif 2006.**

**M. GUEGUEN.-** Il s'agit du budget annexe relatif au laboratoire vétérinaire départemental.

Ces rapports ont été votés à l'unanimité de la commission.

### 38. Politique forêt-bois.

**M. FRANCO.-** M. le Président, ce rapport nous permet de faire le point sur le dispositif des mesures qui ont toutes fait l'objet d'une évaluation puisque depuis maintenant trois ans nous avons bâti, avec le soutien unanime de notre assemblée, un dispositif de soutien à la filière bois dans ce département. Nous proposons bien sûr de le pérenniser tout en l'adaptant.

D'abord, vous savez que nous avons eu à faire face depuis maintenant deux ans au dépérissement du sapin. Nous avons organisé, en partenariat étroit avec l'Office national des forêts, un colloque sur ce problème. En outre, avec les services, nous voulons et nous sommes en train de mettre en place, si vous nous soutenez dans cette démarche, un comité de suivi scientifique du dépérissement des forêts dans le cadre de l'observatoire de la forêt.

Nous voulons également progresser en faveur de la mobilisation de la ressource bois dans le département. Nous avons fait un test sur la forêt de Breil-sur-Roya pour détecter le bois mitraillé, ce qui nous a permis d'ailleurs de mettre fin à une légende parce que certains scieurs du département nous disaient que ce bois était impropre à la consommation. Il s'est avéré, après ce test, qu'à peine 14 % du bois était réellement concerné, cela voulait donc dire que la majorité de ce bois était de bonne qualité. Nous proposons donc maintenant d'étendre la mesure à l'ensemble des forêts présumées mitraillées de ce département.

Je propose également que la mesure de soutien aux communes pour l'exploitation des forêts de production touchées par la sécheresse soit pérennisée, ainsi que l'aide au débardage dans des conditions difficiles.

Sur les travaux forestiers, nous avons une batterie de moyens et nous aimerions également soutenir les territoires qui voudraient progresser dans la démarche de charte forestière.

Nous poursuivons l'action traditionnelle de lutte contre la chenille processionnaire du pin, et travaillons également sur le dossier et l'actualité du prix du pétrole nous donne bien évidemment raison du développement du bois énergie dans notre département. Nous voudrions pouvoir progresser sur ce thème. A l'intérieur de la commission de l'association des communes forestières, nous voudrions identifier un poste qui ne s'occupera que de cela, en soutien avec la Région, et accompagner aussi l'interprofession qui en a bien besoin.

Il est tard et je ne pourrai pas me faire l'écho de l'échange d'idées que nous avons eu en commission, mais nous restons extrêmement préoccupés par l'état de la filière à l'intérieur de notre département et nous y serons attentifs. En tout cas, la batterie de moyens que nous proposons à travers ce rapport doit être, d'après nous, de nature non seulement à stabiliser l'hémorragie du nombre de scieries dans le département, mais aussi à espérer une vraie relance de l'activité.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité en commission de l'agriculture et de la montagne et à l'unanimité en commission des finances. Je propose la même démarche à notre assemblée, M. le Président.

**M. le Président.-** Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? M. Knecht.

**M. KNECHT.-** M. le Président, je regrette vraiment que structurellement, dans cette assemblée, où j'ai l'honneur de siéger depuis huit ans, des sujets aussi vitaux et décisifs que l'agriculture, la forêt, l'environnement, la façade maritime soit mal aimés, boudés, voire maltraités. Je m'explique. On traite ces dossiers en fin de séance, devant un hémicycle...



**M. le Président.**- Si vous voulez, on peut les traiter en début de séance et le budget en fin de séance !

**M. KNECHT.**- C'est la proposition que je vous fais, M. le Président, de mettre un coup de projecteur sur des choses essentielles. J'essaierai d'avoir un propos le plus concis possible. Sur les cinq délibérations qui viennent de nous être présentées, toutes mériteraient un réel débat, de réels échanges.

**M. FRERE.**- Nous les avons eus en commission.

**M. KNECHT.**- Pas seulement en commission, aussi du point de vue des médias, de la presse, de nos concitoyens. Ce ne sont pas des choses mineures.

**M. le Président.**- Venez-en aux faits.

**M. KNECHT.**- J'en viens aux faits, une fois ma proposition faite.

En matière de politique agricole, comme je l'ai indiqué ce matin, quels que soient les efforts, les essais, etc., on est globalement sur un déclin et sur un déclin très marqué, voire inéluctable, dans certaines filières ; je pense à la filière horticole et certains de ses sous aspects tels que l'œillet, par exemple, qui, en dix ans, a vu le nombre d'exploitations et de surfaces divisé par dix. Il y a des phénomènes d'une ampleur considérable qui se déroulent sous nos yeux sans que, me semble-t-il, nous ayons collectivement les uns et les autres des réactions adaptées.

Sur le laboratoire vétérinaire départemental, je m'en suis ouvert en commission, cela a été reconnu par l'ensemble des membres, nous regrettons la part faible consacrée aux investissements et nous souhaiterions qu'une réflexion soit engagée sur le développement des prestations fournies par le laboratoire vétérinaire départemental, notamment sur la problématique du contrôle de l'eau qui semble être un secteur en tous points amené à se développer et qui serait une source de développement durable pour ce laboratoire.

En matière de politique forêt/bois que nous a excellemment exposée Gaston Franco, là aussi le constat fait en commission est encore plus interpellant, encore plus sévère que ce que vient de faire Gaston Franco. Nous avons dit les uns et les autres en commission que la filière bois se porte mal, elle se porte même très mal. Cela exige plus qu'un débat restreint de quelques minutes entre nous.

**M. le Président.**- Quand vous avez dit cela, vous n'avez rien dit.

**M. KNECHT.**- J'essaie de parler en deux minutes, donc je parle en deux minutes.

**M. le Président.**- Il faut savoir, sur ce dossier, d'où nous venons. Je ne vous ai pas entendu il y a cinq ans, dix ans, quand plus personne ne parlait de la filière bois et que Gaston Franco a décidé de rassembler les communes forestières, d'organiser les journées du bois à Saint-Martin-Vésubie, de s'engager pour qu'il y ait de nouveau des entreprises qui s'installent, des zones d'activité autour de nos communes rurales et que, de nouveau, le traitement du bois ne se fasse plus de manière centralisée près de la zone urbaine mais sur place avec création d'emplois.

Un lobby a été entretenu pour que nous retenions, avec Lionnel Luca, vice-président en charge de l'environnement, des politiques transversales qui nous amènent à soutenir l'installation de chaudières bois au centre administratif ainsi que dans tous les nouveaux collèges que nous inaugurons. Nous avons également décidé de soutenir par l'octroi de subventions toutes les

communes du département qui, pour leurs équipements publics, feraient appel à cette filière. Il s'agissait non seulement de nous équiper de moyens pour produire de l'énergie, mais aussi grâce à l'action de Gaston Franco qui l'a proposé au conseil général, d'être en mesure de produire notre bois ici.

Je citerai aussi le lycée des métiers de la montagne : j'ai mené le combat pendant douze ans avant que, enfin, la Région ne me donne raison. Quand je vois le succès que remporte aujourd'hui ce lycée qui a fait lui-même le choix de s'équiper d'une chaudière, qui exploite les métiers et les qualifications que l'on y enseigne, ne dites pas que ce sont des choses que nous traitons comme cela en deux minutes. Cela fait quelques années que nous avons enfin ranimé cette flamme autour de l'énergie, autour des métiers du bois. Franchement, ce n'est pas vous que j'ai entendu à cette époque soulever ce problème.

**M. KNECHT.- Vous ne risquiez pas de m'entendre puisque...**

**M. le Président.-** Au moment où cela commence à être porteur de résultats, de succès, à être créateur d'emplois, à mettre sous les feux des projecteurs le département des Alpes-Maritimes comme étant un producteur de bois, un créateur d'emplois et un utilisateur de cette filière d'énergie alternative, sincèrement, ce n'est pas la peine d'essayer de minimiser les choses. Ce n'est pas parce que le débat arrive à 18 h 45 que pour autant il n'a pas lieu toute l'année ici comme dans d'autres enceintes animé par Gaston Franco.

**M. KNECHT.- M. le Président, je suis désolé, vous n'êtes pas juste parce que, entre 1998 et 2001, vous n'aviez pas l'honneur de siéger au conseil général et, dès 1998/1999...**

**M. le Président.-** Non, mais j'étais président de l'Agence régionale de l'énergie et, en tant que tel, je peux vous dire que j'ai beaucoup soutenu cette filière.

**M. KNECHT.- Voulez-vous me dire comment, modestement, le secrétaire général de l'Institut de la forêt méditerranéenne, dès 1998 (et vous pouvez demander à Jean Thaon puisque c'est dans votre circonscription), a défendu et a été de ceux qui ont défendu contre vents et marées le principe d'une chaudière bois au collège de Roquebillière qui a été l'une des premières installations de ce département. Encore une fois, comme pour d'autres choses, je ne revendique pas la paternité et encore moins l'exclusivité, mais je veux dire que, contrairement à ce que vous avez dit, dès 1998, sur ces sujets, je me suis, à la fois, exprimé, documenté, engagé et je suis tout à fait satisfait que nous avançons sur ces questions, pas assez vite toutefois sur la question de la chaudière bois du CADAM qui n'avance guère depuis trois ou quatre ans, et je le regrette.**

**M. FRANCO.-** D'un mot, M. le Président, sur la chaudière bois du CADAM, l'étude de faisabilité nous sera rendue dans quinze jours et nous disposerons dans une semaine de l'inventaire de la ressource forestière de ce département. Effectivement, nous avons travaillé. Mais je crois et nous sommes d'accord, la seule frustration de Jean-François Knecht est de ne pas avoir suffisamment de temps pour nous le dire.

**M. TUJAGUE.-** Deux mots, M. le Président, d'abord pour dire que nous apprécions le travail qui est fait notamment en matière de filière bois, de politique forêt bois, sous l'impulsion de notre collègue Franco. Nous le disons parce que nous apprécions ce qu'il fait et nous avons perçu, comme Jean-François Knecht, que les acteurs de la filière en retour ne semblent pas aussi réactifs que cela serait souhaitable. C'est dommage mais il n'empêche que les actions qui sont menées méritent d'être poursuivies et intensifiées, nous en sommes tout à fait d'accord.

**M. le Président.**- C'est vrai, il faut persister.

**M. TUJAGUE.**- En ce qui concerne l'agriculture, je serai un peu moins pessimiste que M. Knecht. Evidemment, ici comme ailleurs, les agriculteurs prennent de l'âge, leur nombre diminue mais, et je pense que nous sommes un certain nombre à le voir, l'agriculture de ce département change, elle est capable de se transformer. On a aujourd'hui des types de production extrêmement modernes du point de vue technologique. On a une diversification des activités qui est tout à fait remarquable, on a des systèmes de vente directe qui sont modernes et - je ne vais pas le développer mais je pourrais le faire - qui montrent que les agriculteurs n'ont pas définitivement baissé les bras et il y a réellement de l'espoir pour cette agriculture, même si sur la zone périurbaine la question du foncier reste difficile à traiter, mais dans laquelle je pense que nous pouvons effectivement faire plus et mieux en tant que conseil général, en fonction des dispositions de la loi rurale qui nous donne des responsabilités. Mais, dans ce domaine, nous prenons acte avec intérêt du fait que vous proposez, M. le Président, et le vice-président chargé de l'agriculture en est le rapporteur, que nous nous engageons dans le lotissement horticole de la Baronne. Nous souhaitons que 2006 soit l'année où nous réussissions à mettre en œuvre ce lotissement. Ce serait un exemple exceptionnel, pour tout le littoral des Alpes-Maritimes, de ce que l'on peut faire en la matière.

Je ne vais pas plus loin. Malgré tout, Charles-Ange Ginésy a dit ce qui a été fait pour essayer de parer à la réglementation européenne, il n'en reste pas moins qu'il y a un certain nombre de domaines sur lesquels nous devons continuer à réfléchir parce qu'il y a des soutiens aux agriculteurs qui ne peuvent pas être apportés aujourd'hui du fait du respect de la réglementation européenne, et ces aides font défaut.

Dernier point sur le rapport prévention des incendies de forêt : nous avons expérimenté le processus OPAPE, je remercie d'ailleurs Lionnel Luca de nous avoir permis d'en bénéficier. C'est bien. Mais, et je l'avais proposé en commission, il me semble qu'il faut que nous réfléchissions non seulement à l'intervention en matière de prévention des incendies, mais également que dans ce domaine nous ayons un volet d'intervention sur la réparation des dégâts après incendie. Il y a, après incendie, des risques nouveaux qui sont créés : mouvements de sol, ravinements, etc. Aujourd'hui, nous n'avons pas de dispositif qui soit très opérationnel en la matière, il serait bien que nous y pensions parce que c'est une réalité, en tout cas en zone moyenne, je ne sais pas sur le littoral mais c'est le cas en zone moyenne et en zone de montagne.

Pour ces raisons, nous voterons ces rapports.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Je mets aux voix.

*Les dossiers 35 à 39, mis aux voix successivement, sont adoptés à l'unanimité.*

M. Luca, le rapport 40, s'il vous plaît.

#### **40. Politique départementale de développement durable – Orientations 2006.**

**M. LUCA.**- Si vous le permettez, M. le Président, ce rapport 40 synthétise la totalité des rapports qui suivent et, en accord avec mes collègues Guéguen, Coulet, Lorenzi et Vestri, compte tenu du fait que tous ont été adoptés à l'unanimité, je ne citerai donc que les dossiers suivants afin que l'opposition puisse éventuellement faire part de ses réserves, mêmes s'ils n'ont pas déclenché une opposition formelle.

Il s'agit :

- du développement d'un axe santé environnement en ce qui concerne en particulier le dossier du CHU, l'accord que nous passons avec celui-ci sur la qualité de l'air en particulier et la santé publique ;
- du dossier concernant le plan de déplacements entreprise du conseil général qui s'intègre dans les actions écocitoyennes dont il est fait état et qui, dans la note au rapporteur, s'élargit à l'ensemble des élus départementaux ;
- du dossier de renouvellement de l'adhésion à l'association Comité 21 ;
- du budget annexe des ports concédés et du budget principal des ports départementaux.

41. **Développement d'une culture territoriale des risques géologiques majeurs.**
42. **Développement d'un axe santé environnement.**
43. **Plan de déplacements entreprise du conseil général.**
44. **Charte départementale pour la haute qualité environnementale des constructions et mise en place d'un comité de pilotage.**
45. **Plan d'actions écocitoyennes.**
46. **Création de la mission d'assistance technique à la gestion des ouvrages d'eau potable.**
47. **Programme d'amélioration des connaissances et de suivi des ressources en eau du département.**
48. **Programme d'amélioration des connaissances du risque inondation dans les vallées du haut pays.**
49. **Politique départementale des espaces naturels.**
50. **Politique des parcs naturels départementaux – Programme 2006 d'investissement et de fonctionnement.**
51. **Politique de développement durable – Reconduction de l'adhésion à l'association Comité 21.**
52. **Politique en faveur du milieu marin.**
53. **Budget annexe des ports concédés – Budget primitif 2006.**
54. **Ports départementaux – Subventions budget principal.**
55. **BP 2006 – Budget annexe du port départemental de Villefranche Santé – Budget primitif 2006.**
56. **Ports départementaux – Remise de dette (pénalités).**

Les rapports qui ont été adoptés à l'unanimité sont les rapports 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52, 55 et 56. Le rapport 42 a fait l'objet de réserves par messieurs Knecht et Vinciguerra.

Les rapports 51, 53 et 54 ont fait l'objet d'un vote réservé de M. Vinciguerra.

**M. le Président.**- Je remercie à la fois messieurs Vestri, Lorenzi, Couillet et Guéguen d'avoir accepté de confier au vice-président en charge de la politique de l'environnement, le soin de fédérer leurs énergies au service de ces dossiers environnement et façade maritime.

Je peux exprimer un souhait, un vœu, c'est que sur l'ensemble de ces dossiers les intervenants des deux groupes, communiste et socialiste, soient aussi synthétiques que M. le Vice-président Luca !

**M. VINCIGUERRA.**- Je suis intervenant effectivement au nom du groupe socialiste et vert, **M. le Président.** Je serai synthétique tout simplement parce qu'il est 18 h 53 et qu'à peine la moitié des dossiers est présentée.

Je crois qu'effectivement il faut rattraper le temps passé à débattre d'un certain nombre de dossiers dont il a été question ce matin ; j'ai bien conscience que ces dossiers-là sont bien plus importants que les dossiers environnementaux. Ce qui relève d'une véritable politique de développement durable n'est rien, c'est juste la recherche d'énergies de substitution aux énergies fossiles traditionnelles, c'est juste la lutte contre l'effet de serre, c'est-à-dire la sauvegarde à terme du vivant sur la terre, donc des choses sans intérêt ! Il est donc normal que l'on aille vite sur ces dossiers-là parce que tout le monde s'en fout !

Ce que j'ai à dire là-dessus, et pour aller vite puisqu'il faut aller vite, c'est que je vais vous faire deux propositions, ou plutôt une proposition et un regret.

**Une proposition :** avoir le temps, dans le cadre de la charte départementale pour la HQE, de discuter globalement de l'environnement, de manière que quelque part les discussions aient lieu si elles ne peuvent pas avoir lieu ici. Je signale qu'elles n'ont pas pu avoir lieu non plus en commission. On était pris par le temps, on n'avait que deux heures, il était impossible de faire cela en commission, on ne l'a donc pas fait non plus en commission.

**Un regret :** l'absence de suite à la procédure d'établissement de la charte départementale de l'environnement. Quelles que soient les raisons de l'abandon de la procédure, je souhaiterais qu'au moins de manière informelle, ceux qui s'intéressent à ce sujet puissent travailler ensemble à l'élaboration pas forcément d'une charte départementale de l'environnement, mais de quelque chose qui ressemble à un plan d'action cohérent du conseil général. Là, vous nous proposez une politique départementale de développement durable, je suis bien d'accord, mais à l'heure actuelle le développement durable est mis « à toutes les sauces ». Notamment dans cette délibération, nous n'avons même pas une définition du développement durable.

J'aimerais, par souci intellectuel, qu'avant de faire un catalogue de mesures si complètes soient-elles, on s'astreigne à avoir une définition de ce dont on parle, parce que si on ne définit pas ce dont on parle, alors on parle pour ne rien dire et on écrit pour ne rien faire. Cela me semble bien être le cas à l'heure actuelle.

Je n'entrerai pas dans le détail. J'avais préparé une intervention mais je ne la lirai pas parce que cela ne sert à rien dans le petit temps qui nous est imparti. Je pense qu'un certain nombre de mesures qui sont mises en place à l'heure actuelle sont insuffisantes dans leur contenu, notamment le repérage du risque naturel, le problème des déchets, le problème de la ressource en eau... Tous ces domaines sont abordés, ils ne sont pas traités au fond et nous ne nous imposons pas les contraintes que nous devons nous imposer. On pourra toujours me répondre sur ces sujets-là, je ne peux pas actuellement aller au fond du problème ; je souhaite que l'on ait des lieux où l'on aille au fond du problème.

A l'heure actuelle, le sentiment que j'ai vis-à-vis de la politique dite de développement durable du conseil général, c'est qu'en fait il s'agit de mettre en place un certain nombre d'amortisseurs environnementaux à une politique orientée vers la croissance économique. Je souhaiterais qu'on ait une autre vision du développement de ce département qui ne soit pas un abandon complet au mythe de la croissance. Je souhaiterais que dans le but de faire du développement, que je ne confonds pas avec la croissance, on ne se livre pas à une accumulation d'équipements par couches successives pour favoriser la croissance qui, encore une fois, n'est pas forcément le gage du développement.

Je n'irai pas plus loin, je ne demande pas aux autres élus de cette assemblée d'avoir comme moi un rejet du productivisme, mais tout de même, on est là dans une situation où l'on

a un catalogue de mesures qui à mon avis sont insuffisantes, on n'a pas le temps nécessaire pour en débattre, on n'a pas le temps nécessaire pour éclairer les différents dossiers et avoir des échanges productifs et constructifs que je souhaite. A partir de là, voter ou ne pas voter ces délibérations, est-ce que cela commence à avoir une importance à l'heure actuelle ? Je pense que cela n'a même plus d'importance. Je suis même assez tenté de dire que je ne participerai à aucun vote.

J'ai plutôt une attitude constructive, alors on va voter ces dossiers, mais franchement, on est dans une situation où j'ai envie de dire qu'on est les bras ballants et qu'on ne peut strictement rien faire.

Encore une fois, deux propositions : qu'on ait le temps, dans le cadre de l'élaboration de la charte départementale, de discuter d'autre chose que de HQE, vraiment d'environnement, et qu'on relance la procédure d'établissement de la charte départementale de l'environnement pour que l'on puisse travailler au fond sur l'ensemble des dossiers. Actuellement on ne travaille pas au fond. J'arrête, j'ai encore été trop long, mais je suis vraiment déçu et très pessimiste sur l'avenir étant donné la manière dont on ne traite pas ces dossiers.

**M. PAPI.**- C'est un domaine qui revêt une très grande importance. C'est vrai que les actions engagées, les ambitions affichées sont importantes et la remarque que j'ai faite en commission et que je réitère en assemblée est que, pour faire tout cela, la structure administrative et technique qui est mise en place par le conseil général ne me semble pas suffisamment étoffée, si bien qu'on externalise, ou on externalisera des études. Je pense qu'il nous faut aussi en interne avoir la capacité d'expertise de ces études parce que nul n'ignore que la plupart des bureaux d'étude sont des émanations de groupes qui savent qu'aujourd'hui, et demain encore plus, il y a beaucoup à faire et de profits à réaliser dans le cadre des domaines environnementaux (déchets, etc.) Je pense qu'il serait sage qu'on structure un peu plus ce service et bien sûr j'en profite pour dire que les agents et le directeur ne déméritent pas, mais je pense qu'ils ont besoin d'être soutenus dans les actions et dans les directions qu'on leur assigne.

**M. LUCA.**- Tout d'abord, je voudrais dire à notre collègue Vinciguerra que j'appartiens à la mission d'information parlementaire sur les effets de serre et donc, entendre dire que ce qui vous est présenté là est vraiment anecdotique et que cela démontre qu'on le traite rapidement parce que tout le monde s'en fout, je pense que nous avons eu un débat en commission qui a été riche, notamment sur le premier rapport, le rapport 40 où chacun est intervenu, où j'ai eu l'occasion de présenter tous les axes de la politique départementale, et je vous trouve également très injuste vis-à-vis de nos services qui effectivement subissent une charge de travail importante par rapport à cette révolution, et je pèse mes mots, évidemment comme les médias ne sont pas là pour l'entendre, cela ne franchira pas le cercle des initiés ici, mais c'est une vraie révolution culturelle.

**M. le Président.**- Vous êtes en direct sur internet et chaque média peut suivre depuis son bureau les débats qui se déroulent ici. Ne croyez pas que ce soit intimiste mais, au contraire, nous sommes mieux couverts et mieux suivis.

**M. LUCA.**- Tant mieux parce que c'est une révolution culturelle qui est faite par le conseil général.

**M. le Président.**- Je pourrais vous démontrer, M. Vinciguerra, depuis deux ans que j'ai proposé que nous ayons nos débats en direct, la montée en puissance de ceux qui suivent nos débats, vous verrez qu'elle est considérable.

**M. VINCIGUERRA.-** Ce que je veux dire, M. le Président, c'est qu'on n'en voit pas le résultat médiatique. Peut-être y a-t-il beaucoup plus de consultations sur le site, et j'en suis ravi, mais quant au relais dans la presse, vous dites que celle-ci peut suivre nos débats, j'ai franchement le sentiment que ce n'est pas le cas vu qu'il n'y a strictement aucun relais médiatique. Encore une fois, j'aurais bien aimé aller beaucoup plus au fond, mais il est 19 h 02.

**M. le Président.-** Laissons le vice-président Luca terminer, mais je vous dirai un mot en réponse à votre observation générale qui mérite en tout cas que je vous apporte ma part de réflexion sur le sujet.

**M. LUCA.-** J'insiste pour dire que c'est une véritable révolution culturelle au niveau du conseil général dans une politique de rupture que vous avez voulue, M. le Président, dans les comportements, dans la logique qui était jusqu'à présent considérée pour le développement de ce département et dans les attitudes de chacun. Au lieu d'avoir des dissertations théoriques et creuses où, de réunion en réunion, on ne sait pas trop où l'on va, on n'a que du concret. Ce sont nos services justement qui mettent cela en place et qui ont du mérite. Je partage l'avis de M. Papi pour dire que nous ne pourrions pas être d'une efficacité supérieure si des moyens ne sont pas donnés à nos fonctionnaires qui font un travail remarquable compte tenu de tout ce qui est mis en place, mais ce n'est là que des actions concrètes et ne serait-ce que, pour le conseil général, s'appliquer des modifications de comportement, des transversalités et des actions au quotidien, je crois qu'au contraire c'est assez exemplaire.

C'est tellement vrai d'ailleurs qu'après un large débat en commission, l'unanimité s'est faite sur ce qui était présenté. Que des réserves soient faites sur un certain nombre de dossiers, quoi de plus légitime, mais il me semblait que nous avions un plus grand consensus que ce que j'ai entendu de la part de notre collègue Vinciguerra.

Pour autant, nous sommes aussi humbles. Nous sommes sur un grand paquebot qui a décidé de changer de direction, nous sommes en train de mettre barre, non pas à gauche, mais barre toute dans une autre logique de comportement et de développement. Les effets ne sont pas manifestes immédiatement, mais il y a déjà un changement et j'en veux pour preuve ce que vous avez fait, M. le Président, avec moi, sur l'énergie solaire en décidant 50 % d'aide à nos concitoyens : nous avons déjà 300 dossiers en l'espace d'un mois et demi, dont une cinquantaine seront subventionnés à la prochaine commission permanente. C'est bien la preuve qu'il y a une logique de changement, de rupture beaucoup plus profonde qu'il n'y paraît, et toutes les actions qui sont présentées là sont concrètes et elles sont financées. Le budget de l'écologie et du développement durable représente quand même 35 M€, il faut le rappeler, ce n'est pas négligeable.

Je ne peux pas vous laisser dire que la majorité départementale et son président se « foutraient » de l'effet de serre et du climat. Je n'entends que le président me dire et me répéter, chaque fois que je le rencontre avec Jean-Marc Guérin, sa préoccupation sur la qualité de l'air, sur la santé publique, et ce sont des actions que nous trouvons concrètement dans ce document mais qui n'est qu'un début, alors continuons le combat !

**M. VINCIGUERRA.-** Vous savez parfaitement que j'ai des propositions concrètes à faire. Vous savez parfaitement que j'en ai déjà fait. Je vois dans ces délibérations des applications de ce que j'ai demandé et j'en suis ravi.

**M. LUCA.-** C'est contradictoire avec ce que vous disiez.

**M. VINCIGUERRA.-** Non, ce n'est pas du tout contradictoire.

**M. le Président.-** C'est vrai que j'ai toujours reconnu en vous quelqu'un de très constructif, c'est pourquoi je me permets de dire, par rapport à votre réaction, que je comprends la déception, parce que je la partage, de Lionnel Luca, ; je crois que les efforts qui sont faits par la collectivité sont sans précédent. Après, vous estimez que nous n'en débattons pas assez...

**M. VINCIGUERRA.- Ce n'est pas cela.**

**M. le Président.-** Vous reconnaissez vous-même qu'un certain nombre de vos propositions sont reprises aujourd'hui.

**M. VINCIGUERRA.- J'ai d'autres propositions à faire, je souhaite qu'il y ait des lieux où l'on puisse les faire et en débattre. Mais ici, on n'a pas le temps.**

**M. le Président.-** Sur le sujet, il n'y a plus d'autre intervention ?

Plus globalement, M. Vinciguerra, et je m'adresse à chacun d'entre vous, c'est toute la difficulté de l'exercice. Depuis trois ans, j'essaie de faire reconnaître la collectivité départementale comme une grande collectivité au service de nos concitoyens. Je crois que chacune et chacun d'entre vous ne peut espérer que cela. Encore une fois, vous n'avez pas brigué un mandat de conseiller général pour qu'on considère que l'assemblée où vous siégez est une assemblée au rabais. Nous savons bien que nous sommes dans un monde où n'importe quel média vous dit « tout ce qui est institutionnel ne nous intéresse pas ». Aujourd'hui, c'est tout ce qui est business, show et autre. Il faut faire réagir Untel sur tel sujet, etc. Tout ce qui est institutionnel, nous dit-on, n'intéresse pas le lecteur ou l'auditeur. Cela veut dire que l'homme politique et la femme politique doivent se surpasser aujourd'hui pour faire passer leur message et, lorsqu'ils décident de politiques et qu'ils veulent les mettre en œuvre, réussir à les faire percevoir par l'ensemble de leurs administrés est très difficile.

Il se trouve que le budget primitif a lieu une fois par an. Je ne vous dis pas que c'est le budget primitif qui doit résumer à lui seul la politique environnementale, mais c'est le moment où, que ce soit en matière sociale, en matière d'infrastructures routières, en matière de politique environnementale, en matière de politique de santé publique, nous abondons nos grandes lignes budgétaires et après on les décline.

Ce qui est affiché dans l'ensemble de ces rapports est très ambitieux. Vous nous parlez de charte de l'environnement. Je vais vous dire, je ne suis pas favorable à une charte de l'environnement. Pourquoi ? Parce que justement, pour moi, une charte départementale de l'environnement aboutirait exactement à l'opposé de ce que vous souhaitez.

**M. VINCIGUERRA.- Effectivement.**

**M. le Président.-** Lorsque tous les jours, pour moi qui regarde les choses un peu plus que le commun des lecteurs, je vois la charte de l'environnement de tel village, la charte de l'environnement de telle communauté d'agglomération, la charte de l'environnement de telle région, la charte de l'environnement que nous avons fait entrer dans la Constitution..., dites-moi quelle lecture en ont l'ensemble de nos administrés. Quelle est la charte de l'environnement qui fait foi à leurs yeux ? Quelle est celle qui est une référence ?

On va se doter d'une charte de l'environnement ici, et après ? Qui fera la différence entre notre charte de l'environnement qui sera forcément un fourre-tout et toutes les autres chartes de l'environnement ?



C'est bien pour cela que je dis à tous ceux qui se passionnent pour l'environnement qui est pour moi le grand sujet du 21<sup>e</sup> siècle, que le grand enjeu politique pour les grandes démocraties comme la nôtre au 21<sup>e</sup> siècle sera le débat sur les politiques environnementales. Serons-nous capables de sauver la terre et l'humanité ou pas ? La grande question est celle-là, il n'y en a pas d'autre pour moi. Cela passe par là.

Je crois que ce n'est pas un sujet de droite ou de gauche. Il y a quelques années encore, on croyait que c'était un sujet qui était consacré aux écologistes. On voit bien aujourd'hui que ce n'est plus un débat qui est consacré aux écologistes. Chacun de nos concitoyens est un écologiste en lui-même, ainsi que chacun d'entre nous. Peut-être avec des appréciations différentes, avec des visions d'équilibre différentes. Mais, si nous voulons être compris, il faut identifier les choses. Si je mets dans une charte de l'environnement un chapitre énergie, un chapitre agriculture et bio-agriculture, un volet santé liée à la qualité de l'air et à la qualité de l'eau, personne ne va rien voir. Si, au contraire, comme nous le faisons ici, nous décidons de nous doter d'une grande politique pour rattraper nos retards sur l'énergie produite par rapport à l'énergie consommée et apporter notre contribution à ces politiques, nous sommes identifiés. Lionnel Luca vient de vous le dire : en quelques semaines, nous avons reçu 300 demandes d'aide du conseil général en matière d'énergie solaire. Eh bien, si ces 300 demandes aboutissent, et nous veillerons à ce qu'elles aboutissent si elles entrent dans les critères, c'est 300 foyers dans le département des Alpes-Maritimes qui économiseront je ne sais combien d'énergie pour leur chauffage, pour l'eau chaude, etc. Il vaut mieux que nous identifions ensemble ce qui peut aboutir au même contenu, mais plus lisible qu'une charte départementale de l'environnement.

Je souscris totalement à votre démarche HQE et d'ailleurs vous l'avez identifié ici sur les constructions : je ne supporte plus, dans ce département, de voir ceux qui vantent ces architectures linéaires comme à l'Arénas ou ailleurs, dont on s'est vanté pendant des années en disant que c'était des fleurons architecturaux ; dans vingt ou trente ans, ils seront démolis parce qu'ils n'auront plus leur place et qu'il faudra reconstruire autre chose. Lorsque je vois ce que nos anciens bâtissaient, lorsque je fais, en tant que ministre de l'Aménagement du territoire, le tour des départements de France, trente-huit départements visités depuis le mois de juin, je vois bien qu'en Bretagne il y a des murs construits à la chaux, avec des toitures en paille, cela correspond à une climatologie et à ce dont les anciens de Bretagne avaient besoin pour que l'hiver il fasse chaud et l'été il fasse bon à l'intérieur de la maison. Quand je vois les maisons anciennes de chez nous, du 14<sup>e</sup> ou du 15<sup>e</sup> siècle, avec des murs de pierre, une épaisseur, les soubassements en pierre, les hauteurs en bois, les toitures en ardoise dans certains villages, en bardeaux de mélèze dans d'autres, cela avait une signification, ils ne l'avaient pas inventé par hasard : c'est parce que cela correspondait à quelque chose. Aujourd'hui, nous ne sommes plus capable de tenir compte de tout cela.

Si nous, au conseil général, en même temps que vous allez travailler dans ce comité sur la réflexion architecturale HQE, nous sommes capables d'imposer des cahiers des charges sur les constructions à venir - je trouve à cet égard d'ailleurs que la construction du lycée de la montagne de Valdeblore est tout à fait remarquable et c'est tout à l'honneur du conseil régional - je voudrais que ce que nous faisons nous-mêmes soit exemplaire et vertueux, et que ce que nous imposerons aux autres avec un peu de dirigisme le soit aussi. Mais je crois que nous réussirons mieux si nous identifions ces politiques que si on les noie dans une espèce de « machin » où personne ne verra rien.

**M. VINCIGUERRA.- Je ne vous demande rien d'autre. Je ne vous ai fait qu'une demande, c'est que nous ayons un espace, un lieu et le temps nécessaire pour approfondir la démarche de politique de développement durable et que cela ne se résume pas à une commission de deux heures, dix jours avant la plénière, mais qu'on puisse avoir un véritable**

**programme de travail et un calendrier devant nous à mettre en place. C'est tout. Je demande seulement cet espace de travail.**

**M. le Président.-** Je pense que nous avons déjà beaucoup avancé et Lionnel Luca vous proposera des méthodes de travail sur le sujet, je sais qu'il en a la volonté. En tous cas, je le remercie parce que, sincèrement, je crois qu'il a beaucoup fait avancer les travaux de la collectivité, avec votre aide d'ailleurs, dans ce domaine.

Je mets aux voix l'ensemble de ces rapports.

*Les dossiers 40 à 56, mis aux voix successivement, sont adoptés à l'unanimité.*

Ils sont tous adoptés à l'unanimité. Bravo M. Luca. Je passe la parole maintenant à M. Pauget pour les rapports 57, 58 et 59.

#### **57. Budget primitif 2006 – Politique des sports et de la jeunesse du département.**

**M. PAUGET.-** Il s'agit du dossier de présentation de notre politique sportive. Je vais seulement souligner quelques éléments.

Je rappelle tout d'abord que le sport n'est pas une compétence réglementaire et légale du conseil général, la seule responsabilité que nous ayons est celle envers les comités départementaux.

Le budget des sports passe de 6,8 M€ au BP 2005 à 7,3 M€ au BP 2006, c'est-à-dire 0,5 M€ de plus.

On retrouve les mêmes dispositifs que ceux de l'année dernière. A noter deux choses importantes :

- nous sortons du dispositif pour les clubs qui se trouvent dans les petites communes de moyenne et haute montagne ;
- l'ensemble des comités départementaux adhèrent aujourd'hui à cette démarche de règlement et de mise en place de critères.

#### **58. Commission départementale des espaces, sites et itinéraires – Composition et missions.**

**M. PAUGET.-** Il s'agit de créer une commission départementale des espaces, sites et itinéraires de sports de pleine nature et, afin de concilier les pratiques entre les défenseurs de l'environnement, les chasseurs, les pêcheurs, ainsi que toutes les disciplines sportives qui se trouvent en milieu naturel, nous souhaitons créer cette commission qui sera présidée par vous-même, M. le Président, et permettra un développement harmonieux de l'ensemble des pratiques sportives de pleine nature, de gestion des sites et de développement de l'ensemble de ces activités.

#### **59. Budget primitif 2006 – Service des écoles départementales de neige, d'altitude et de la mer.**

**M. PAUGET.-** Il s'agit du budget primitif 2006 des écoles départementales de neige, d'altitude et de la mer, en sachant qu'en octobre 2005 nous avons supprimé les budgets annexes et que les chiffres qui vous sont proposés intègrent ce qui était précédemment géré par ces budgets annexes.

**M. VICTOR.**- Je suis un peu surpris de ne pas entendre ce dont Eric Pauget nous a fait part en commission, à savoir que dans les nouveaux critères d'attribution des subventions, cette année, sur la base sans doute des observations formulées l'an passé, il n'y aurait pas de différence entre fédérations affinitaires et délégataires. Cela n'a pas été précisé. Autant que ce soit inclus dans la délibération.

**M. PAUGET.**- Ce sera proposé dans le cadre de la prochaine commission permanente puisque c'est elle qui attribue les valeurs. Nous sommes en discussion avec le CDOS et les différents comités départementaux pour affiner ces valeurs au sein de l'ensemble de ces critères et nous proposerons de ne plus différencier les fédérations comme nous l'avons fait l'année dernière.

**M. VICTOR.**- Je le retiens, tant mieux. Merci.

Une seconde observation : on me fait part qu'il serait souhaitable d'uniformiser la prise en compte, concernant les délégations départementales, de toutes les questions relatives à des déplacements pour championnat. Les déplacements représentent des sommes importantes pour les clubs, voire les fédérations.

Troisièmement, j'adhère effectivement à la démarche visant à créer une situation particulière pour les clubs du moyen et haut pays qui en effet ont un rôle particulier ; il me semble qu'en matière sociale, nombre de clubs, dans des quartiers difficiles notamment, ont aussi ce même type de fonction, à savoir le sport fonction sociale. Il faudrait donc savoir l'intégrer dans notre définition de politique sportive.

Enfin, un dernier mot, je ne change pas de sujet mais je sors de la délibération, j'aurais bien aimé, dans un département tel que le nôtre, alors que nous avons évoqué dans la journée la pratique des sports de montagne, des sports de glisse, que nous abordions la question de la taxation pour la pratique de la raquette. C'est une chose qui me paraît tout à fait anormale, les nouvelles dispositions qui ont été prises vont sans doute pénaliser je ne sais combien de gens qui pratiquent ce sport.

Mais nous voterons ce dossier.

**M. PAUGET.**- Deux éléments de réponse. Concernant la problématique des déplacements, elle est prise dans le cadre des forfaits que nous attribuons pour les pratiques de haut niveau : une aide au fonctionnement par rapport au nombre de licenciés et une aide par rapport au niveau sportif atteint, intègrent ces problèmes de déplacements.

Sur l'aspect social éducatif, notre collègue Jean-Pierre Mangiapan a indiqué tout à l'heure, dans le cadre de sa délégation et de ses travaux, qu'il aurait à compter de 2006 une ligne budgétaire pour intégrer les clubs sportifs qui en milieu urbain ont cette logique éducative, sociale et préventive telle que nous l'avions annoncée l'année dernière d'ailleurs.

**M. KNECHT.**- **En deux fois vingt secondes, sur le rapport 57, je m'étonne, alors que notre région va connaître un événement majeur constitué par les Jeux olympiques de Turin, qu'aucune collectivité de ce département n'ait pris une quelconque initiative pour favoriser, à la périphérie, le développement du tourisme, alors que c'est quand même à nos portes et que les stations du secteur de Tende ou de l'autre côté de la frontière sont intégrées dans le dispositif des Jeux olympiques.**

Sur le rapport 58, nous approuvons tout à fait la création de cette commission, d'autant qu'elle nous était réclamée par toute une série de fédérations. Simplement, nous regrettons qu'il ait fallu autant de temps pour la mettre en place puisque les dispositions légales datent déjà d'août 2004, sauf erreur de ma part ; il a donc fallu attendre quinze mois

**avant sa mise en place. Mais c'est un espace de travail tout à fait intéressant et nous y prendrons toute notre place.**

**M. PAUGET.-** C'est vrai que la création de la CDESI a demandé un an. Je rappelle que, l'année dernière, la priorité était de remettre à plat nos moyens d'intervention financiers et c'est ce sur quoi nous avons travaillé. Depuis le printemps 2005, nous œuvrons en partenariat avec la direction départementale de la jeunesse et des sports pour créer cette CDESI. Nous ne pouvions pas faire plus court. Nous avons appliqué les décrets et nous avons apporté un certain nombre de spécificités aux Alpes-Maritimes dans le domaine de l'éducation, de la prévention, la prise en compte des problèmes environnementaux qui ne font pas partie de ce qu'imposent les décrets.

**M. le Président.-** Je vous remercie. Je mets aux voix.

*Le dossier n° 57, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 58, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 59, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

M. Leroy, les rapports 60 et 61 s'il vous plaît.

#### **60. Programme 2006 des opérations d'investissement de la fonction sécurité – Construction de gendarmeries, d'hôtels de police et de bâtiments de sécurité.**

**M. LEROY.-** Il s'agit d'équipements immobiliers dont le Département assure la maîtrise d'ouvrage et destinés à des fonctions de sécurité.

Gendarmeries : plusieurs gendarmeries sont en cours de construction, d'autres sont en phase d'étude et donneront lieu à des travaux en 2006.

Les besoins de crédits de paiement concernent Mandelieu pour la brigade, Saint-Martin-Vésubie pour la brigade, Nice Saint-Isidore pour le peloton autoroutier, Saint-Paul-de-Vence, Puget-Théniers pour la compagnie, Gilette pour le PSIG et Levens pour la brigade.

Ensuite nous avons les gendarmeries concernées par les BEA, en précisant que le 28 novembre 2005, la commission d'évaluation et de suivi des marchés a donné un avis favorable, à l'unanimité, pour ces BEA.

Il reste à la charge du conseil général les frais d'assistance à la maîtrise d'ouvrage ainsi que les incidences liées au foncier pour les gendarmeries de Villeneuve-Loubet, Peymeinade, Pégomas, Menton, Saint-Vallier, Carros et Vence.

Pour les commissariats : à Grasse, la construction d'un nouveau bâtiment initié par le ministère de l'Intérieur ; à Nice Ouest, la construction d'un commissariat.

Pour la sécurité civile, toujours pour l'exercice 2006, il est prévu 435 000 € pour la rémunération des études de maîtrise d'œuvre et pour les premiers acomptes des travaux.

Je précise qu'en ce qui concerne les BEA, je le dis parce que je sais qu'il y a eu des abstentions en commission, nous nous sommes engagés à réaliser à l'issue de l'examen des offres par la commission d'évaluation et d'estimation.

**61. Contribution du Département au budget du service départemental d'incendie et de secours pour 2006.**

**M. LEROY.-** Pour accélérer les débats, il est proposé d'attribuer une participation de 63 M€.

**M. le Président.-** Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ? M. Victor.

**M. VICTOR.-** Concernant les BEA, il me semblait qu'en commission d'évaluation des marchés publics nous étions convenus que nous déciderions au coup par coup de la façon dont nous procéderions. Là, il me semble que l'on acte, on dit BEA que ce soit pour les gendarmeries ou pour le commissariat à l'ouest. Il faut peut-être employer une formulation qui laisse ouverte la question à l'appréciation, nous étions convenus que nous déciderions projet par projet le principe retenu.

**M. le Président.-** Ce sera le cas.

**M. VICTOR.-** Il semblerait que la délibération acte le fait que ce soit avec les BEA.

**M. le Président.-** On comparera au cas par cas et on fera l'évaluation.

**M. LEROY.-** C'est l'engagement qui a été pris et c'est ce qu'on fera.

**M. VICTOR.-** Je l'espère parce que, je me répète, il me semble que, au contraire, la délibération acte que ce sera par BEA. J'ai entendu la réponse.

Une suggestion que sans doute vous pourriez acheminer, M. le Président, en direction de votre ami le ministre de l'Intérieur : la presse nous a récemment informé que l'hôtel de police de l'avenue Foch allait être vendu. A proximité immédiate se trouve le lycée Calmette. Question, c'est une première réaction et sans doute on pourra me répondre que les lycées dépendent de la Région, mais n'y a-t-il pas là une réflexion à mener : disposer en centre ville d'un important bâtiment tel que celui de Foch peut présenter un intérêt majeur pour le lycée pour accueillir d'autres classes préparatoires, par exemple ou pour tout autre chose ? Il y a peut-être là une idée à suivre. C'est en ce sens que je vous suggérerais de l'acheminer peut-être vers le ministère de l'Intérieur.

**M. le Président.-** Ou faire du logement.

**M. VICTOR.-** Pourquoi pas. Mais ce n'était pas vacant jusqu'à présent, c'était un bâtiment particulièrement bien occupé !

**M. le Président.-** On a suffisamment parlé du logement et des nécessités dans ce domaine.

**M. VICTOR.-** Pourquoi pas.

**M. le Président.-** Nous l'évoquerons.

**M. CUTURELLO.-** Je voudrais confirmer les remarques de mon collègue Victor sur la question des BEA.

**M. le Président.-** Même réponse : au cas par cas.

**M. CUTURELLO.-** Concernant le cas que je vous avais soumis lors de la séance du conseil général du 28 octobre dernier, je maintiens mes estimations. Les estimations que j'avais faites étaient que le BEA n'était pas favorable pour les finances de la collectivité. Je réitère mes remarques.

**M. le Président.-** On demandera à M. Knecht de regarder cela en commission d'évaluation. Vous êtes mieux placé que nous pour vous en informer auprès de lui.

**M. CUTURELLO.-** Par ailleurs, pour ce qui est des commissariats, particulièrement celui de Nice que vous annoncez à Saint Augustin, et c'est très bien, je note que le commissariat de ce secteur a déjà bougé une fois, il était à l'intérieur de la cité, il est maintenant le long de l'avenue de la Digue des Français. Là, il va déménager et traverser la rue et il y aura un afflux de services, mais il ne s'agit pour le moment que de déplacer des services. Je partage un peu le sentiment, mais je crois que ce n'est pas le fait d'un ancien conseiller général aigri mais plutôt d'un spécialiste de la question qui est l'adjoint à la sécurité de la mairie de Nice, Jean Hanot, qui indique dans la presse que c'était très bien mais à condition que les effectifs suivent, parce que sans policiers les plus beaux bâtiments du monde ne pourront rien contre la délinquance. Cela me semble frappé au coin du bon sens.

**M. le Président.-** Je suis heureux de voir que Jean Hanot et vous, désormais, partagez la même analyse.

**M. CUTURELLO.-** Absolument. Sur ce point !

**M. le Président.-** M. Cuturello, ne vous inquiétez pas trop. Si nous construisons un commissariat pour 225 policiers, on ne déplace rien du tout.

**M. CUTURELLO.-** Une partie de Foch va aller à Saint Augustin.

**M. le Président.-** Non. Le commissariat central sera à Auvare et nous aurons un grand commissariat à l'ouest. Si vous vous en plaignez...

**M. CUTURELLO.-** Je ne m'en plains pas.

**M. le Président.-** Trouvez-vous que c'est bien ou pas ? Dites-le. Branchez votre micro parce que j'ai envie que ce soit au procès-verbal.

**M. CUTURELLO.-** Avec plaisir, M. le Président.

**M. le Président.-** Le fait que le président du conseil général ait obtenu que lui soit confiée par le ministre de l'Intérieur, la maîtrise d'ouvrage d'un commissariat à Saint Augustin, d'un effectif de 225 policiers, est une nouvelle qui vous donne satisfaction ou une nouvelle que vous contestez ? Je voudrais que ce soit enregistré au procès-verbal parce que, le moment venu, c'est important, il faudra que je le répercute auprès de gens que nous rencontrerons ensemble.

**M. CUTURELLO.-** Vous dites : « le moment venu ». Le moment viendra, M. le Président, ne vous inquiétez pas. Je réponds à votre question.

**M. le Président.-** Non, non. Est-ce que vous soutenez cette démarche ou pas ?

**M. CUTURELLO.-** Je me réjouis que l'on améliore les bâtiments dans lesquels vont être accueillis des fonctionnaires de police dans notre ville et plus particulièrement dans le

secteur ouest qui en a besoin, je souhaite simplement que les bureaux soient occupés par des fonctionnaires en nombre suffisant qui permettent de gérer la sécurité sur l'ensemble de la ville. Là, ce que vous proposez c'est de déplacer les choses mais pas d'augmenter. C'est pourquoi je partage la remarque de mon collègue Jean Hanot, adjoint municipal de la ville de Nice sur ce sujet. Mais je suis tout à fait satisfait que les fonctionnaires de police soient mieux accueillis et travaillent dans de bonnes conditions. Cela fera une inauguration supplémentaire, et un ministre de l'Intérieur viendra l'inaugurer, j'en suis certain.

**M. le Président.**- Sans doute.

**M. CUTURELLO.-** On verra lequel !

**M. le Président.**- On verra lequel, tous les espoirs sont permis et à tout le monde !

**M. LEROY.**- M. le Président, pour répondre précisément à M. Cuturello, dans le futur il y aura 82 agents, donc un renfort conséquent d'effectifs. En plus du transfert, le nouveau site accueillera la compagnie départementale d'intervention (102 agents), le groupement d'intervention de la police nationale (une vingtaine d'agents), un centre départemental de formation (62 agents) et le tribunal de police. Vous voyez donc que, comme le dit le président, plus de 200 agents y seront abrités, avec des ventilations de missions extrêmement performantes puisque, jusqu'à preuve du contraire, les compagnies départementales d'intervention et les groupements d'intervention ont toujours fait un travail remarquable dans l'exécution de leurs missions. Je pense que le moment est venu de dire qu'il y aura plus de 200 agents dans ce nouveau bâtiment.

**M. le Président.**- D'ailleurs en matière d'engagement, parce qu'on dit toujours dans la vie politique que les engagements ne touchent que ceux qui les reçoivent, je voudrais vous dire une chose : à cette tribune, en janvier 2003, est venu le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy ; il s'était engagé, en échange du programme que nous poursuivons, à nous accorder 244 fonctionnaires supplémentaires. C'était dans la convention que nous avons signée ici. Il s'y était engagé sur trois ans : janvier 2003 à janvier 2006. Au 1<sup>er</sup> janvier 2003, il y avait 1 999 fonctionnaires de police ; au 1<sup>er</sup> avril 2006, il y aura 2 243 fonctionnaires de police, c'est-à-dire que les 103 policiers qui nous manquaient sur les 244 au 31 décembre seront affectés au 31 mars prochain. Certes il y aura un retard de deux mois sur trois ans pour que la totalité du contrat soit rempli, tout départ à la retraite étant remplacé bien évidemment, c'est-à-dire en solde net. Entre 1986 et aujourd'hui, notre département avait perdu 244 policiers. A ce jour, en tout cas au 31 mars prochain, le ministre de l'Intérieur aura respecté ses engagements et nous aurons récupéré 244 policiers de plus pour le département des Alpes-Maritimes.

**M. KNECHT.-** Est-ce qu'on acte aussi l'abandon du centre d'éducation fermé de Cagnes-sur-Mer et de la prison à Nice au profit de celle de Nantes, par la même occasion ?

**M. le Président.**- Au profit de qui ?

**M. KNECHT.-** Celle de Nantes, ainsi que l'a annoncé M. Clément, ministre de la Justice.

**M. le Président.**- Je sais seulement, M. Knecht, que j'ai constitué ici, avec vous-même, une commission pour étudier le meilleur lieu d'implantation d'une prison. Certains d'entre vous ont participé à cette commission de travail. Je souhaite que dans les semaines qui viennent nous arrivions à une décision unanime et consensuelle pour que je puisse obtenir ensuite de M. Clément, garde des sceaux, de nous financer la prison à l'endroit que nous aurons, je l'espère, unanimement choisi, étant entendu, et chacun en a pris conscience, que le lieu qui avait été proposé par l'Etat

n'est pas non plus par nous-mêmes définitivement abandonné s'il s'avérait que ce soit la seule solution, puisque nous avons, lors de notre première réunion de travail, acté à l'unanimité qu'il n'était pas décent que la prison actuelle demeure là où elle se trouve actuellement ; ensuite nous avons acté qu'en l'état actuel du rapport du commissaire enquêteur et des risques d'inondabilité et autres, le lieu proposé n'était pas le plus appréciable. C'était à l'unanimité des groupes représentés dans la commission de travail.

Nous avons identifié un certain nombre d'autres lieux sur lesquels il nous appartient de travailler, nous avons demandé à nos services de nous fournir les documents préparatoires à des visites de terrain que nous allons organiser dans les jours qui viennent et, au terme de ce tour d'horizon, nous devrions arrêter autant que faire se peut une position unanime, y compris le terrain plaine du Var s'il s'avérait que c'était la seule solution, à condition que nous fassions les travaux pour le mettre en situation de sécurité. C'est comme les routes, il suffit qu'une formation politique dise « le meilleur lieu d'implantation est celui-là » pour que l'autre dise « non, surtout jamais là-bas » et on commence à organiser la désinformation et les tracts pour mobiliser les gens. Ou nous voulons tous une prison, ou nous ne la voulons pas. Nous savons que de toute façon il y aura un endroit où cela fera de la peine à quelqu'un.

Je n'ai aucun a priori, ce que je veux c'est que nous soyons tous d'accord. Si nous sommes tous d'accord à un moment pour que ce soit la plaine du Var, ce sera dans la plaine du Var ; si nous sommes tous d'accord pour que ce soit au mont Macaron, ce sera au mont Macaron ; si nous sommes tous d'accord pour que ce soit à Blausasc, ce sera à Blausasc ; si nous sommes tous d'accord pour que ce soit au Bec de l'Estéron, ce sera au Bec de l'Estéron ; si nous sommes tous d'accord pour que ce soit en rive droite où nous avons identifié deux ou trois endroits en bordure de la 202bis, pourquoi pas ? Le tout est que nous soyons tous d'accord et je me rangerai au consensus qui se dégagera, peu m'importe, je n'ai aucun a priori. J'estime, comme beaucoup d'entre vous, qu'il ne serait pas digne et pas humain de conserver la prison de Nice telle qu'elle est aujourd'hui.

*Le dossier n° 60, mis aux voix, est adopté (abstention du groupe socialiste et vert).*

*Le dossier n° 61, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

## **62. Programme 2006 des opérations d'investissement et de fonctionnement sur les bâtiments départementaux (hors plan collèges et hors programme sécurité).**

**M. CALZA.**- Vous avez tous pris connaissance du rapport, il est détaillé opération par opération.

En ce qui concerne l'investissement, il convient de remarquer que le budget est de 17 058 000 €, c'est-à-dire qu'il a doublé par rapport à celui de 2003 qui n'était que de 8 245 000 €.

S'agissant du fonctionnement, il augmente aussi par rapport à 2003 de 20 %, pour s'élever à 4 055 400 €.

Le détail de toutes les actions vous est présenté dans le dossier. Je voulais simplement attirer votre attention et souligner tout particulièrement le dossier du campus STIC, ainsi que de la nouvelle médiathèque de Saint-Martin-Vésubie. Dans le programme médico-social, des interventions importantes sont prévues sur les bâtiments abritant les CAMS. Dans le domaine de l'enfance, il convient de noter les travaux du foyer Buenos-Aires à Nice et la poursuite des études pour la restructuration de l'IME Barriquand Alphand.

Pour les autres bâtiments, il s'agit essentiellement d'interventions sur les locaux du centre administratif départemental.



Enfin concernant les subdivisions départementales d'aménagement, de nouveaux centres d'exploitation seront aménagés ou créés afin d'améliorer les conditions de travail des agents et le stationnement des véhicules.

**M. le Président.**- Pourriez-vous nous rapporter également le dossier 70 ?

**70. Opérations foncières – Gestion immobilière – Programme 2006.**

**M. CALZA.**- Il s'agit du détail des opérations foncières et de gestion immobilière pour le programme 2006, avec des propositions d'acquisitions.

En investissement, les montants de 21 285 000 € en autorisations de programme et de 15 815 000 € en crédits de paiement sont soumis à votre approbation.

En fonctionnement, il est proposé un montant de 12 543 162 € en autorisations d'engagement et de 7 234 016 € en crédits de paiement.

Enfin, au titre des recettes, il est prévu une somme de 17 648 900 €. Vous avez dans le rapport, opération par opération, la liste des investissements.

**M. le Président.**- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix.

*Le dossier n° 62, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 70, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

M. Mary, le rapport 63 et, dans son prolongement, les rapports 71 et 72, s'il vous plaît.

**63. Budget annexe du parking silo. Budget primitif 2006.**

**M. MARY.**- Il s'agit du budget annexe du parking « silo » pour le BP 2006, à hauteur de 208 000 €, en diminution de 10 % par rapport à l'exercice précédent.

**71. Vol à la régie du musée des arts asiatiques – Proposition de remise gracieuse de créance.**

**M. MARY.**- Il s'agit d'un vol à la régie du musée des Arts asiatiques. Il est proposé d'accorder une remise gracieuse de créance.

**72. Régie de recettes du musée des Merveilles.**

**M. MARY.**- Là non plus il n'y a pas grand-chose à dire. Je vous signale que les trois rapports ont été adoptés à l'unanimité par la commission des finances.

**M. le Président.**- Je vous remercie. Sur les dossiers de M. Mary, pas d'opposition ni d'abstention ?

*Le dossier n° 63, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 71, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

*Le dossier n° 72, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Je demande à Mme la Vice-présidente Giudicelli de nous rapporter les rapports 64 à 69.

#### **64. Ouvertures et transformations d'emplois.**

**Mme GIUDICELLI.**- Il s'agit d'ouvertures de postes et de transformations d'emplois qui doivent entre autres nous permettre d'accueillir les agents de l'Etat qui nous sont transférés.

#### **65. Action sociale en faveur du personnel départemental.**

**Mme GIUDICELLI.**- Il s'agit d'augmenter la valeur faciale des chèques déjeuner qui passe de 6,50 € à 8 €. Cela nous coûtait 570 000 €, il vous est proposé d'ajouter 350 000 € pour permettre l'extension au restaurant des agents qui vont arriver.

#### **66. Subventions aux associations du personnel.**

**Mme GIUDICELLI.**- Il s'agit du COS et du DUC. Nous augmentons la subvention. Par contre pour le restaurant inter-administratif, le montant de 2005, qui était de 899 000 €, est inchangé.

#### **67. Ressources humaines – Dispositions financières.**

**Mme GIUDICELLI.**- Il s'agit d'une actualisation du régime indemnitaire avec, par exemple, des nouvelles mesures statutaires pour les cadres C, des nouvelles filières, des nouvelles fonctions, etc.

#### **68. Création d'un comité d'hygiène et de sécurité au sein du Département.**

**Mme GIUDICELLI.**- Nous avons organisé un CTP avec les syndicats. Ils souhaitent cette création, nous en avons pris acte. Cela aura lieu après les élections professionnelles mais ce n'est pas nous qui fixons la date. Ils souhaitent qu'on leur laisse le temps de s'y préparer et de s'organiser car eux aussi vont avoir à gérer une arrivée massive d'adhérents.

#### **69. Marchés publics passés selon la procédure de l'article 30 du code des marchés publics.**

**Mme GIUDICELLI.**- C'est une délégation que nous proposons de vous donner, M. le Président, en fonction de l'article 30 du Code des marchés publics, pour des marchés d'un montant inférieur à 210 000 €.

La commission a voté à l'unanimité les précédents rapports. Sur celui-ci, la commission permanente souhaitait être informée des marchés passés dans cette procédure. Nous avons décidé de présenter un rapport à la commission permanente une fois par semestre.

**M. le Président.**- Je vous remercie Mme Giudicelli. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Je mets aux voix.

*Les dossiers 64 à 69, mis aux voix successivement, sont adoptés à l'unanimité.*

Je vous remercie. Je passe donc maintenant aux désignations concernant les rapports inscrits à l'ordre du jour de la séance.

**Rapport n° 7 - « création d'un opérateur départemental de l'habitat »**

- 3 titulaires au sein du conseil d'administration de la SEM : MM. ROSSI, LELEUX, CUTURELLO
- 1 titulaire au sein de l'assemblée générale des actionnaires : M. ROSSI
- Le candidat à la présidence du conseil d'administration : M. ROSSI

**Rapport n° 18 - « développement du thermalisme - création d'un syndicat mixte de complexe thermal et de remise en forme de Roquebillière »**

- Les titulaires sont MM. MANFREDI, THAON et FRANCO ; les suppléants MM. BLANCHI, VELAY et CUTURELLO.

**Rapport n° 25 - « groupement régional de santé publique de la région PACA »**

- Titulaire : M. GILLY - Suppléant : Mme HERICORD.

**Rapport n° 44 - « charte départementale pour la Haute Qualité Environnementale des constructions et mise en place d'un comité de pilotage »**

- MM. LUCA, FRANCO, GUEGUEN, CALZA et VINCIGUERRA.

**Rapport n° 46 - « création de la mission d'assistance technique à la gestion des ouvrages d'eau potable »**

- M. LUCA en qualité de titulaire et M. LORENZI en qualité de suppléant.

**Rapport n° 58 - « commission départementale des espaces, sites et itinéraires – composition et missions »**

- Collège n° 2 : M. LUCA
- Collège n° 3 : MM. PAUGET, VESTRI, GINESY et KNECHT en qualité de titulaires ; MM. TAMBAY, THAON, VEROLA et Mme LAURIERE en qualité de suppléants.

*Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.*

Comme nous le faisons à l'occasion de chacune de nos réunions, je vous demanderai de bien vouloir confirmer un certain nombre de désignations auxquelles la commission permanente a été amenée à procéder en raison de l'urgence, dans sa séance du 19 décembre 2005 :

- Conseil d'administration de l'UFR d'ontologie : M. REVEL en qualité de titulaire et M. GILLY en qualité de suppléant.
- Commission départementale des objets mobiliers : MM. ROSSI et VELAY en qualité de titulaires ; MM. COLOMAS et TABAROT en qualité de suppléants.
- Conseil d'administration du collège du CIV de Valbonne : M. ROSSI en qualité de titulaire, M. ROUX en qualité de suppléant.

*Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.*

Par ailleurs, je vous propose également de procéder aux désignations suivantes :

- Comité local d'information et de concertation de la société Primagaz : M. LUCA en qualité de titulaire, M. LORENZI en qualité de suppléant.
- Conseil d'administration de l'institut universitaire de technologie Nice Côte d'Azur : M. CALZA en qualité de titulaire.
- Cellule départementale de vigilance sur les agissements répréhensibles des mouvements sectaires : M. LEROY et M. FRERE.

***Ces désignations sont adoptées à l'unanimité.***

Enfin, je vous ai proposé lors du débat que nous avons eu avec M. Knecht tout à l'heure, et conformément à la décision que nous avons prise lors du vote de notre motion sur le contournement de Nice, la mise en place d'un groupe de travail constitué de moi-même et de MM. NEGRE, THAON, ICART, BLANCHI, LUCA, FRERE, CALZA, COLOMAS, LELEUX, ALLEMAND, VINCIGUERRA, KNECHT, TUJAGUE et PAPI.

Pas d'observation ?

**M. PAPI.-** M. le Président, simplement une question de forme. Sur quatre commissions dans lesquelles figure l'opposition, j'ai noté que dans quatre cas il n'y a pas de représentant du groupe communiste. Je m'étonne du fait de ne même pas avoir été contacté, en tant que président du groupe, pour savoir si éventuellement nous avons une candidature. Je prends acte et je souhaiterais que la conférence des présidents reprenne son rôle et, quand il y a une désignation, s'il y a une seule place, que l'on nous demande de décider entre nous. Il est très désagréable d'apprendre cela en séance. Pour le dernier cas, justement, on est venu me voir pour me dire qu'il y aurait cinq places et nous nous sommes mis d'accord tout de suite. L'essentiel est de se parler avant.

**M. le Président.-** Tout cela était prévu dans les rapports. Vous ne nous avez pas fait part de quelque candidature que ce soit. Comme M. Tujague lui-même était intervenu pour dire que dorénavant le groupe communiste ne souhaitait plus participer...

**M. VICTOR.-** Jamais il n'a été dit cela, jamais !

**M. le Président.-** ... je me suis dit que comme vous n'aviez pas présenté de candidat, c'était dans ce prolongement. Mais, maintenant que j'apprends que de nouveau vous souhaitez y participer, bien évidemment, lors des prochaines désignations, nous procéderons comme à l'accoutumée, vous connaissez mon sens de l'ouverture à cet égard.

**M. TUJAGUE.-** M. le Président, vous pouvez nous enlever aussi de la commission de contournement si vous voulez !

**M. le Président.-** Je ne veux vous évincer de nulle part. C'est vous qui l'avez choisi. Au contraire, plus vous serez présents et plus j'en serai satisfait, je ne demande pas mieux et vous le savez.

**M. PAPI.-** M. le Président, tout le monde connaît le fait générateur, on ne va pas y revenir, qui a provoqué la réaction de mon collègue Tujague. Ceci étant, nous sommes membres de l'assemblée à part entière, je pense qu'il était bon de remettre les pendules à l'heure.

**M. le Président.-** C'est une très bonne nouvelle et je me sens totalement rassuré ce soir.

J'en viens maintenant au vœu présenté par M. Albin au nom du groupe communiste, relatif à l'incinération de déchets à la cimenterie Vicat de la Grave de Peille. Il a été distribué à tout le monde. Je me rends compte que je l'avais demandé par courrier au préfet. Chacun fera comme il veut puisque chacun en a pris connaissance, j'y suis favorable personnellement et je propose à l'assemblée de l'adopter et que nous le transmettions à M. le Préfet des Alpes-Maritimes.

**Vœu présenté par M. Albin au nom du groupe communiste  
relatif à l'incinération de déchets  
à la cimenterie Vicat de La Grave de Peille**

« Le nouveau projet de la société Vicat prévoit, dans son usine de la Grave de Peille, la co-incinération de 105 000 tonnes par an de déchets divers à des fins de valorisation énergétique et matière. Un projet d'une telle importance mérite de notre part la plus grande vigilance et cela pour plusieurs raisons.

Cette cimenterie est installée à proximité immédiate de nombreuses habitations dans une zone fortement urbanisée.

Elle est implantée en fond de vallée, dans un secteur qui présente une climatologie particulière qui ne permet pas la dispersion de rejets polluants.

Dans la zone restreinte de la vallée du Paillon se trouve également une autre cimenterie qui pratique déjà la co-incinération ainsi que l'incinérateur à ordures ménagères de la CANCA.

Cette usine est uniquement desservie par la route départementale 21 qui traverse sur plusieurs kilomètres l'agglomération peillonaise et qui ne saurait supporter une nouvelle augmentation du trafic des poids lourds sans occasionner des risques supplémentaires pour la sécurité et un accroissement de la pollution.

Les quantités de déchets devant être co-incinérés sont très importantes, notamment celles des mâchefers (30 000 tonnes par an) et de boues de stations d'épuration urbaines (20 000 tonnes par an).

Au regard de ces éléments, il est indispensable qu'avant toute décision soit réalisée sur la vallée du Paillon et sur l'est de Nice, une étude épidémiologique afin d'apprécier l'incidence sur la santé des habitants des diverses activités qui peuvent être source de pollution.

Il ne saurait être acceptable que des objectifs financiers puissent primer sur la qualité de l'environnement de la vallée du Paillon et sur la santé de ses habitants. Le principe de précaution s'impose.

Par ailleurs, la vallée du Paillon n'a pas vocation à devenir un lieu d'incinération départemental. Cela réduirait à néant tous les efforts entrepris ces dernières années pour améliorer la qualité de vie de cette partie du département.

Compte tenu de ces éléments, les conseillers généraux réunis ce jour en assemblée plénière, demandent à M. le Préfet des Alpes-Maritimes de s'opposer à ce projet afin que priment, avant toute autre considération, les impératifs de santé publique et de respect de l'environnement.

Ils souhaitent la réalisation d'une enquête épidémiologique et la mise sur pied d'un dispositif de surveillance continue de l'incidence sur la santé des habitants, des activités existantes dans les Paillons qui peuvent être source de pollution. Ces dispositions constituent un préalable à tout projet de cette nature. »

**M. VINCIGUERRA.-** La démarche qui est proposée dans ce vœu est à mon avis insuffisante, pour des raisons évidentes. Il ne faut pas confondre ce qui se passe dans une entreprise avec ce qui se passe dans l'autre. Chez Vicat, il y a eu une certaine volonté d'utiliser des produits de substitution et il y a eu une volonté du préfet d'imposer un certain nombre de carburants qui, initialement, n'étaient pas dans les intentions d'utilisation de Vicat.

Je connais assez bien le dossier, je pense qu'au-delà des choses qui sont demandées dans ce vœu, qu'à mon avis il faut réaliser, c'est un fait, l'étude épidémiologique, il faut regarder de près la demande d'autorisation d'exploiter et faire la part entre ce qui n'est absolument pas acceptable dans cette demande d'autorisation d'exploiter et qui me semble avoir été imposé par le préfet, particulièrement la co-incinération de mâchefers et de boues de stations d'épuration, et le fond du dossier qui consiste à utiliser des produits de substitution notamment en termes de carburants et d'apport de métaux. Il y a là un vrai travail d'expertise à faire, qu'à mon sens il faut faire avant de condamner globalement le projet. Il y

**a certaines parts du projet qu'il faut effectivement combattre et d'autres qu'il faut étudier avec attention. Je ne dis pas qu'il faut les accepter mais il faut les étudier avec attention.**

**M. le Président.-** Je vous remercie. Simplement, c'est un vœu qui est formulé par le groupe communiste. Sa rédaction ne me choque pas, bien au contraire. Je propose son adoption. Mais, M. Vinciguerra, qui peut le moins peut aussi proposer d'aller plus loin. Je vous propose d'adopter ce vœu exprimé par le groupe communiste.

*Le vœu présenté par le groupe communiste, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.*

Il sera transmis à M. le Préfet des Alpes-Maritimes.

J'ai maintenant un vœu présenté par M. Cuturello, au nom du groupe socialiste et vert :

« Dans le cadre de l'accord général sur le commerce des services (AGCS), les pays membres de l'OMC ont mené des négociations dont le but est de soumettre de nouveaux secteurs des services aux règles de l'AGCS.

Considérant que :

L'AGCS s'applique à tous les échelons administratifs, de l'Etat aux communes.

L'AGCS peut concerner, à brève échéance, presque tous les services, dont les services publics.

Les secteurs de services engagés dans l'AGCS sont soumis à des règles internationales dont le respect est imposé par l'OMC (laquelle dispose pour cela d'un organe de règlement des différends, sorte de tribunal), ce qui réduit drastiquement les marges de manœuvre des élus locaux.

En outre, ces règles, soumises au principe de « supériorité du libre échange », sont lourdes de conséquences à la fois sociales, sur l'environnement, ainsi que sur les activités et la diversité culturelles.

Selon le texte de l'AGCS les services engagés le sont en fait de manière irréversible.

L'AGCS accentue la mise en concurrence des territoires locaux en livrant toujours plus d'activité de service au commerce mondial et aux investisseurs internationaux.

L'AGCS crée, par étapes successives, un marché mondial du travail temporaire, ce qui renforcera considérablement la compétition entre travailleurs, tirera les salaires et les conditions de travail vers le bas et poussera à des mobilités non choisies, aggravant les dé-structurations sociales et familiales et les difficultés des collectivités locales.

Les négociations pour l'extension du champ d'application de l'AGCS ont été marquées par le manque de transparence et l'absence totale de consultation des collectivités locales et des populations.

Le conseil général des Alpes-Maritimes, inquiet des conséquences sur l'avenir des collectivités locales :

Prend position en tant qu'assemblée élue, contre l'obligation qui lui serait faite par l'AGCS de privatiser des services publics qu'elle considère devoir rester dans le domaine public.

Se déclare zone non AGCS. »

Cela me paraît être du José Bové puissance 10 ! Je vous laisse le soin et la responsabilité de votre vœu mais vous comprendrez que je ne m'y rallie pas.

C'est Bové ou Besancenot qui l'a rédigé ?

**M. CUTURELLO.- Non, il y a des collectivités dans le département qui ne sont pas de mon bord politique et qui l'ont également voté. Ce n'est pas seulement de cette inspiration, même si elle y puise une grande partie des arguments.**

**M. le Président.-** Je vous donne la liste des collectivités, mes chers collègues : Mouans-Sartoux, Carros, Valbonne, Utelle et Drap qui ne sont pas de son bord, dit-il !

**M. CUTURELLO.-** Vous avez oublié Roquebrune. De plus, vous verrez qu'il y a une diversité dans la liste que vous avez évoquée. Il y en a d'autres ailleurs. Je pense, plus sérieusement, que ce sujet est important dans la mesure où, si l'accord général sur le commerce et les services venait à être adopté, il aboutirait à l'obligation...

**M. le Président.-** De privatiser le conseil général des Alpes-Maritimes !

**M. CUTURELLO.-** C'est presque cela, M. le Président, et une mise en concurrence pour la présidence à chaque séance, ce qui serait absolument intolérable !

**M. le Président.-** Cela ne serait pas pour me déplaire, surtout si vous êtes mon opposant.

**M. CUTURELLO.-** Et une concurrence libre et non faussée, suivant la formule consacrée.

Plus sérieusement, M. le Président, il me semble que ce sujet est très sérieux car il y va aussi de la possibilité de maintenir des services publics à propos desquels notre collectivité, et nous en avons parlé à plusieurs reprises et y compris tout au long de la journée, a marqué son attachement. Je crois que l'accord qui n'a pas eu lieu à Hongkong (car il devait avoir lieu à Hongkong) montre que la volonté, dans l'ensemble des territoires, de la mise en concurrence réelle de l'ensemble des services, y compris ceux assurés par les entreprises et les services publics, aboutirait à une privatisation généralisée à laquelle les collectivités ne pourraient pas s'opposer puisque c'est l'accord général sur le commerce et les services qui s'appliquerait.

Il s'agit simplement, M. le Président, non pas d'un engagement qui aurait une conséquence directe dans l'avenir, mais surtout de la manifestation d'une volonté politique de défendre les services publics et de ne pas accepter la logique mise en œuvre au niveau de l'OMC. J'ai cru entendre que, y compris sur la directive Bolkestein, un président de la république a dit qu'il fallait la remettre à plat et la rediscuter. C'est un peu dans cette logique.

**M. le Président.-** Je vous remercie. Je mets aux voix ce vœu présenté par M. Cuturello.

*Le vœu présenté par M. Cuturello, mis aux voix, est rejeté (approbation du groupe socialiste et vert et du groupe communiste, opposition du groupe de la majorité).*

Le vœu est rejeté.

La séance est levée à 20 h.